

PO FEDER « compétitivité
régionale et emploi » 2007-2013

RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION

PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIREGIONAL FEDER LOIRE

ANNEE 2014

Version du 15 juin 2015
proposée en consultation écrite
au Comité de suivi

IDENTIFICATION DU PROGRAMME

PROGRAMME OPERATIONNEL	Objectif concerné « Compétitivité régionale et emploi »
	Période de programmation 2007 – 2013
	Territoire Bassin de la Loire
	Référence du programme CCI 2007 FR 162 PO 024
	Intitulé du programme « PO plurirégional Loire »
RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION	Période de référence 2014
	Date de validation par le comité de suivi
	Date de transmission à la Commission
	Date de validation par la Commission

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
CHAPITRE I – PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PO ET DES AXES PRIORITAIRES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS.....	8
I.1 CONDITIONS GENERALES D’EXECUTION DU PROGRAMME.....	8
I.1.1. Rappel sur les caractéristiques propres au Bassin de la Loire	8
I.1.2. Principales évolutions socio-économiques du Bassin de la Loire en 2014	10
I.1.3 Changement du contexte de mise en œuvre du programme impactant la préservation de l’environnement	12
I.1.4 Modifications des politiques nationales et européennes.....	14
I.2 AVANCEMENT DES AXES PRIORITAIRES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS	15
I.2.1 Avancement du programme dans son ensemble au 31.12.2014	15
I.2.2 Avancement du programme par axe au 31.12.2014	19
I.2.2.1 Axe 1 : Renforcer la compétitivité ligérienne par la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire .	19
I.2.2.2 Axe 2 : «Stimuler la recherche et l’innovation ligérienne par le développement et le partage d’une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du bassin de la Loire»	25
I.2.2.3 Axe 3 : Accompagner des démarches plurirégionales conciliant renforcement économiques et préservation de l’environnement	34
I.2.3 Suivi des indicateurs du programme	42
I.2.3.1 Les indicateurs qualitatifs ou critères d’instruction	45
I.2.3.2 Le suivi des objectifs du PO FEDER 2007-2013 au travers des indicateurs	48
I.2.4 Vision territoriale de la mise en œuvre du PO	60
CHAPITRE II. EXECUTION FINANCIERE.....	61
II.1 RELEVÉ DES DÉPENSES PAYÉES PAR LES BÉNÉFICIAIRES	61
II.2 RELEVÉ DES DÉPENSES PAYÉES PAR L’ORGANISME RESPONSABLE DE L’EXECUTION DES PAIEMENTS.....	62
II.3 RELEVÉ DES PAIEMENTS TOTAUX RECUS DE LA COMMISSION EUROPEENNE	63
II.4 SUIVI DU DÉGAGEMENT D’OFFICE	64
II.5 PARTICIPATION REMBOURSEE OU REUTILISEE	64
II.6 COMPLEMENTARITE AVEC D’AUTRES INSTRUMENTS.....	64
CHAPITRE III. VENTILATION INDICATIVE DES FONDS PAR CATEGORIE.....	65
III.1 VENTILATION PAR FORME DE FINANCEMENT	65
III.2 VENTILATION PAR CATEGORIE DE TERRITOIRE.....	65
III.3 VENTILATION PAR ACTIVITE ECONOMIQUE.....	66

III.4 VENTILATION PAR RAPPORT A LA STRATEGIE DE LISBONNE – EARMARKING	67
III.5 SYNTHESE CROISEE DES CATEGORIES AU 31 DECEMBRE 2014	67
CHAPITRE IV. DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LA QUALITE ET L'EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	70
IV.1 PILOTAGE PAR LA MISSION LOIRE DU SGAR.....	70
IV.1.1 Comitologie	70
IV.1.2 Difficultés rencontrées dans l'exécution du programme.....	71
IV.1.3 Initiatives prises en vue d'améliorer l'avancement du programme	72
IV.3 CONTROLE	74
IV.3.1 Les contrôles transversaux	74
IV.3.1.1 Consécutifs à l'audit CICC	74
IV.3.1.2 Consécutifs à l'audit de la Cour des Comptes Européenne	74
IV.3.2 Les contrôles traditionnels	74
IV.3.2.1 Les contrôles qualité gestion.....	74
IV.3.2.2 Les contrôles de service fait.....	74
IV.3.2.3 Les contrôles d'opérations	74
IV.4 L'ACTIVITE DE L'AUTORITE DE CERTIFICATION EN 2014	75
IV.4.1 Certification des dépenses.....	75
IV.4.2 Contrôle qualité des certificats de contrôle de service fait	75
IV.4.3 Suivi des corrections financières.....	76
IV.4.4 Déclaration annuelle relative aux montants retirés des états des dépenses présentés l'année précédente	76
IV.4.5 Appels de fonds	76
IV.6 MESURES PRISES DANS LE CADRE DU RESPECT DU DROIT COMMUNAUTAIRE.....	77
IV.6.1 Prise en compte des politiques communautaires	77
IV.6.2 Règles en matière de marchés publics	77
IV.6.3 Aides aux entreprises.....	77
IV.6.4 Protection de l'environnement.....	78
IV.7 LES INSTRUMENTS D'INGENIERIE FINANCIERE MIS EN OEUVRE	78
CHAPITRE V – ASSISTANCE TECHNIQUE.....	79
CHAPITRE VI – DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER L'INFORMATION ET LA PUBLICITE DU PO	81
VI.1 LES OBJECTIFS POURSUIVIS.....	81
VI.2 LES RESSOURCES ALLOUEES	81
VI.3 LES ACTIONS DE COMMUNICATION REALISEES EN 2014	81
VI.3.1 La communication à travers les priorités du PO FEDER INTERRÉGIONAL LOIRE 2007-2013	82

VI.3.2 Évènement de clôture du PO FEDER INTERRÉGIONAL LOIRE 2007-2013	83
ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS DE 2014	86

INTRODUCTION

L'année 2014 est la **dernière année de programmation** dans la mise en œuvre du Programme opérationnel FEDER plurirégional Loire (POPL) 2007-2013.

Cette dernière année, pleine et entièrement opérationnelle, est marquée par un **ralentissement significatif de la programmation, 90 dossiers** au total (contre 104 en 2013). Les financements mobilisés s'élèvent à **3,36 millions d'euros** (contre 5,59 millions d'euros en 2013), c'est la deuxième année la moins intense (après 2010). Ce ralentissement s'explique en partie par la clôture du programme et la programmation moins importante de dossiers, mais aussi par une conjoncture économique peu favorable à l'investissement.

Le **taux de programmation** en 2014, est de **96,87%** (contre 88,53% en 2013). Il est toujours en léger retard par rapport au taux de programmation théorique de 100% à la fin 2014.

L'avancement reste différencié selon les axes : comme l'année précédente, **l'axe 1 « compétitivité » totalise la plus grande partie des dossiers** et reste stable par rapport à l'année précédente, 42 dossiers contre 37 en 2013. La baisse la plus notable figure dans l'axe 3 « biodiversité et patrimoine », qui totalise 20 dossiers en 2014, contre 37 en 2013. En revanche, l'axe 4 relatif à l'assistance technique, reste toujours sensiblement en retrait, tout comme l'axe 2 qui se voit contraint de ne plus pouvoir programmer des thèses de 3 ans, compte tenu de l'approche de la fin d'éligibilité des dépenses.

Ceci étant, une nouvelle révision de la maquette financière FEDER a été adoptée par la Commission le 14 mars 2013 pour tenir compte de la sous-consommation de l'axe 1 et la surconsommation des axes 2 et 3, malgré une première révision à mi-parcours de la maquette. L'objectif de cette nouvelle révision de maquette est d'abonder les deux axes les plus consommateurs de crédits (axes 2 et 3) au détriment de l'axe 1 (- 3,1 M€).

Concernant la réalisation physique des opérations, la justification des dépenses se poursuit avec un écart de justification qui tend à diminuer. Le POPL a évité le dégageement d'office en 2014. Afin de conduire la clôture du programme dans les meilleures conditions, l'autorité de gestion s'impose de ne pas relâcher l'effort de justification des dépenses.

L'année 2015 sera l'année cruciale pour clôturer les programmes en cours et remplir les objectifs de la maquette de la Programmation 2007-2013.

CHAPITRE I – PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PO ET DES AXES PRIORITAIRES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

I.1 CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DU PROGRAMME

Avant d'aborder la programmation de l'année 2014 et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PO, il convient de rappeler les caractéristiques propres au Bassin de la Loire, ainsi que son contexte socio-économique.

I.1.1. Rappel sur les caractéristiques propres au Bassin de la Loire

Le Programme Opérationnel Interrégional bassin de la Loire concerne spécifiquement le bassin de la Loire et de ses affluents. Le Bassin de la Loire s'étend sur plus de 115 000 km², concerne 9 régions (Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Centre-Val de Loire, Languedoc-Roussillon, Limousin, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes), soit 29 départements et plus de 10 millions d'habitants.



Le bassin de la Loire est un cadre de vie riche qu'il faut protéger. Son patrimoine culturel, historique et paysager de premier rang dont une partie est d'ailleurs classé au patrimoine de l'UNESCO depuis 2000, le Val de Loire. D'une longueur de 280 km et d'une superficie de 800 km², le site concerne les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire (dont 4 départements), 6 agglomérations et compte 165 communes. Il est un atout d'image touristique et de développement majeur.

Il existe cependant des facteurs qui nuisent à cette qualité, comme l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles, l'abandon du bâti traditionnel, le morcellement des unités paysagères. Il faut donc rechercher à concilier la valeur patrimoniale avec la fonction économique.

Ce territoire est aussi vulnérable, il est exposé à différents risques : des risques d'inondations, qui peuvent mettre en péril les vies humaines et les activités notamment économiques, mais aussi de sécheresse pouvant pénaliser les activités humaines, l'alimentation en eau potable, le développement des territoires, les espaces et espèces patrimoniales.

Le bassin de la Loire est un espace fragile, la biodiversité de cet espace doit être protégée contre les impacts négatifs (pollution des eaux, eutrophisation des milieux, fragmentation des habitats naturels, rupture des corridors écologiques ou l'abaissement des nappes). Il faut préserver notamment, les espèces végétales et animales dont les poissons migrateurs qui y vivent, les espaces naturels : les infrastructures naturelles (corridors écologiques, secteurs de sources et de zones humides, hauts bassins et l'estuaire), l'espace de transition de la confluence de la Maine à l'océan comprenant l'estuaire de la Loire, profondément modifié dont les déséquilibres hydro-sédimentaires altèrent les fonctionnalités environnementales et les usages de ce secteur mais également l'ensemble du bassin de la Loire.

Le principal enjeu pour la période 2007-2013 est la **réduction des vulnérabilités** dans un objectif de développement de la compétitivité et de l'attractivité des territoires. L'objectif stratégique du POI Loire est **l'amélioration de la compétitivité régionale et de l'emploi dans une perspective de développement durable** autour de divers enjeux :

- Faire des vallées formées par la Loire et ses affluents, un territoire de développement durable tenant compte des risques d'inondation et de sécheresse, en prévenant leurs conséquences néfastes ;
- Faire du bassin de la Loire une référence européenne en matière de gestion d'un grand fleuve et son bassin versant, depuis les sources jusqu'à l'estuaire, ce qui permettrait une meilleure gestion des milieux naturels remarquables majoritairement interrégionaux, notamment des grandes zones humides et assurer une continuité fonctionnelle des écosystèmes ;
- Faire du patrimoine naturel, culturel, architectural et paysager du bassin de la Loire et de ses affluents, un moteur de développement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires ligériens.

La déclinaison opérationnelle de ce cadre stratégique se traduit au travers de 3 axes d'intervention et 1 axe de mise en œuvre :

- *Axe 1 : Renforcer la compétitivité ligérienne par la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire*
- *Axe 2 : Stimuler la recherche et l'innovation ligérienne par le développement et le partage d'une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle, du bassin de la Loire*
- *Axe 3 : Accompagner les démarches d'excellence ligériennes conciliant renforcement économique et préservation de l'environnement*
- *Axe 4 : assistance technique*

I.1.2. Principales évolutions socio-économiques du Bassin de la Loire en 2014

1) Le Bassin de la Loire : une destination touristique

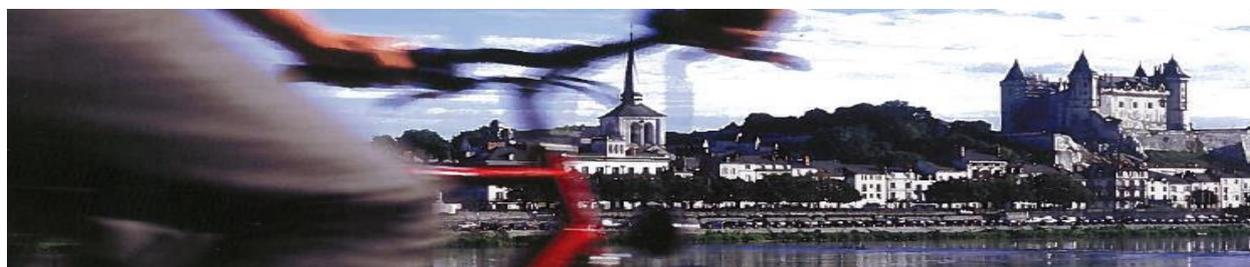
Le bassin de la Loire est une région touristique. La destination Val de Loire est d'ailleurs une des destinations majeures françaises. En 2014, le nombre de visiteurs a augmenté de 2,5% par rapport à l'année précédente (5,1 millions de visiteurs annuels sur les 21 Grands Sites conventionnés : Chambord, Chenonceau, Amboise).

Cette situation moyenne cache cependant des évolutions nettement contrastées, entre les sites qui ont vu baisser d'environ 5% leur fréquentation par rapport à 2013 (châteaux de Saumur, Château d'Azay le Rideau) et les sites qui continuent de voir leur fréquentation progresser (Château de Langeais: +4%, Château d'Angers : + 10%, Château des Ducs de Bretagne : +15% ; Domaine de Chaumont sur Loire : + 12%...).

On constate que les baisses de fréquentation sont pour l'essentiel liées à la réalisation de grands travaux (Château d'Azay le Rideau), ou à l'absence d'une exposition temporaire (Château de Saumur).

En outre, le bassin de la Loire recherche à développer le tourisme à vélo, un moyen de transport privilégié par de nombreux touristes. En 2014, malgré un été avec une météo mauvaise, la fréquentation de « La Loire à Vélo » a progressé de plus de 15% (entre janvier et novembre 2014) par rapport à 2013.

Grace à « La Loire à Vélo », le tourisme à vélo est devenu une activité essentielle au rayonnement du Val de Loire à l'échelle nationale et internationale. Il est vecteur d'image et permet d'affirmer l'identité régionale de nos territoires touristiques. Source d'enrichissement économique et culturel, il permet de créer du lien et participe à la fierté des habitants pour leur territoire, qu'ils redécouvrent eux aussi à vélo.



2) La protection de l'emploi dans le Bassin de la Loire

Contrairement au Programme Opérationnel (PO) de la région Centre-Val de Loire, l'objectif du PO plurirégional Loire n'est pas directement la création d'emplois, mais plutôt le renforcement de la compétitivité ligérienne par la réduction de la vulnérabilité aux inondations.

A titre de rappel, en 2013, la mise en œuvre de la Directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « directive inondation » a consisté en l'élaboration de la cartographie des territoires à risque important d'inondation (TRI). Pour ces TRI, des objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations ont été fixés et des stratégies locales de gestion du risque pour les atteindre mises en place par les collectivités territoriales. Sans attendre cette transposition, des actions ont été programmées dès 2009 et 2010, anticipant dans leur contenu la mobilisation d'éléments nécessaires à la mise en œuvre de la Directive.

A titre d'exemples :

- l'étude « 3P » Prévision/Prévention/Protection sur le bassin de l'Allier
- l'étude globale de réduction du risque inondation dans le bassin du Loir
- l'étude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre

- l'étude des vals du Giennois dans le département du Loiret¹.

Dans la continuité de ces démarches, **les principales actions en 2014** concernent :

- L'accompagnement des collectivités et agglomérations inclus dans le territoire d'intervention de l'Etablissement Public Loire (EPL) pour les modalités de mise en œuvre des stratégies locales de gestions du risque inondation (information, sensibilisation, synthèse des requêtes des collectivités et développement d'un espace dédié sur le plateau collaboratif du plan Loire « www.plan-loire.fr »).
- L'assistance apportée aux collectivités dans leurs études des vals de Loire (départements Cher/Nièvre et Vals du giennois). L'objectif de ces études est de définir un programme d'actions permettant de réduire la vulnérabilité de ces territoires.
- La sensibilisation au risque d'inondation et l'appui organisationnel et technique pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), plus de 400 ont été mis en place depuis 2007. Cela consiste aussi à poser des repères de crue, environ 200 sites sont aujourd'hui équipés, l'ensemble pédagogique comprend un repère de crue, une échelle et un panneau explicatif, voir ci-contre).
- L'appui aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues dans leurs démarches de sécurisation des ouvrages de protection contre l'inondation (mise à jour et consolidation des bases de données des ouvrages, information et sensibilisation sur les obligations réglementaires, analyse globale des actions à mener et estimation des coûts, délais et assistance aux collectivités dans la mise en œuvre de ces actions).
- L'appui technique et financier des collectivités dans l'élaboration de leur plan de continuité d'activités permettant ainsi aux communes de mieux faire face aux inondations (avant, pendant et après crise)



Réalisation Conseil Général du Loiret

Dans le cadre de ce plan Loire, l'EPL assure notamment l'animation de la plate-forme « Prévention des inondations ». Elle rassemble plus de 80 personnes appartenant aux différentes structures (collectivités et services de l'Etat) impliquées dans le plan Loire. Les actions menées dans le cadre de la prévention des inondations doivent tendre vers :

- Une meilleure connaissance de l'aléa et une définition des mesures à mettre en œuvre en matière de prévention et de gestion du risque, par la gestion du territoire avec les aménagements compatibles, et également par une planification complète de la gestion de crise.
- Une réduction de la vulnérabilité des enjeux et des territoires par le biais des aides de diagnostics (auprès des acteurs économiques, des particuliers ou des collectivités) et par la mise en œuvre des mesures des actions sur les enjeux.
- Une meilleure protection des personnes et des biens via l'entretien des cours d'eau, la sécurisation des ouvrages de protection et le maintien des zones d'expansion de crues.
- Une meilleure appropriation du risque par les usagers et les collectivités via un appui des collectivités dans la communication et la sensibilisation vis-à-vis du risque inondation : plate-forme thématique sur le plan Loire, assistance technique pour l'élaboration du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, du Plan communal de sauvegarde, entre autres.

¹ Études disponibles sur le site www.plan-loire.fr

I.1.3 Changement du contexte de mise en œuvre du programme impactant la préservation de l'environnement

1) La mise en œuvre des politiques publiques sur la biodiversité

➤ Les Plans Nationaux d'Actions au service de la biodiversité

Ils visent à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées. Cet outil de protection de la biodiversité est mis en œuvre par la France depuis une quinzaine d'années et a été renforcé suite au Grenelle de l'Environnement. **On compte fin 2014, 73 plans nationaux d'action (PNA)**, à des niveaux d'avancement différents. Sur les 54 PNA axés sur la faune, 19 concernent le bassin de la Loire, et sur les 19 PNA axés sur la flore, 3 PNA concernent plus particulièrement le bassin de la Loire.

➤ Les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique

Parmi leurs dispositions, les lois « Grenelle I et II » prévoient la mise en place d'une Trame Verte et Bleue à l'échelle nationale. Celles-ci s'appuient sur des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la mise en œuvre dans chaque région d'un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Sur le bassin de la Loire, l'élaboration des SRCE a été lancée principalement en 2011.

En 2014, les deux régions les plus avancées, Rhône-Alpes et Basse-Normandie, ont vu leur **phase de consultation validée**. Les régions Auvergne, Bourgogne et Centre-Val de Loire ont lancé la consultation auprès des collectivités, avant dernière étape avant la validation. Les régions Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire et Poitou-Charentes en sont au stade de la rédaction des documents attendus par l'Etat. La région Limousin en est à la phase initiale d'élaboration.

➤ Les autres démarches régionales

La mise en œuvre des Réserves Naturelles Régionales (RNR), sous l'égide des régions, se développe progressivement sur le bassin de la Loire. La région Pays de la Loire dispose toujours du plus grand nombre de réserves naturelles régionales. **En 2014**, différentes démarches ont abouties : le 23 septembre, deux territoires auvergnats ont été classés en RNR (le Lac de Malaguet en Haute-Loire, et les Cheires et grottes de Volvic dans le Puy-de-Dôme), par contre la procédure concernant le Val de Loire Bourbonnais n'a pas encore aboutie, quatre autres projets de RNR sont en cours. Plusieurs régions ont également porté des démarches pour une meilleure prise en compte de l'environnement.



Lac de Malaguet – photo de N.Lefebvre

2) La gestion des plantes exotiques envahissantes : un réseau d'acteurs pour comprendre et agir

Cause majeure de perte de biodiversité dans le monde, la gestion des plantes exotiques envahissantes constitue l'un des enjeux prioritaires de la plate-forme « Eau, espaces, espèces » du plan Loire 2007-2013. Face aux invasions des plantes exotiques sur les cours d'eau et zones humides, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les services de l'État et les collectivités territoriales sont confrontés à une demande croissante d'interventions pour limiter l'expansion de ces espèces sur le bassin. Pour travailler avec le maximum de cohérence, les acteurs concernés ont créé en 2002 sur le bassin le « groupe de travail Loire-Bretagne plantes envahissantes », piloté par l'Agence de l'eau. Il œuvre pour apporter des réponses scientifiques et techniques adéquates aux acteurs de terrain et élaborer une stratégie de gestion de ces invasions.

En 2014, ses travaux ont porté sur : l'échange de travaux et d'expériences réalisés en région, et l'aboutissement de la rédaction de la stratégie de gestion 2014-2020 des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne.

3) Les poissons grands migrateurs

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009, par le Comité de bassin, rappelle les conditions de migration des poissons grands migrateurs, dits amphihalins sur le bassin. Ces conditions sont d'autant plus contraignantes sur le bassin de la Loire, car les migrations représentent une longue distance : jusqu'à plus de 1 000 km sur la Loire et l'Allier. Dans cet esprit, les actions du plan Loire grandeur nature, en faveur des poissons grands migrateurs s'inscrivent dans l'orientation 9 du SDAGE Loire-Bretagne « rouvrir les rivières aux poissons migrateurs » et de ses dispositions (assurer la continuité écologique des cours d'eau, restaurer le fonctionnement des circuits de migration, assurer une gestion équilibrée de la ressource piscicole, et mettre en valeur le patrimoine halieutique).

2014 est la première année de mise en œuvre du nouveau Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) 2014-2020 qui renforce les liens avec le SDAGE pour donner de la cohérence à la politique de l'eau.

➤ La Stratégie nationale de gestion des poissons migrateurs amphihalins

Elle a été validée par un groupe national lors d'un comité de pilotage du 14 décembre 2010 et fixe 22 orientations à décliner dans les bassins. Elle se décompose **en 4 axes** : préserver et restaurer les populations et leurs habitats ; rénover la gouvernance de la politique de gestion des poissons migrateurs ; renforcer l'acquisition de connaissances, le suivi et l'évaluation ; et développer le partage d'expériences, la communication et la formation autour des poissons grands migrateurs.

➤ La mise en œuvre du plan français répondant au règlement européen sur les anguilles

Face au déclin inquiétant de la population d'anguilles européennes, la commission européenne a publié en septembre 2007 un règlement ambitieux qui institue des mesures de reconstitution du stock d'anguilles.

Conformément au règlement, la France a envoyé son plan national le 17 décembre 2008. Les mesures portent sur les différents types de pêcheries, les obstacles à la circulation des anguilles, le repeuplement, la restauration des habitats et les contaminations. La Commission européenne a approuvé ce plan de gestion de l'anguille en France par une décision du 15 février 2010. La France met en œuvre ce plan de gestion depuis le 1er juillet 2009. Elle a déjà rendu compte en 2012 à la Commission européenne que la quasi-totalité des mesures prévues sur la période 2009-2012 avaient été mises en œuvre ou étaient en cours pour celles au caractère pluriannuel, attestant ainsi que le programme français de repeuplement pour cette espèce est désormais opérationnel. La France devra rendre compte à nouveau en 2015.

Les signes encourageants à la lecture des résultats de l'année 2013 ne sont pas traduits par une colonisation massive du bassin, en regard des faibles comptages d'anguilles sur les dispositifs en amont. Ces résultats confortent un déficit chronique de recrutement et une sous saturation du système Loire au regard de sa vaste capacité d'accueil. Celle-ci doit nous conduire à évaluer la situation sur des pas de temps du cycle de vie de l'espèce (10 ans) et non sur des processus de variation de l'ordre de l'année. Bien que faibles, les comptages aux différentes stations attestent de la colonisation par l'anguille de tous les secteurs du bassin et d'une aire de répartition encore vaste, malgré le déficit de recrutement des dernières décennies.

A la demande de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Pays de la Loire et du secrétaire du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) Loire, le Tableau de bord Anguille a synthétisé les actions menées pour l'anguille sur le bassin de la Loire pour la période 2012-2014. Le Tableau de bord Anguille est un document regroupant l'ensemble des informations disponibles sur l'espèce, tant en terme d'indicateurs que de résultats d'études.

➤ La restauration de la continuité écologique des cours d'eau

La restauration de la continuité écologique est un des objectifs majeurs en réponse aux enjeux de reconquête du bon état des masses d'eau et de reconstitution du stock d'anguilles sur lesquels la France s'est engagée au regard des directives européennes concernées et du Grenelle de l'Environnement. Différents leviers réglementaires, financiers ou contractuels sont déployés pour restaurer la libre circulation des espèces piscicoles, notamment les grands migrateurs, mais aussi pour assurer le transport des sédiments et le bon fonctionnement du lit principal des cours d'eau avec leurs annexes hydrauliques.

Concernant l'avancement de la franchissabilité, en 2009, le PLAGEPOMI avait identifié 17 ouvrages "points noirs" limitant fortement la migration des espèces piscicoles notamment les poissons grands migrateurs. Pour ces ouvrages en particulier, le rétablissement de la transparence migratoire doit se traduire par un gain biologique d'une importance telle que la réponse attendue sera perceptible à l'échelle du bassin.

A la fin de l'année 2013, sur ces 17 ouvrages :

- 8 ont fait l'objet d'un traitement en faveur de tout ou partie des espèces cibles,
- 4 voient l'engagement d'un programme de travaux,
- 5 sont concernés par des projets en émergence (études en cours ou mesures de police prises au préalable de la définition d'un programme d'interventions).

I.1.4 Modifications des politiques nationales et européennes

Le dernier changement réglementaire qui a impacté la mise en œuvre du PO est la révision de la maquette de juillet 2013.

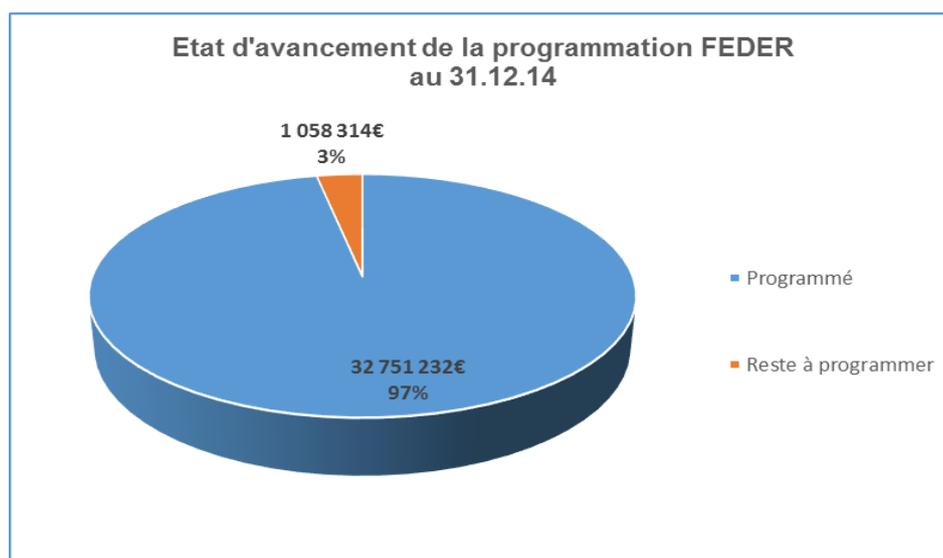
I.2 AVANCEMENT DES AXES PRIORITAIRES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

I.2.1 Avancement du programme dans son ensemble au 31.12.2014

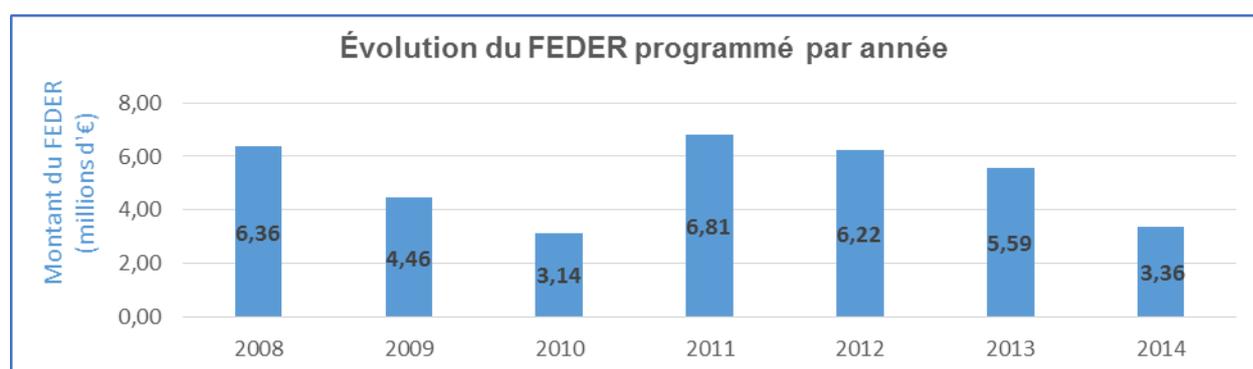
Au 31 décembre 2014 ce sont **557 dossiers** qui ont été programmés, ce qui représente **32 751 232 €** au titre du FEDER.

Le taux de programmation par rapport à la maquette de 33 809 546€ est de **96,87%**.

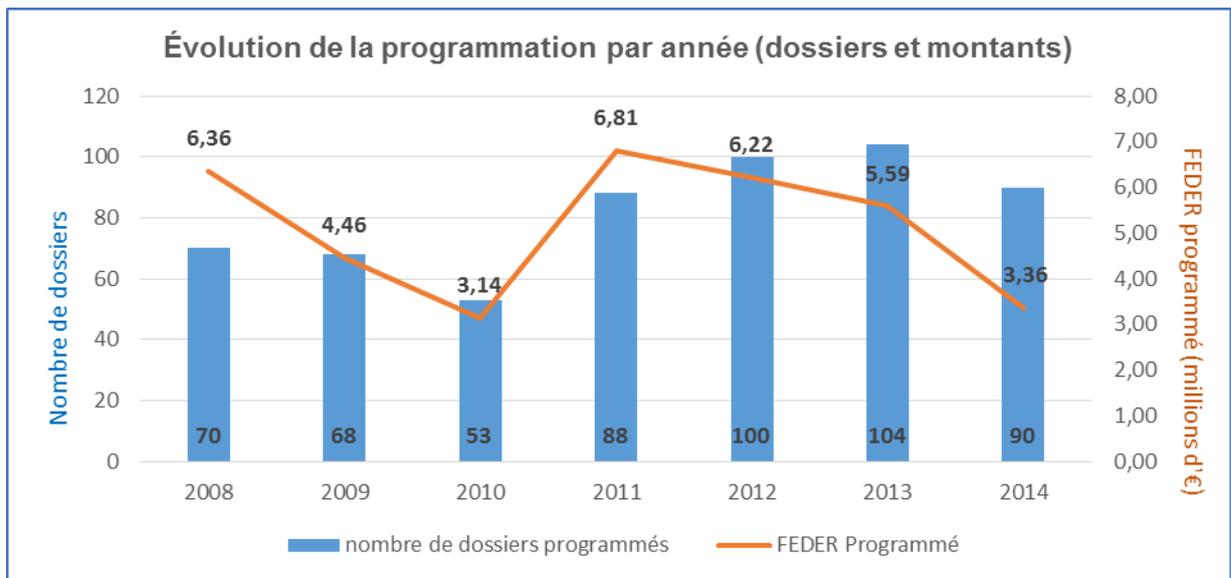
1 058 314 € restent donc à programmer en 2015.



L'évolution de la programmation présentée sous forme de graphique, ci-après, permet de constater un pic, en 2011, du montant des fonds programmés. Depuis, le montant par année baisse régulièrement, ce ralentissement est particulièrement marqué en 2014.

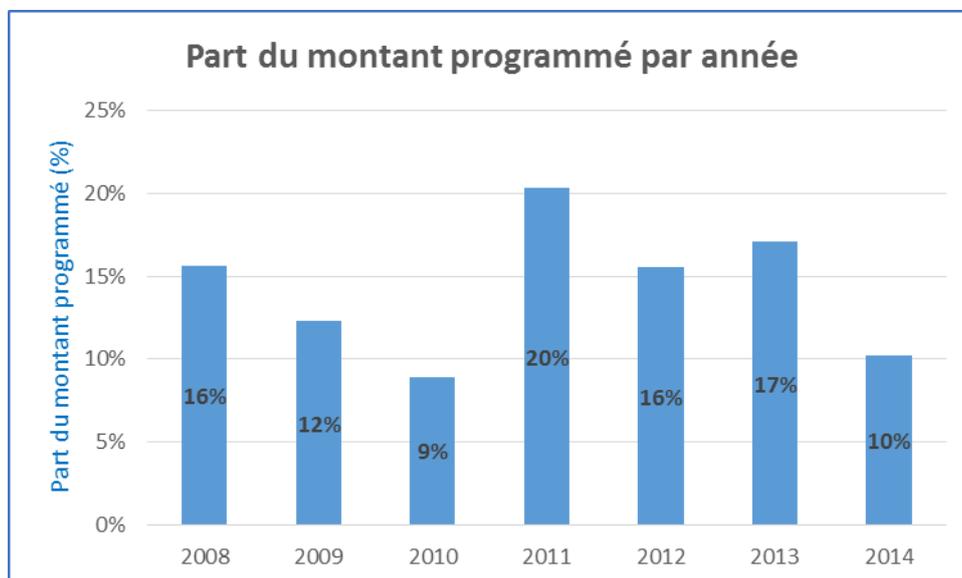


Le pic de 2011 est à associer avec une augmentation du nombre de dossiers, 88 contre 53 en 2010 (voir le graphique page suivante). Cette hausse traduit un souci de consommation optimum des crédits avant la fin du programme 2007-2013.

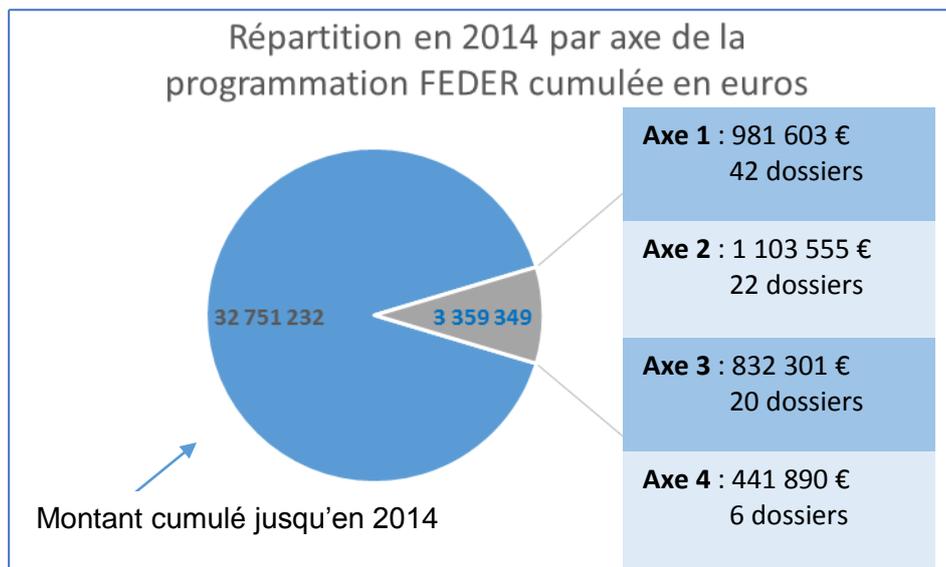


Après une mise en place tardive du programme, le nombre de dossiers augmente de manière progressive jusqu'en 2013. Le montant moyen par dossier qui est en forte baisse est en relation avec la fin de la programmation approchant sauf pour les opérations à court terme qui ont été programmées.

Les montants programmés en 2014 s'élèvent à **3,36 millions d'euros** pour **90 dossiers**. Cela représente **10%** sur les **32 751 232 €** cumulés depuis le début de la programmation. L'historique ci-après montre une chute de programmation en 2014 par rapport aux années précédentes, ce qui est en cohérence avec la fin de la programmation.

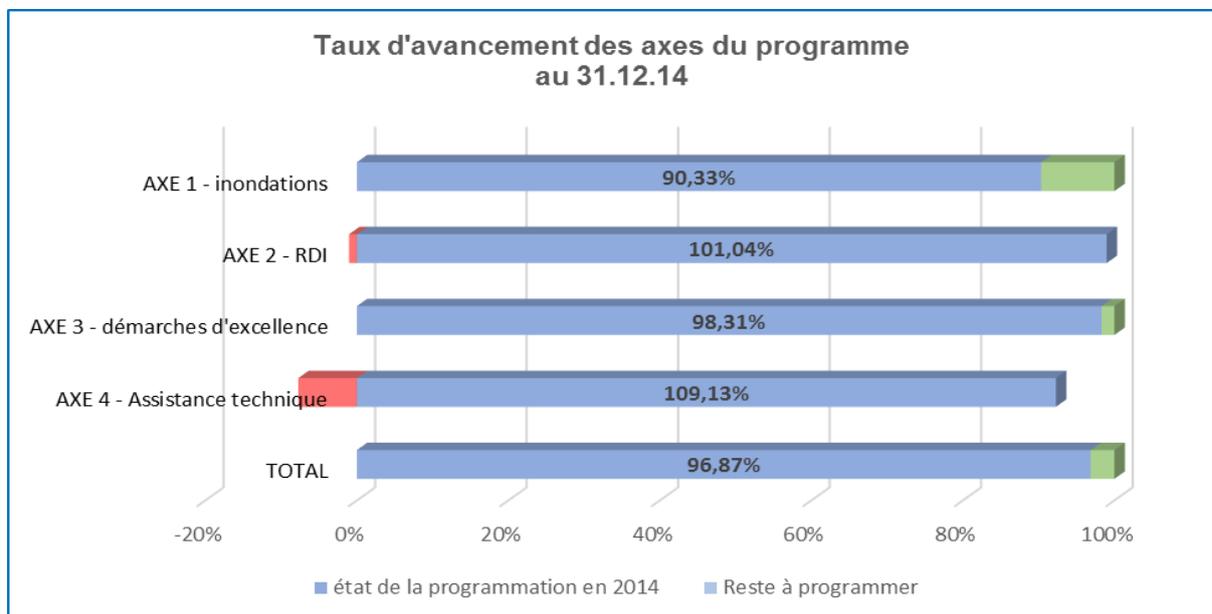


Sur les **3 359 349 €** utilisés en 2014, la ventilation de la programmation des crédits par axe en 2014 a été effectuée comme suit.

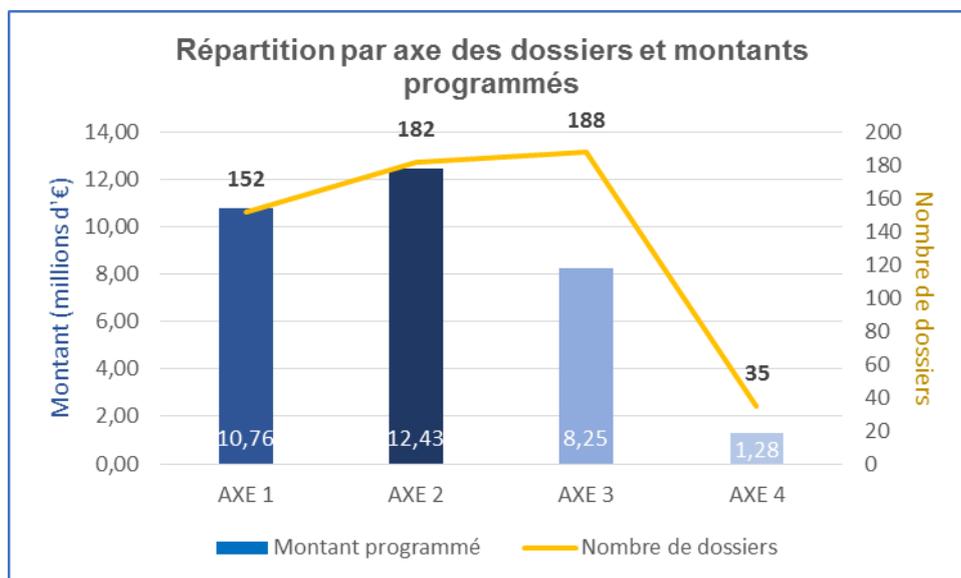


Le taux d'avancement de l'axe 1 « Inondations » est toujours en retrait avec 90,33% en 2014. Les mesures de réduction de la vulnérabilité représentent quasiment 50% des dossiers programmés. Cela s'explique en partie par une réalisation en dessous des attentes des démarches « industrielles » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques (mesure 12) par les porteurs de projets. Malgré la réalisation de diagnostics, la mise en œuvre des préconisations de réduction n'ont pas été poursuivies d'effets.

Les autres axes affichent une bonne réalisation, voir l'histogramme ci-dessous.



Au terme de la programmation 2007-2013, on observe que les montants programmés par axe sont fortement corrélés au nombre de dossiers programmés par axe. C'est l'axe 3 qui totalise le plus grand nombre de dossiers, cependant le financement par dossier est plus faible, voir le diagramme ci-après.



Le tableau ci-dessous met en exergue la part moins importante que représentent les axes 3 et 4 dans les montants programmés. L'axe 2 est celui auquel est alloué le plus de crédits.

Part des dossiers et des montants programmés par axe

	Part des dossiers programmés	Part des montants programmés	Montant moyen par dossier
Axe 1	27%	33%	70 841 €
Axe 2	33%	38%	68 340 €
Axe 3	34%	25%	43 927 €
Axe 4	6%	4%	36 780 €

I.2.2 Avancement du programme par axe au 31.12.2014

I.2.2.1 Axe 1 : Renforcer la compétitivité ligérienne par la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire

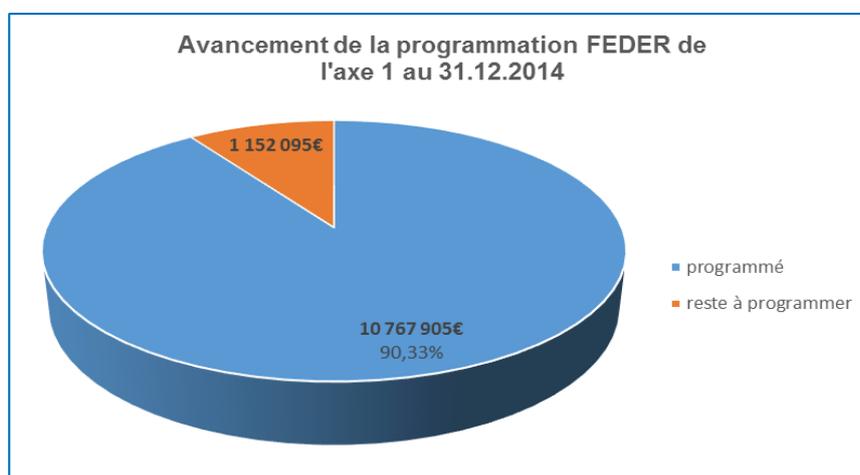
Les objectifs généraux de prévention des inondations du plan Loire sont :

- ❖ la préservation des vies humaines
- ❖ la réduction des dommages directs et indirects dus aux inondations

Suite à la modification de la **maquette** validée en mars 2013 par la Commission européenne, la dotation de l'axe 1 s'élève à **11 920 000 €** au titre du **FEDER** et le coût total éligible de la maquette prévu pour cet axe est de 25 189 743 €.

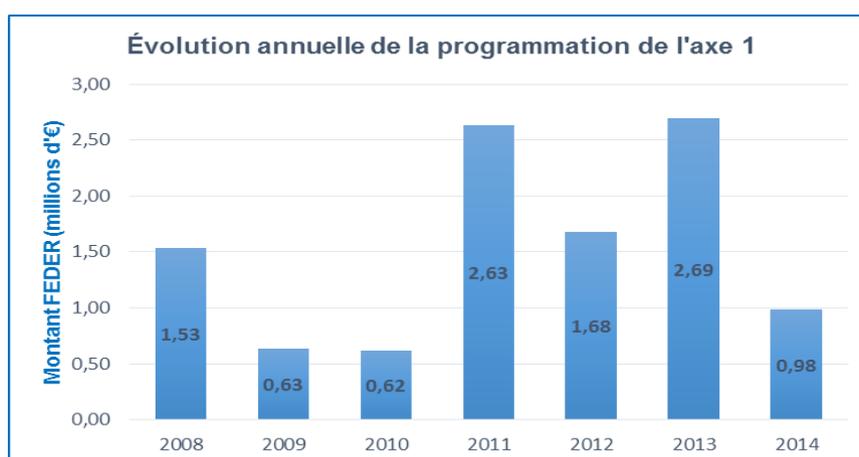
42 dossiers ont été programmés en 2014 pour un montant de **981 603 €**. Au 31 décembre 2014, l'axe 1 totalise **152 dossiers** et le montant cumulé programmé s'élève à **10 767 905 €**, ce qui équivaut à un taux de programmation à **90,33%**.

1 152 095 € restent donc à programmer.



Le faible taux de programmation peut s'expliquer par une mise en œuvre partielle des démarches industrielles de réduction de la vulnérabilité aux inondations par les porteurs de projets et ce malgré un grand nombre de diagnostics réalisés.

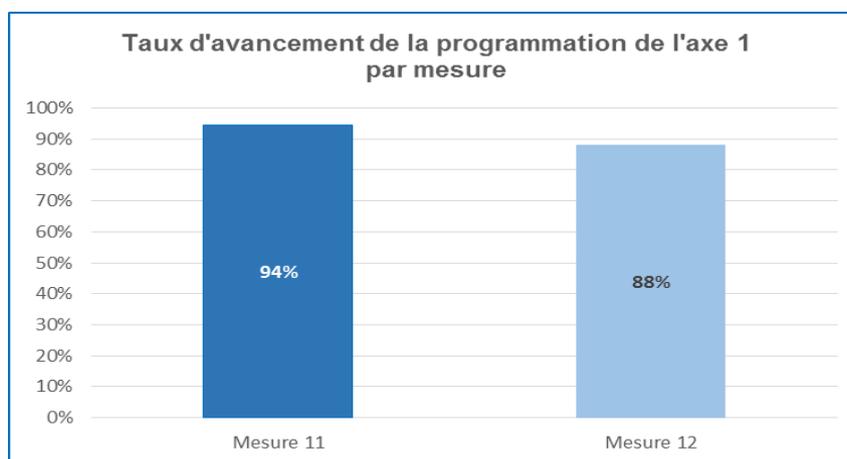
On constate en 2014, voir le graphique ci-après, une diminution nette des montants FEDER programmés, 981 603€ contre plus de 2 millions d'euros l'année précédente. Cela peut s'expliquer par la période de fin de programmation. En outre, la crise économique a certainement eu un impact sur la mise en œuvre des mesures préconisées.



Pour atteindre les objectifs de l'axe 1 et permettre ainsi la réalisation d'actions concrètes et significatives de nature à limiter l'impact des inondations, deux mesures sont engagées dans le cadre du PO plurirégional:

- *L'approfondissement de l'étude des risques, couplé avec une approche essentiellement expérimentale concernant notamment la préservation, la restauration et la gestion des zones d'expansion de crues (**mesure 11**)*. Depuis la révision à mi-parcours, validée en mai 2011, cette mesure a également été élargie au « financement d'investissements innovants au titre de la prévention des inondations, en lien notamment avec le rôle crucial joué en la matière par l'ouvrage de bassin de Villerest », modalité qui a été préférée à la création d'une mesure nouvelle pour cette seule opération.
- *Le déploiement à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents d'une démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques (**mesure 12**)*.

Comme le montre l'histogramme suivant, la programmation de la **mesure 11** est plus avancée, son taux est de **94%**, alors celui de la **mesure 12** est de **88%**. Cela s'explique par une réalisation de diagnostics supérieure à la mise en œuvre des démarches industrielles de réduction de la vulnérabilité aux inondations par les porteurs de projets. L'état d'avancement des mesures et sous-mesures est présenté dans les pages suivantes.



⇒ Mesure 11 : Études et innovation dans la gestion des inondations

L'objectif de la mesure est de soutenir des **actions à forte efficacité de réduction du risque**. Pour ce faire, cette mesure vise à approfondir les études des risques dans des secteurs non couverts ou insuffisamment étudiés (aléa, vulnérabilité, enjeux), en adoptant une approche expérimentale de préservation, de restauration et de gestion des zones d'expansion de crues ou de réalisation d'ouvrages.

Depuis le début de la programmation, voir le tableau ci-dessous, **48 opérations** ont été programmées pour un montant total de 12 922 639€ dont **3 916 962€** de FEDER.

7 dossiers ont été programmés en 2014 pour un montant total de 470 349€ dont **198 329€** de FEDER. Le taux de programmation est de 94% et le taux de paiement de 67%.

Programmation FEDER au 31.12.2014 de la Mesure 11

	Maquette	Dossiers Programmés	Montants programmés	Montants payés
Total	4 150 000	48	3 916 962	2 619 922
2014		7	198 329	0

Taux de programmation : 94%

Taux de paiement : 67%

6 opérations concernent des *Études* et une la sous-mesure *Actions expérimentales de gestion des zones d'expansion de crues et de sur-inondation*. Parmi les études menées en 2014, on peut citer :

« *L'Appui à la préparation à la gestion de crise et à la matérialisation des repères de crues des communes du bassin de la Loire et ses affluents* » (dossier n°39781)

☺ Maître d'ouvrage : Établissement Public Loire

📁 Coût total programmé : 54 789€ => Montant du FEDER : 21 916€

- A titre informatif, **209 communes ont fait une demande d'appui** : on dénombre **177** communes dont l'appui est **achevé** (livraison de 317 repères de crues circulaires, 323 repères rectangulaires, 427 mètres linéaires d'échelle limnimétrique et 227 panneaux d'information). Cet accompagnement comprend les investigations et les mesures de nivellement sur le terrain, la recherche, l'analyse et la validation des informations sur les crues pour chacun des sites, ainsi que la conception, la réalisation et la fourniture d'ensembles pédagogiques constitués de repères de crue, d'échelles et de panneaux d'information. Il est réalisé en lien avec les Syndicats Intercommunaux d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) et les services de l'Etat.



- Pour sensibiliser et diffuser les informations utiles aux collectivités, un espace dédié à cette opération a été développé et enrichi sur le plateau collaboratif d'échange du plan Loire : www.plan-loire.fr/repere-crue. Il apporte les informations suivantes : le descriptif détaillé des différentes étapes d'intervention, un état d'avancement actualisé, des articles relatifs aux inaugurations des repères posés, un guide sur la restauration des anciens repères, ainsi qu'une nouvelle cartographie interactive recensant l'ensemble des repères.



- En 2014, une plaquette d'information Actu' Repères de crue a été réalisée et diffusée largement au mois d'avril 2014, afin notamment d'informer les communes et collectivités du bassin sur l'avancement de l'action et l'intérêt du recensement et de la matérialisation des repères de crue. Ce travail mené par l'Établissement a fait l'objet de nombreux articles parus dans la presse locale relayant l'inauguration des repères de crues dans les différentes communes.

« L'Action d'appui aux collectivités propriétaires et gestionnaires de digues du bassin de la Loire et ses affluents » (dossier n°39766)

☺ Maître d'ouvrage : Établissement Public Loire

📁 Coût total programmé : 72 677€ => Montant du FEDER : 29 071€

Il a permis de :

- Poursuivre l'actualisation et la consolidation de la base de données sur les ouvrages et leurs propriétaires ou gestionnaires, avec l'intégration des réponses recueillies auprès des collectivités et des services de l'Etat ;
- Réaliser et diffuser un rapport consolidé d'inventaire des ouvrages de protection gérés par des collectivités² sur le bassin de la Loire qui dresse les besoins des collectivités vis-à-vis de leurs obligations réglementaires ;
- Mener une action d'information et de sensibilisation des propriétaires ou gestionnaires sur l'ensemble du bassin : prise de contact avec les collectivités, réalisation et diffusion d'une plaquette d'information « Actu'Digues », et enfin développement d'un espace dédié sur le plateau collaboratif d'échanges du plan Loire³ ;
- Participer à l'organisation de la 7^{ème} réunion de la plateforme « Prévention des Inondations » du Plan Loire sur le thème de la sécurisation des digues gérées par les collectivités sur le bassin de la Loire et ses affluents. Cette réunion a eu lieu le 3 juillet au Muséum d'Orléans et a réuni plus d'une soixantaine de personnes.
- D'approfondir le volet 3 (analyse globale) avec notamment la collecte d'éléments de retour d'expérience en termes de coûts et de délais de réalisation des différentes obligations ;
- D'engager un appui technique auprès de 17 collectivités réparties sur 8 départements et sur les 5 régions du bassin de la Loire et ses affluents.



² Disponible en ligne sur le site du plan Loire : www.plan-loire.fr/prevention-inondations

³ Disponible via l'adresse www.plan-loire.fr/digues-collectivites

⇒ Mesure 12 : Démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire

A titre de rappel, cette démarche est mise en œuvre par la convergence d'actions de trois types, comme décrit dans le PO :

- *La création d'un environnement favorable au déploiement de la démarche* : il s'agit d'actions d'enquêtes sur la perception du risque inondation, d'information et de sensibilisation des acteurs économiques, de mobilisation des élus, de formation des techniciens et cadres des collectivités, d'animation vers les gestionnaires de réseaux.
- *La réalisation d'un nombre conséquent de diagnostics de vulnérabilité* : cette action concerne la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations destinés aux entreprises, aux filières et zones d'activités.
- *Les mesures effectives et prioritaires* : c'est-à-dire la réalisation par les entreprises, filières et zones d'activité volontaires de mesures de réduction de leur vulnérabilité

Depuis le début de la programmation, voir le tableau suivant, **104 opérations** ont été programmées pour un montant total de 14 670 833€ dont **6 850 944€** de **FEDER**.

35 dossiers ont été programmés en 2014 pour un montant total de 1 169 674€ dont **783 275€** de **FEDER**. Le taux de programmation est de 88% et le taux de paiement de 73%. Il y a eu beaucoup de dossiers programmés avec des montants faibles (inférieurs à 5000€).

A titre de remarque, cette démarche a mobilisé 37 collectivités du bassin de la Loire et ses affluents. Elles ont participé au co-financement de la démarche (diagnostics et mesures opérationnelles à hauteur de 640 000€).

Programmation FEDER au 31.12.2014 de la Mesure 12

	Maquette	Dossiers Programmés	Montants programmés	Montants payés
Total	7 770 000	104	6 850 944	4 985 365
2014		35	783 275	0

Taux de programmation : 88%

Taux de paiement : 73%

A titre d'exemple, voici des opérations menées dans le cadre de la mesure 12, en 2014 :

- **La réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations destinés aux entreprises, aux filières et zones d'activités**

« *Démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents - Réalisation en nombre conséquent de diagnostics - 3ème phase* » (dossier n°39720)

☺ Maître d'ouvrage : Établissement Public Loire

📁 Coût total programmé : 665 899€ => Montant du FEDER : 332 949€

Pour rappel, l'objectif en fin de programme est de 2 500 diagnostics, pour un coût total estimé inférieur à 7,5 M€. **2 346 diagnostics ont été réalisés** depuis 2009, dont 241 en 2014. L'analyse de 2. 258 rapports de diagnostics, fin 2014, fait apparaître les montants suivants : 2,7 milliards d'euros de dommages potentiels et 932 millions d'euros de dommages évitables par la mise en place de mesures, soit environ un tiers.

o **Création d'un environnement favorable**

«*Démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents - Création d'un environnement favorable - 7ème série d'interventions*» (dossier n°39723)

☺ Maître d'ouvrage : Établissement Public Loire

📁 Coût total programmé : 79 976€ => Montant du FEDER : 39 988€

Le but de cette action est de sensibiliser les entreprises à l'existence du risque, à l'intérêt d'agir et aux moyens disponibles pour réduire la vulnérabilité de leur activité, et d'autre part, pour informer les partenaires de l'initiative. Différents supports ont été conçus en 2014 dans le cadre de cette opération

➤ « **Se préparer à l'inondation** – Mars 2014 » (imprimé à 22 000 exemplaires et diffusé auprès de 20 847 entreprises inondables)



➤ « **Webzine e-Loire.tv** consacré à la démarche ». Son objectif est de rendre compte du déploiement de la démarche sur l'ensemble du bassin de la Loire au travers de différents types de témoignages. Au total, 19 personnes ont été interviewées en septembre-octobre :



- o 8 entreprises ayant réalisé le diagnostic et mis en œuvre des mesures de réduction de leur vulnérabilité aux inondations,
- o 5 collectivités (élus et services) ayant cofinancé les diagnostics et les mesures
- o 4 partenaires de la démarche : fédérations professionnelles, représentants de Chambres consulaires, assureurs et prestataire ayant réalisé les diagnostics.
- o 2 organisations internationale et européenne.

La vidéo ainsi réalisée (d'un format d'une vingtaine de minutes) a été mise en ligne en décembre sur le site internet : www.e-loire.tv/inondation-entreprises. Compte-tenu de la richesse de chacune des 19 interviews, le choix a été fait d'ajouter des formats complémentaires, également disponibles dans leur intégralité sur le site internet e-loire.tv. Concernant la diffusion de la vidéo, 4 000 webkeys ont été réalisées dont 3 817 exemplaires ont fait l'objet d'un routage.



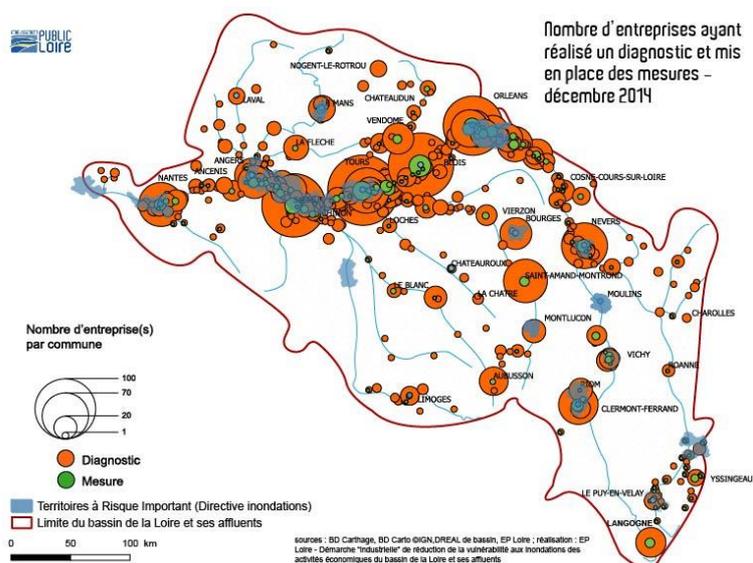
On notera en parallèle l'effort conséquent de sensibilisation des entreprises via des contacts téléphoniques faits par l'EP Loire. Ainsi, depuis 2009, plus de 33 000 appels téléphoniques ont été effectués pour sensibiliser les entreprises au risque inondation et les inciter à réaliser le diagnostic de vulnérabilité aux inondations.

- **La mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations**

Au 31 décembre 2014, ce sont près de 2 000 entreprises qui ont été relancées par courrier, 1700 entreprises avec qui un contact a pu être établi par téléphone et 592 entreprises qui ont fait part de leur intérêt à mettre en place des mesures de réduction de leur vulnérabilité aux inondations :

- **414** entreprises ont déjà **mis en place une ou plusieurs mesures**, dont **74 avec un soutien financier du FEDER** et dans certains cas des collectivités
- **83** ont **identifié une ou des mesures à mettre en place** et envisagent éventuellement de déposer un dossier de demande de subventions
- **95** souhaitent **mettre en place** une ou des mesures sans les avoir identifiées concrètement.

Concernant l'intérêt du soutien financier des mesures, l'analyse des 74 dossiers retenus fait apparaître un montant moyen de subvention de 23 k€ environ, pour un coût moyen de projet de 45 k€, à rapprocher au montant moyen des dommages potentiels de 2,2 M€ et à celui des dommages évitables de 711 k€ (soit près de un tiers).



I.2.2.2 Axe 2 : «Stimuler la recherche et l'innovation ligérienne par le développement et le partage d'une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du bassin de la Loire»

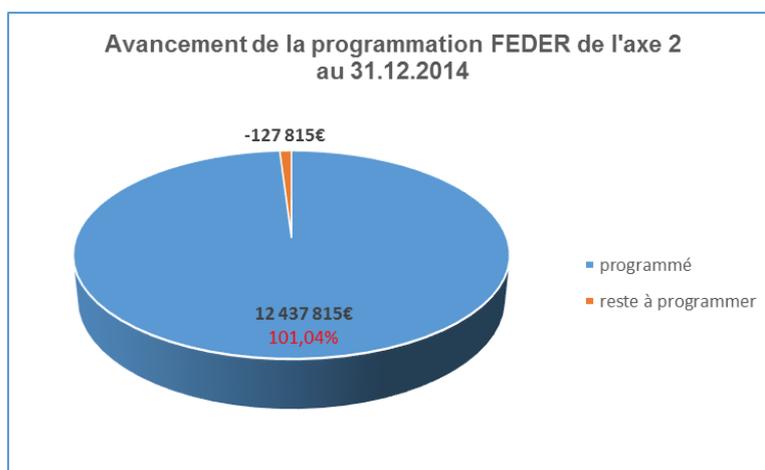
Les objectifs généraux de l'axe sont :

- ❖ Le développement et le partage d'une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du bassin de la Loire,
- ❖ La valorisation de cette connaissance afin de faire de la Loire une référence européenne en matière de gestion durable d'un grand fleuve et de son bassin versant.

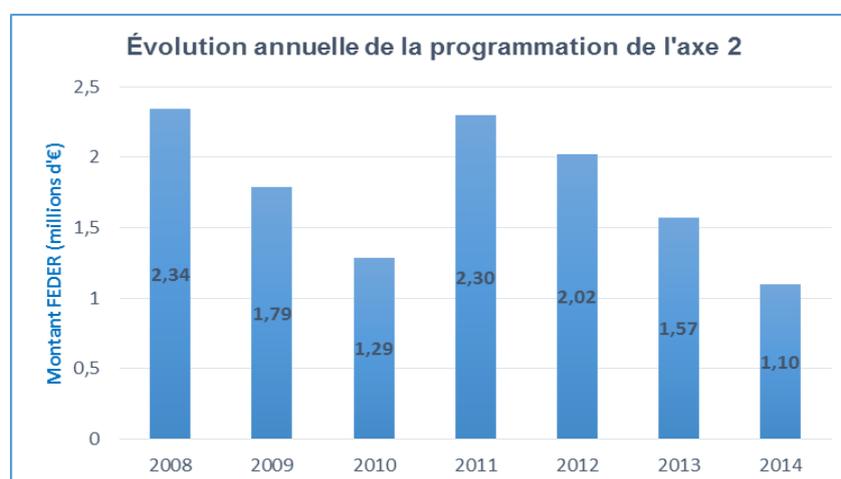
Suite à la modification de la **maquette** validée en mars 2013 par la Commission européenne, la dotation de l'axe 2 s'élève à **12 310 000€** au titre du **FEDER** et le coût total éligible de la maquette prévu pour cet axe est de 24 620 000€.

22 dossiers ont été programmés en 2014 pour un montant de **1 103 555€**.

Au 31 décembre 2014, l'axe 2 totalise **182 dossiers** et le montant cumulé programmé s'élève à **12 437 815€**, ce qui équivaut à un taux de programmation à **101,04%**.



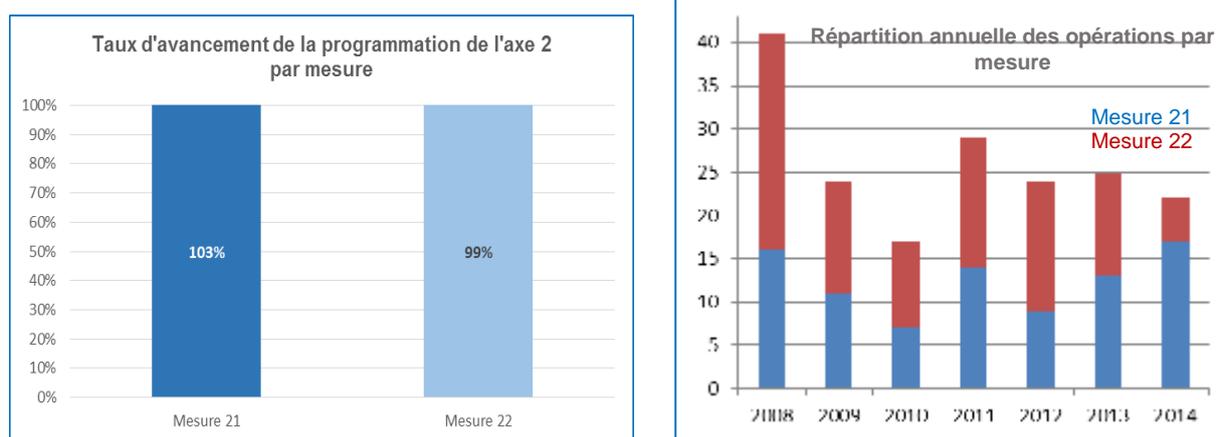
Les montants moyens des 22 opérations programmées et des subventions du FEDER attribuées sont inférieurs aux années précédentes. Ces différents constats sont logiquement à rattacher à la fin de la période de programmation, avec d'une part une capacité financière limitée, la programmation étant supérieure à 100% sur cet axe fin 2014, et d'autre part, la quasi impossibilité de démarrer des projets de recherche ayant une durée compatible avec un achèvement mi-2015.



Pour atteindre ces objectifs et permettre la réalisation d'actions concrètes et significatives de nature à limiter l'impact des inondations, deux mesures sont engagées dans le cadre du PO plurirégional :

- *La Capitalisation et la mutualisation des données sur le bassin de la Loire (mesure 21),*
- *Le Développement des interactions entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens (mesure 22).*

L'état d'avancement des mesures et sous-mesures est présenté dans les pages suivantes. Le graphique suivant permet de constater une sur-programmation de la mesure 21.



⇒ Mesure 21 : Capitalisation et la mutualisation des données sur le bassin de la Loire

La capitalisation des données relatives au bassin de la Loire est une nécessité pour la pérennité de la connaissance, ainsi que leur diffusion et leur libre accès. Leur promotion auprès du grand public apparaît par ailleurs comme un impératif pour une réappropriation du fleuve par ses riverains. La perte de ces données est préjudiciable à l'intérêt général, elle se révèle source de surcoûts et les connaissances acquises risquent d'être progressivement oubliées.

La mesure vise ainsi à :

- Assurer l'actualisation du recensement des ressources présentant un intérêt en termes de connaissance du fleuve et de gestion du bassin fluvial,
- Poursuivre l'acquisition et la mobilisation de ces dernières par tous moyens appropriés, en assurant la valorisation, notamment par voie de diffusion ciblée en direction des acteurs et publics concernés.

Depuis le début de la programmation, voir le tableau suivant, **86 opérations** ont été programmées pour un montant total de 13 089 936€ dont **6 294 546€ de FEDER**.

17 dossiers (dont 16 opérations d'acquisition de données et 1 opération de soutien au GIP Loire Estuaire) ont été programmés en 2014 pour un montant total de 1 644 725€ dont **896 503€ de FEDER**. Le taux de programmation est de 103% et le taux de paiement de 71%.

Programmation FEDER au 31.12.2014 de la Mesure 21

	Maquette	Dossiers Programmés	Montants programmés	Montants payés
Total	6 095 000	86	6 294 546	4 493 367
2014		17	896 503	0

Taux de programmation : 103%

Taux de paiement : 71%

A titre d'exemple on peut citer l'opération suivante :

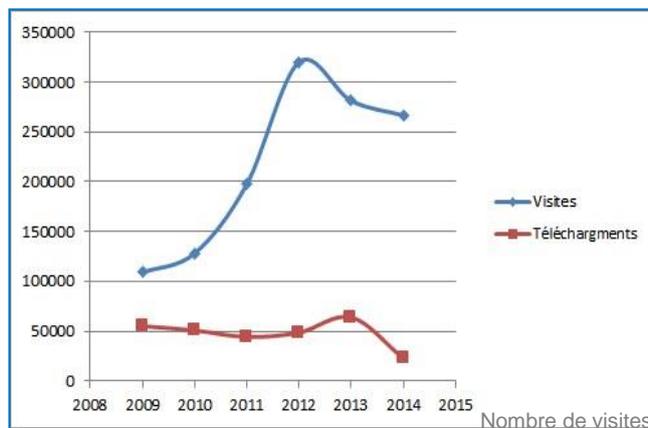
Mise en place du Plateau Collaboratif d'Echange (PCE) Intranet/Internet du PLGN 2007-2013-période de référence 2014 (dossier n°39755)

☺ Maître d'ouvrage : Établissement Public Loire

📁 Coût total programmé : 160 016€ => Montant du FEDER : 80 008€

- Ce tableau contribue à développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle, du fleuve et de son écosystème en facilitant et stimulant la communication entre les acteurs du plan Loire, les partenaires et le public. De nombreuses ressources, outils et espaces collaboratifs sont disponibles sur le site du plan Loire.
- 2014 a permis de poursuivre le projet et de **réaliser un bilan global**. En lien avec la baisse d'activité dans le cadre du plan Loire, à rattacher à la fin de la période de programmation 2007-2013 et aux incertitudes d'année « de transition », pour ce qui concerne les contractualisation/programmation à l'horizon 2020. La baisse de fréquentation du PCE, amorcée en 2013, s'est poursuivie en 2014. Toutefois, sa fréquentation reste supérieure à 2010 et 2011, résultat de la notoriété acquise par le projet et par le site depuis 2009, et sans doute aussi d'une certaine diffusion des pratiques collaboratives. Ainsi, il est par exemple intéressant de relever que bien que le nombre de contributeurs soit en baisse en 2014, le nombre (5) et la densité des lettres d'information réalisées en 2014 (près de 80 « actualités » présentées) ainsi que leur impact en terme de fréquentation, sont révélateurs de l'intérêt porté aux différents projets et outils mis en ligne.

- L'année 2014 a été marquée également par la **mise en ligne en mai**, de la base de données des projets du plan Loire, et qui comporte déjà plus de 330 fiches détaillées donnant accès aux informations et résultats d'autant de projets. Le PCE est l'outil de capitalisation et d'archivage de toute l'activité du plan Loire III.



- Le **bilan financier** du projet est conforme avec ce qui avait été prévu initialement. Le coût total du projet est de **985 704,34 € TTC**, comprenant l'initialisation du projet (assistance technique, conception et mise en ligne du site) et les prestations annuelles. Le projet a été cofinancé à 50% par le FEDER, 13% par l'Etat (DRRT), 17% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et 20% par l'EP Loire.
- Le **bilan technique** s'appuie sur des objectifs à fin 2013 en termes de nombre de visites et de téléchargements dépassés dès mars 2012, au bénéfice de l'ensemble du plan Loire, au-delà de la seule plate-forme recherche/données/information.

Cet axe concerne entre autre le suivi des poissons migrateurs. Pour l'année 2014, **3 opérations** sont concernées. Leur coût s'élève à 696 486 € dont **250 149 € de FEDER** programmé.

Sur le bassin de la Loire l'étude annuelle menée par le réseau de stations de comptage de LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs) permet de suivre l'évolution des effectifs de poissons migrateurs. A titre d'illustration est présentée ci-après une opération menée en 2014 :

*« Suivis biologiques des populations de poissons grands migrateurs »
(dossier n°39384)*

☺ Maître d'ouvrage : Association LOGRAMI

📁 Coût total programmé : 374 108€ => Montant du FEDER : 149 643€

Le réseau de l'année 2014 est constitué de 8 stations réparties sur les axes principaux de migration du bassin. A noter que le suivi sur la station de Langeac sur l'Allier n'a pu être réalisé en continu suite à des travaux de sécurisation du local de comptage.

➤ Bilan saumons atlantiques

Les effectifs de saumons comptabilisés en 2014 sur l'ensemble des axes totalisent **728 individus**. Ils sont dans les moyennes historiques mais inférieurs aux comptages des trois dernières années. L'essentiel de l'effectif de saumon de l'année 2014 est comptabilisé à **Vichy sur le bassin historique de l'Allier, avec plus de 81 % des migrations contrôlées sur l'ensemble du bassin de la Loire. L'axe de migration secondaire bassin Creuse-Gartempe** est une nouvelle fois encourageant. Il conforte les observations faites les trois années précédentes, durant lesquelles, en moyenne, 110 saumons ont franchi l'ouvrage de Descartes. Cette proportion atteint en 2014 15 % du contingent migrant comptabilisé.

➤ Bilan aloses

Depuis 2008, les effectifs d'aloses sur l'ensemble du réseau de stations de comptage ont très fortement diminués. D'une trentaine de millier on dénombre désormais quelques centaines d'individus par an. **L'année 2014** vient de nouveau confirmer la **raréfaction de la population d'alose sur le bassin de la Loire**. Seulement **1 539 géniteurs** ont été comptabilisés. Une régression importante du nombre d'aloses sur le bassin de la Loire est donc constatée depuis plusieurs années. La population restante se cantonne essentiellement sur les secteurs avals, contrôlés en partie par les stations du bassin de la Vienne.

➤ Bilan lamproies marines

Depuis l'ouverture de la station de comptage de Châtelleraut en 2004, il apparaît que l'essentiel des comptages de lamproies marines est effectué sur le bassin de la Vienne (96 % depuis 2004). **En 2014, aucune lamproie n'a été comptabilisé à Decize et sur la Loire et à Vichy sur l'Allier**. Un total de **38 408 Lamproies a par contre été dénombré sur la Vienne et son principal affluent la Creuse**. Cet effectif est inférieur aux moyennes historiques (46 603 ± 30 056 depuis 2007), mais est supérieur à la moyenne des cinq dernières années (30 401 ± 13 783). La migration 2014 reste donc conséquente.

➤ Bilan anguilles jaunes et argentées

L'année 2014 est de nouveau caractérisée par une très faible abondance de l'espèce notamment sur les secteurs en amont du bassin (Decize et Roanne sur la Loire, Vichy et Poutès sur l'Allier et Gueugnon sur l'Arroux) témoignant d'un réel déficit de recrutement fluvial depuis les dernières décennies.

Bien que faible, les comptages aux différentes stations attestent de la colonisation par l'anguille de tous les secteurs du bassin et d'une aire de répartition encore vaste malgré le déficit de recrutement des dernières décennies.

⇒ Mesure 22 : Développement des interactions entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens

Le programme opérationnel plurirégional Loire envisage à la fois des démarches « ascendantes » de coopération renforcée à l'initiative des acteurs plus particulièrement impliqués, mais également, autant que de besoin, le lancement d'appels à projets de recherche via des approches plus « descendantes » associant tout particulièrement organismes de recherche et gestionnaires.

Depuis le début de la programmation, **96 opérations** ont été programmées pour un montant total de 13 142 522€ dont **6 143 270€ de FEDER**. Le taux de programmation est de 99% et le taux de paiement est de 54%.

Il n'a pas été prévu d'appel à projets de recherche en 2014, au vu d'une part des faibles montants des crédits restant sur l'axe 2 et d'autre part du calendrier du PO Loire prévoyant une fin de réalisation des projets fin juin 2015. Au total, **5 projets de recherche** ont été programmés en 2014 pour un montant total de 2 244 639€ dont **207 052€** de FEDER. Les porteurs de projets sont les universités de Clermont-Ferrand et Tours, l'INRA d'Orléans ainsi que l'EPL.

Programmation FEDER au 31.12.2014 de la Mesure 22

	Maquette	Dossiers Programmés	Montants programmés	Montants payés
Total	6 215 000	96	6 143 270	3 287 282
2014		5	207 052	0

Taux de programmation : 99%

Taux de paiement : 54%

En 2014, **3 opérations** concernent le *renforcement du capital de recherche* et **2 l'animation et la coordination des aspects de recherche, données, innovation et formation, dont fait partie l'opération citée ci-après à titre d'exemple.**

Poursuite du renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires du plan Loire grandeur nature 2007-2013 - période de référence 2014 (dossier n°39760)

☺ Maître d'ouvrage : Etablissement Public Loire

📁 Coût total programmé : 247 819€ ➡ Montant du FEDER : 123 910€

L'Etablissement public Loire, a poursuivi et renforcé en 2014, les actions de valorisation et de transmission vers les gestionnaires des résultats des travaux menés, à travers :

- L'organisation de 4 journées de Restitution en Région de Résultats de la Recherche à Limoges, Clermont-Ferrand, Orléans et Angers. Elles ont réunies près de 140 participants (2/3 de gestionnaires, 1/3 de représentants de la communauté scientifique).



Ces 4 réunions ont été construites principalement sur la restitution des résultats de 5 projets (sur les 20 présentés), sélectionnés à chaque fois parmi tous ceux concernant le territoire régional, suivie d'un temps d'échange. Les projets étaient présentés par des binômes chercheur-gestionnaire, afin de bien mettre en évidence, à la fois l'intérêt scientifique et l'intérêt appliqué des projets. Les éléments de restitution sont accessibles en ligne.

En complément, il a été proposé un échange informel au cours de l'après-midi de ces réunions sur les deux projets de recherche-action dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Etablissement (actualisation/activation de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique ; opportunité/faisabilité d'expérimentations en termes d'organisation dans un contexte d'adaptation aux changements comportementaux), afin de recueillir le signalement de travaux et d'identifier des problématiques de gestionnaires susceptibles d'être agrégés à ces projets.

- La mobilisation du Conseil Scientifique : d'une part pour la 2^{ème} édition de l'Audition « Poissons migrateurs » et d'autre part pour l'élaboration de livrets de vulgarisation. L'audition présidée par Jean-Pierre BERTON, Vice-président du Conseil scientifique du plan Loire, s'est tenue le 1^{er} octobre 2014 à Orléans et a réuni 25 participants. L'objectif était de présenter et d'échanger sur les résultats clés des projets de recherche/données consacrés à cette thématique et soutenus par le plan Loire.⁴



- La Restitution et la valorisation des résultats des projets : en 2014, 10 nouveaux livrets de vulgarisation de projets de recherche réalisés dans le cadre de l'actuel plan Loire grandeur nature ont été conçus et diffusés (2000 exemplaires). Le contenu de chaque livret de 12 pages, mettant en avant un projet, a été élaboré en lien avec le chercheur, son directeur de thèse ou son encadrement le cas échéant, avec également une contribution du Conseil scientifique du plan Loire et le(s) témoignage(s) de bénéficiaires des résultats de la recherche. Ils concernaient les thèmes suivants :

- Transit des sédiments dans les bifurcations de la Loire
- La biodiversité des landes et tourbières du haut bassin
- Viabilité de la population naturelle de saumons atlantiques du bassin de l'Allier

⁴ Les éléments de restitution sont consultables sur www.plan-loire.fr.

- Patrimonialisation d'équipements industriels en activité
- Fonctionnement morphodynamique des méandres du Cher
- Gestion plus efficace d'une crise d'inondation (ACCELL)
- Qualité des sédiments entre Grangent et Villerest
- Eco-hydrologie des tourbières acides du Massif Central
- Fonctionnement écologique des ensembles prairiaux des Pays de la Loire
- Hydrogéologie de la nappe alluviale de l'Allier



- L'actualisation/activation de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique a été conduite en 2014⁵ selon deux axes :

- Réalisation d'un état des lieux de la connaissance des impacts du changement climatique sur le bassin de la Loire, en axant sur l'entrée scientifique « connaissance » et sa « traduction » en langage « gestionnaire ». Ce travail, qui a été confié à une chercheuse pour une durée de 4 mois, a principalement porté sur l'exploitation des résultats des travaux de recherche menés depuis 2007 sur le bassin de la Loire et d'autres bassins fluviaux également. Il a permis, de mettre à jour un certain nombre de résultats récemment acquis sur la Loire, notamment lors de ces projets, mais également au cours d'autres projets soutenus par les agences de recherche nationales ou européenne. Ce travail a fait l'objet d'une restitution (rapport et dépliant synthétique) consultables en ligne. Le dépliant a en particulier été diffusé lors du *Forum Loire & affluents - Au cœur de l'Europe des fleuves*, organisé par l'EPL le 10 décembre, sur le thème précisément de l'adaptation aux impacts du changement climatique.
-
- Réalisation dans un deuxième temps d'un « état des lieux » relatif « aux stratégies ou mesures d'adaptation correspondantes déjà mises en œuvre ». Ce travail a été confié à un stagiaire du Campus agricole de Clermont pour une durée de 4 mois. L'objectif était d'actualiser l'exploration de 2007 des actions ou stratégies d'actions des « gestionnaires » pour établir comment ils se sont depuis lors saisis de la question, et savoir quelles sont les mesures d'adaptation déjà prévues ou mises en œuvre, le cas échéant quelles sont les questions qu'ils se posent et qui pourraient être traduites en besoins de recherche.

⁵ L'ensemble des éléments (description, rapports, synthèse) concernant cette initiative sont consultables sur le plateau collaboratif d'échange du plan Loire : www.plan-loire.fr/changement-climatique

- Les expérimentations en termes d'organisation dans un contexte d'adaptation aux changements comportementaux : de nombreux contacts avec des universitaires travaillant sur ces questions ont été pris par l'EPL en 2014. Ces derniers ont confirmé l'intérêt de poursuivre une expérimentation dans cette voie innovante. L'objectif est de passer au crible les domaines d'interventions et actions de l'Etablissement public Loire (qui servirait d'objet de recherche) pour identifier des pistes d'évolution intégrant une adaptation aux changements comportementaux, pour ce qui concerne à la fois la conception, la décision et la mise en œuvre.
- La réalisation d'un tableau de bord 2014 Recherche-Développement-Innovation relatif à la gestion intégrée du bassin de la Loire et ses affluents. Son objectif est d'offrir une analyse claire et lisible de l'état de la Recherche-Développement-Innovation sur le fleuve et ses affluents en 2014.

I.2.2.3 Axe 3 : Accompagner des démarches plurirégionales conciliant renforcement économiques et préservation de l'environnement

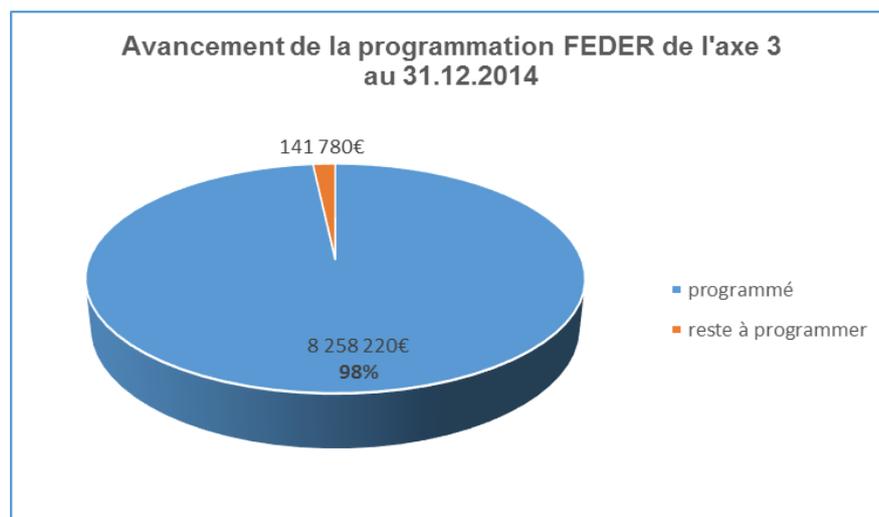
Les objectifs généraux des démarches d'excellence plurirégionales sont de :

- ❖ Valoriser les atouts du bassin de la Loire au bénéfice de son économie touristique,
- ❖ Rechercher et développer des méthodes innovatrices de traitement des problématiques environnementales,
- ❖ Accompagner la restauration des poissons migrateurs.

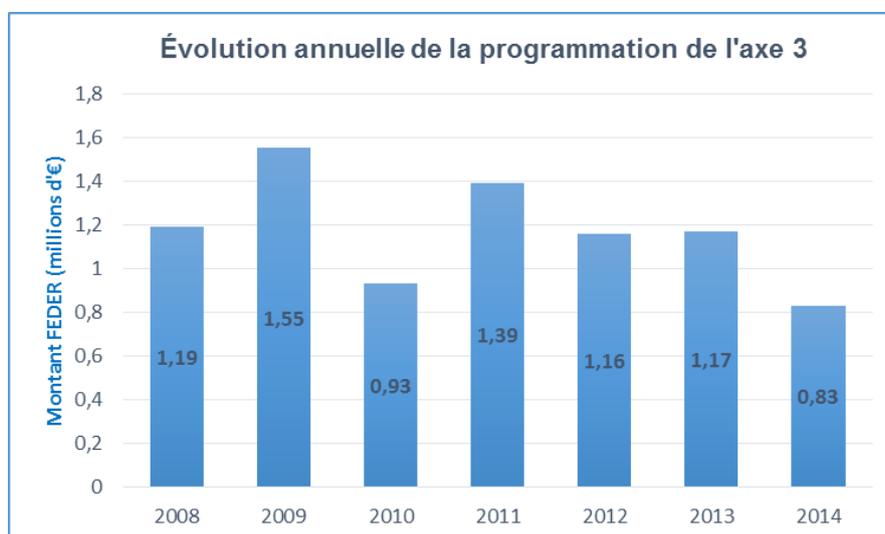
Suite à la modification de la **maquette** validée en mars 2013 par la Commission européenne, la dotation de l'axe 3 s'élève à **8 400 000€** au titre du **FEDER** et le coût total éligible de la maquette prévu pour cet axe est de 21 754 000€.

20 dossiers ont été programmés en 2014 pour un montant de **832 301€**.

Au 31 décembre 2014, l'axe 3 totalise **188 dossiers** et le montant cumulé programmé s'élève à **8 258 220€**, ce qui équivaut à un taux de programmation de 98%.



Concernant l'évolution de la programmation annuelle de l'axe 3, on constate un net ralentissement en 2014, ce qui est en cohérence avec la fin du programme.



Pour atteindre ces objectifs et permettre la réalisation d'actions concrètes et significatives de nature à accompagner ces démarches d'excellence plurirégionales, trois mesures sont engagées dans le cadre du PO plurirégional :

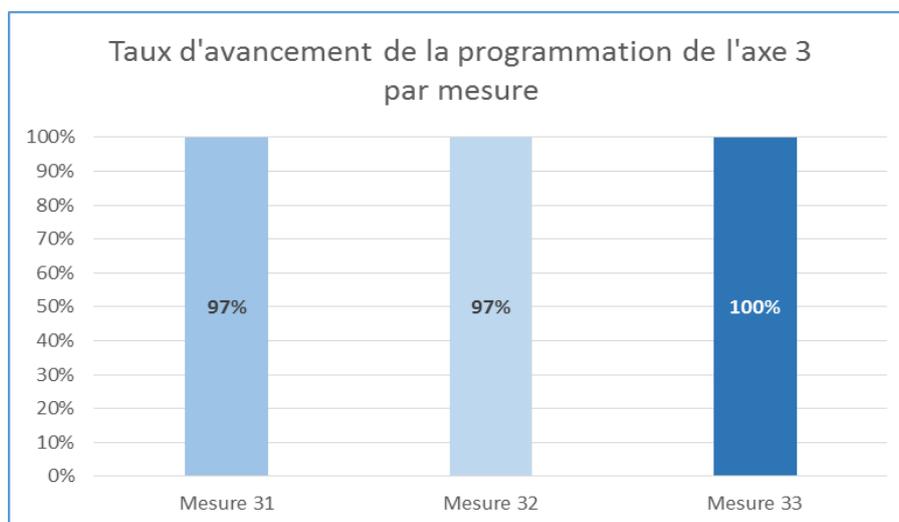
- *La démarche d'excellence autour de la structuration et la capitalisation des atouts «Loire» (mesure 31),*
- *La démarche d'excellence autour de l'innovation et l'expérimentation sur des problématiques environnementales plurirégionales (mesure 32),*
- *La démarche d'excellence pour la restauration des poissons migrateurs (mesure 33).*

L'état d'avancement des mesures et sous-mesures est présenté dans les pages suivantes.

Après une évolution croissante de la programmation sur les mesures 32 et 33 jusqu'en 2013, 2014 apparaît comme une année beaucoup plus contrastée en termes de programmation. Ceci s'explique facilement par la clôture du PO FEDER Loire 2007-2013 qui s'amorce en 2014 et se poursuivra jusqu'en 2015.

En outre, l'enveloppe affectée aux mesures 32 et 33 du PO FEDER a été limitée en 2014, du fait d'une forte consommation sur ces mesures les années antérieures. Cependant, on constate que leur taux de programmation est bon (97% pour la mesure 32), voir atteint (100% pour la mesure 33).

Concernant la mesure 31 l'objectif théorique des 100% n'est pas encore atteint, avec un taux de réalisation de 97%.



⇒ *Mesure 31 : La démarche d'excellence autour de la structuration et la capitalisation des atouts «Loire»*

On constate que la mesure 31 a un taux correct de programmation (97%). Pour rappel cette mesure est face à 3 préoccupations majeures :

- Valorisation des Sites remarquables du bassin de la Loire
- Promotion des itinérances douces à l'échelle du Bassin
- Valorisation des paysages

Depuis le début de la programmation, **45 opérations** ont été programmées pour un montant total de 8 297 631€ dont **2 755 459€** de **FEDER**. Le taux de paiement est de 53%.

6 dossiers ont été programmés en 2014 pour un montant total de 1 295 855€ dont **593 406€** de FEDER.

Programmation FEDER au 31.12.2014 de la Mesure 31

	Maquette	Dossiers Programmés	Montants programmés	Montants payés
Total	2 830 000	45	2 755 459	1 459 275
2014		6	593 406	0

Taux de programmation : 97%

Taux de paiement : 53%

1) Démarche d'excellence autour de la structuration et la capitalisation des atouts Loire

4 opérations ont été menées en 2014 :

- *Coordination et ingénierie du Programme Vallée des Peintres de la Creuse*
- *Animation territoriale en vue de la création de la réserve naturelle Régionale de la Haute Vallée de la Loire*
- *Programme d'accessibilité du château d'Amboise (nouvel ascenseur pour les personnes à mobilité réduite et espace boutique)*
- *Evènementiel autour des commémorations du 500^{ème} anniversaire de la mort d'Anne de Bretagne, présenté ci-dessous à titre d'exemple*

« Commémoration du 500e anniversaire de la mort d'Anne de Bretagne » (Dossier n°39739)

☺ Maître d'ouvrage : Syndicat mixte Mission Val de Loire

📁 Coût total programmé : 50 196€



Montant du FEDER : 10 000€



Objectifs de l'opération :

Constituer une forme innovante et collective de médiation du patrimoine historique, assurant un lien entre les châteaux du Val de Loire, et tissant des liens avec le Château des Ducs de Bretagne à Nantes.

Résultats obtenus :

Il est difficile de quantifier précisément la fréquentation due à la Saison Anne de Bretagne, lorsque qu'il n'y a pas de billetterie distincte.

Toutefois certains chiffres témoignent de la **réussite de l'opération** :

- Le château des Ducs de Bretagne à Nantes a enregistré une fréquentation en hausse de 32% par rapport à 2013, durant la période de présentation du reliquaire.
- Le Château de Langeais a enregistré une hausse de 16% des visiteurs entre avril et aout 2014, soit la période de l'opération Anne de Bretagne.
- Les retombées presse ont été significatives. Plus de 30 articles ont paru dans la Presse nationale (Le Point, Le Figaro, la Revue de l'Histoire, La Croix, Histoire Junior...) et autant de reportages dans les médias audiovisuels (TF1, France Info, Télé Nantes...).

En termes d'actions collectives, en 2014, le site internet <http://loire-chateaux.org/> qui promeut les grands sites patrimoniaux du Val de Loire, s'est vu attribué 224 000€ pour ses 9 campagnes webmarketing. Il a atteint 1 403 000 connections en 2014, soit le double par rapport à 2010. En termes d'évolution de l'audience, ce sont les pays européens qui arrivent en tête, dont l'Italie (50% d'audience supplémentaire entre 2013 et 2014 avec 173 454 visites⁶).

En outre, la Région Centre-Val de Loire a initié en juin 2014 une démarche prospective pour aboutir à la création du cluster « Tourisme Patrimoines et sites de visite » en Val de Loire. L'ambition finale des collectivités est de :

- Faire de la destination Val de Loire un pôle d'excellence touristique,
- Préparer l'offre patrimoniale, qui constitue une entité forte de notre notoriété, au tourisme de demain,
- Renforcer l'économie touristique et faire en sorte qu'elle soit créatrice d'emplois locaux et de retombées économiques, tout en valorisant mieux les atouts du Val de Loire.

La reconnaissance internationale de la destination Val de Loire a été réaffirmée au travers de la signature du Contrat de Destination pour le Val de Loire, le 16 décembre 2015, par le Ministre des Affaires étrangères et du développement international, Laurent Fabius. Elle figurait parmi 11 lauréats et a été reconnue comme une des destinations majeures françaises. L'Etat accompagne ce projet par un financement de 70 000 € qui viennent s'ajouter aux 100 000 € déjà attribués au développement de cette destination.

On peut mentionner également, une action menée par la Mission val de Loire⁷, l'exposition « paysage culturel près de chez vous » réalisée en 2014. Elle a doté 10 structures qui accueillent du public de bornes tactiles présentant l'exposition multimédia sur le paysage culturel du val de Loire patrimoine mondial. Cette exposition est disponible et confiée gratuitement en prêt.

2) Promotion des itinérances douces à l'échelle du Bassin

1 opération a été menée en 2014 : « *Outils de promotion La Loire à vélo* » (dossier n°39718)

3) Valorisation des paysages

1 opération a été menée en 2014 : « *Marche sonore EAU 3 - Les sons des confins - Pierre Redon* » (dossier n°39808)

⁶ Source : Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire

⁷ Pour accéder aux actions menées par le Val de Loire, se rendre sur le site : <http://www.valdeloire.org/>

⇒ Mesure 32 : La démarche d'excellence autour de l'innovation et l'expérimentation sur des problématiques environnementales plurirégionales

On constate que la mesure 32 a un taux correct de programmation (97%). Cette mesure est divisée en **4 sous-mesures** qui intéressent 3 thèmes prioritaires : l'espace de mobilité, les têtes de bassin, les plantes invasives. La dernière sous-mesure concerne l'animation de ces problématiques soit à une échelle plurirégionale soit de bassin.

Depuis le début de la programmation, **118 opérations** ont été programmées pour un montant total de 6 472 434€ dont **2 258 269€** de **FEDER**. Le taux de paiement est de 52%.

13 dossiers ont été programmés en 2014 pour un montant total de 181 355€ dont **221 545€** de **FEDER**.

Programmation FEDER au 31.12.2014 de la Mesure 32

	Maquette	Dossiers Programmés	Montants programmés	Montants payés
Total		118	2 258 269	1 168 985
2014		13	221 545	0

Taux de programmation : 97%

Taux de paiement : 52%

1) L'espace de mobilité

En 2014, 1 dossier a été présenté : « *Acquisition de sites alluviaux dans l'espace de mobilité de l'Allier et de la plaine alluviale de l'Alagnon* », au bénéfice du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (dossier n°39910).

2) Les têtes de bassin

Concernant ce thème, 6 actions se sont poursuivies **en 2014** et **3 ont été initiées** :

- *L'Animation territoriale dans la perspective de la création d'une réserve naturelle régionale « Haute vallée de la Loire »* sur le site exceptionnel et emblématique de Serre-de-la-Fare au bénéfice de l'Etablissement public Loire,
- *La Préservation de zones humides en têtes de bassin versant*, au bénéfice du Parc naturel régional du Perche,
- *L'Acquisition foncière, études et travaux en zones humides dans le Mortainais-Domfrontais*, au bénéfice du Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie

3) Les Espèces Exotiques Végétales et Envahissantes

En 2014, 3 actions se sont poursuivies.

4) L'Animation interrégionale

Ce thème n'est pas représenté en 2014.

A titre d'illustration est présenté, page suivante, un dossier qui a été **soldé en 2014**, au titre de la mesure 32.

« *Diagnostic et propositions pour des actions de préservation et restauration de la dynamique fluviale de l'Allier* » (Dossier n°33766)



☺ Maître d'ouvrage : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

Localisation : val d'Allier alluvial entre Vieille-Brioude et le bec d'Allier

📁 Coût total programmé : 60 031,28 € => FEDER payé : 24 000€

Objectifs de l'opération :

Le territoire concerné s'étend sur un linéaire de 260 km. L'étude s'intéresse au chenal actif, aux annexes hydrauliques et aux digues, étant donné que certaines protections anciennes sont encore présentes sur des annexes hydrauliques (boires, bras morts) ou près d'habitations hors du lit mineur. La méthode utilisée a été :

- ❖ Un Inventaire des protections et zones d'érosion : phase de pré-inventaire, inventaire à l'étiage 2010 en canoë, mesure au GPS (précision 30 cm) et renseignement indicateurs (type et état des protections), compléments d'inventaire en hiver à pied ;
- ❖ Un Diagnostic foncier et socio-économique : identification et caractérisation des parcelles cadastrales concernées, renseignement de l'occupation du sol à partir des vues aériennes.

Les principaux résultats :

- Le linéaire de berges protégé représente 23 % du linéaire cumulé des deux rives de l'Allier (520 km de longueur)
- Le linéaire de l'Allier où la divagation latérale est bloquée est évalué à 50 % du linéaire total de l'Allier (260 km)
- Le linéaire où il y a de l'érosion latérale représente 21 % du linéaire total de l'Allier
- 62 % du linéaire d'érosion concerne le DPF

Propositions pour répondre à l'objectif d'indemnisation du préjudice subi par les propriétaires et les exploitants :

- ⇒ 60 sites potentiels de restauration prioritaires : près de 120 protections pour un linéaire de 17 km (14 % du linéaire total des protections) et 186 ha de surface potentielle d'espace de mobilité à reconquérir sur ces 60 sites ;
- ⇒ 61 sites potentiels de restauration secondaires : 90 protections, pour un linéaire de 11 km (9 % du linéaire total) et une surface potentielle d'espace de mobilité à reconquérir de 20-30 ha ;
- ⇒ Des pistes de solution ont été développées pour répondre : aux enjeux de la compensation vis-à-vis des projets impactant la dynamique fluviale et à l'évaluation des projets impactant la dynamique fluviale.

⇒ Mesure 33 : La démarche d'excellence pour la restauration des poissons migrateurs

Le 4ème plan de gestion des poissons migrateurs « Bassin de la Loire, de la Sèvre niortaise et des côtiers vendéens » 2014-2019 est mis en œuvre sur 2014 par les actions de la plateforme « eau, espaces, espèces » du Plan Loire. Ce plan de gestion intègre les préconisations du règlement européen « anguilles » (septembre 2007) et les nouvelles préconisations du plan spécifique au saumon et autres poissons migrateurs.

Depuis le début de la programmation, **25 opérations** ont été programmées pour un montant total de 8 394 202€ dont **3 244 492€** de FEDER. Le ralentissement est net en 2014, ce qui s'explique par le taux de programmation qui est atteint et la fin du programme. Le taux de paiement quant à lui est de 89%.

Programmation FEDER au 31.12.2014 de la Mesure 33

	Maquette	Dossiers Programmés	Montants programmés	Montants payés
Total	3 240 000	25	3 244 492	2 879 841
2014		1	17 350	0

Taux de programmation : 100%

Taux de paiement : 89%

1 dossier a été programmé en 2014 pour un montant total de 72 000€ dont **17 350€ de FEDER**. Il concerne l'Etude de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages hydrauliques présents au droit de la ville de Montluçon. L'objectif de ce projet est de rendre accessible aux poissons migrateurs les sites favorables à leur reproduction et à leur croissance situés en aval du barrage de Prat.

A titre d'illustration est présenté, page suivante, un dossier qui a été **soldé en 2014**, au titre de la mesure 33.

« Installation d'une station de comptage automatique des poissons migrateurs 2012 »
(Dossier n°37244)

☺ Maître d'ouvrage : Etablissement Public du bassin de la Vienne

Localisation (lieu physique) : Chateauponsac

📁 Coût total du projet : 52 800 € => FEDER payé : 15 840 €

Objectifs de l'opération :



Cette station de comptage de poissons migrateurs est la seule à concerner la partie amont du bassin de la Vienne, qui recèle les principaux sites de reproduction du Saumon Atlantique. Cette nouvelle installation remplace un dispositif qui était peu fiable. En effet, après concertation avec ses partenaires, l'Etablissement public du bassin de la Vienne (EPTB Vienne) a décidé en 2011, de remplacer le système de comptage existant. Cette action s'inscrit dans une politique générale de restauration des poissons migrateurs sur la Gartempe. En effet, la Gartempe fait l'objet, depuis les années 80, d'un programme de restauration des saumons afin de permettre l'accomplissement du cycle de

vie de cette espèce. Ainsi, plusieurs actions ont été réalisées : arasement du barrage de Maisons-Rouges, construction de nombreuses passes à poissons...

Les résultats obtenus :



0 Le nouveau dispositif installé est constitué d'une technologie islandaise utilisée pour la première fois en France. Grâce à un scanner infra-rouge et une caméra les saumons sont détectés et comptabilisés lors de leur passage dans la station. Depuis son installation, 9 saumons ont été comptés. Le suivi des populations permet de mesurer l'efficacité des actions et d'améliorer les connaissances des espèces migratrices. Aujourd'hui, 3 stations de comptage sont en place sur le bassin de la Vienne (Châtelleraut, Descartes, Chateauponsac).

I.2.3 Suivi des indicateurs du programme

L'avancement de la programmation permet de suivre le niveau de consommation des crédits européens.

Le suivi physique du programme se fait au travers d'indicateurs qui permettent de constater l'utilisation de ces crédits d'un point de vue qualitatif et de mesurer les progrès réalisés entre situation de départ et réalisation des objectifs assortis à chaque axe prioritaire.

De manière générale, les indicateurs du PO sont correctement remplis par les services instructeurs. L'autorité de gestion reste d'ailleurs très vigilante à ce sujet. Une étude relative aux indicateurs a d'ailleurs été lancée dès octobre 2013 pour mettre à jour la base PRESAGE et assurer la cohérence des données saisies par les services instructeurs. L'ajustement du guide des indicateurs permettra ainsi de présenter une base de données fiable dans la perspective de la clôture du programme 2007-2013.

Le cabinet EDATER a été retenu pour assurer cette mission.

→ Le contenu de la prestation

Le prestataire s'est vu assigner trois missions :

- Le nettoyage de la base de données PRESAGE, pour les indicateurs FEDER quantitatifs et qualitatifs, il fallait vérifier leur cohérence et leur pertinence, rattraper les indicateurs non renseignés ou incohérents et obtenir un taux de renseignement de 100% ;
- L'analyse des effets et des impacts des deux programmes pour l'ensemble du Plan Loire et par mesure en dressant un bilan en termes de résultats et d'impact du PO FEDER Loire dans son ensemble, par axe et par mesure, à partir des données mises à jour dans PRESAGE ;
- L'actualisation des indicateurs pour permettre une meilleure compréhension des services instructeurs et rendre ainsi les données plus cohérentes. En vue de préparer les prochains rapports annuels d'exécution et d'analyser la pertinence de chacun des indicateurs retenus pour ce PO, le prestataire devra analyser leurs limites.

Pour ce faire les documents attendus étaient les suivants : une base de données mise à jour dans PRESAGE, une mise à jour de documents types, une mise à jour du guide commun des indicateurs FEDER / CPIER (version ajustée le 18 juillet 2014), ainsi que des notes de travail intermédiaires et un rapport final pour l'étude de l'impact du programme pour l'ensemble du Plan Loire et par mesure.

→ Les résultats

Ce travail a abouti à la requalification de 18 indicateurs quantitatifs en indicateurs qualitatifs⁸, voir le tableau suivant. L'objectif était de faciliter la compréhension des indicateurs et limiter les divergences d'interprétation, mais également éviter les erreurs de saisie.

⁸ EDATER, Dispositif de suivi des indicateurs du POI Loire, Questions les plus fréquemment posées, version du 15 juillet 2014

○ Liste exhaustive des 18 indicateurs « requalifiés » :

Code Présage	Indicateur quantitatif ... (tel que figurant dans les RAE)	... requalifié en indicateur qualitatif (après recodage dans Présage)
1.1	% des communes soumises à un risque d'inondation (...), couvertes par des études de risques	S'agit-il d'une étude de risques à l'échelle d'un bassin versant le long des axes ...?
1.4	% des communes soumises à risque d'inondation (...) couvertes par un PAPI financé / cadre du Plan Loire	S'agit-il d'un PAPI sur les axes ...?
LO-26	Nombre d'acteurs économiques ayant réalisé au moins une action de réduction de la vulnérabilité dans le cadre du Plan Loire	S'agit-il d'une demande de subvention pour la réalisation d'au moins une action de réduction de la vulnérabilité ?
1.3	Nombre de diagnostics de site à réaliser	S'agit-il d'une demande de subvention pour la réalisation de diagnostics sur la vulnérabilité aux inondations des act.éco. ?
3.1	Nombre de projets d'expérimentation de gestion de l'espace de mobilité financé dans le plan Loire	S'agit-il d'un projet d'expérimentation de gestion de l'espace de mobilité ?
LO-08	Nombre de sites Natura 2000 dans lesquels des projets (hors mise en œuvre de la directive) font l'objet d'un financement dans le cadre du Plan Loire	S'agit-il d'un projet financé en site Natura 2000 (hors mise en œuvre de la directive)?
LO-09	Nombre de projets financés hors zonage Natura 2000	S'agit-il d'un projet financés hors zonage Natura 2000 ?
LO-20	Nombre de projets financés hors zonage Natura 2000	S'agit-il d'une maîtrise foncière (hors acquisition foncière) ?
LO-10	Nombre de projets pilotes financés sur le thème des plantes invasives	S'agit-il d'un projet pilote sur le thème des plantes invasives ?
LO-04	Nombre d'obstacles prioritaires effacés ou aménagés dans le cadre du plan Loire	S'agit-il d'un projet d'effacement ou d'aménagement d'obstacles ?
LO-12	Nombre de sites d'annexe hydraulique restaurés dans le cadre du Plan Loire	S'agit-il d'un projet de restauration d'un site d'annexe hydraulique ?
LO-24	Surface de zones humides de marais littoraux concernées par une amélioration de la gestion hydraulique dans le cadre du Plan Loire	S'agit-il d'une action d'amélioration de la gestion hydraulique des zones humides de marais littoraux ?
3.3	Nombre de grands sites patrimoniaux et naturels mis en réseau dans le cadre de la démarche d'excellence	L'opération propose-t-elle la mise en réseau de grands sites patrimoniaux et naturels ayant obtenu le label « qualité tourisme » ?
D.05-2	Nombre de relais véloroute créés ou aménagés dans le cadre du CPIER	Votre projet prévoit-il la création d'un relais véloroute ?
LO-07	Nombre de projets d'information et de sensibilisation destinés aux publics scolaires dans le cadre du Plan Loire	S'agit-il d'un projet de sensibilisation et d'information sur les enjeux culturels environnementaux de la Loire à destination des scolaires ?
2.3	Nombre de travaux de recherche ligérienne financés dans le cadre du Plan Loire	La demande de financement correspond-elle à un ou plusieurs travaux de recherche (hors thèse)?
LO-30	Nombre de travaux de recherche ligérienne financés dans le cadre du Plan Loire	S'agit-il d'une thèse?
2.5	Nombre de projets de coopération ...	S'agit-il d'un projet de coopération ?

Il a également relié des indicateurs entre eux, afin d'affiner l'information et la consolider. 14 indicateurs ont été reliés à 20 autres indicateurs, voir le tableau suivant.

○ Liste des indicateurs avec indicateurs quantitatifs/qualitatifs additionnels :

Code Présage	Indicateur ...	Code Présage	...lié à un (ou plusieurs) indicateur(s) complémentaire(s)
1.1	S'agit-il d'une étude de risques à l'échelle d'un bassin versant le long des axes ...?	1.1b	S'il s'agit d'une étude de risque, quel est le nombre de communes concernées ?
1.4	S'agit-il d'un PAPI sur les axes ...?	1.4b	Si l'opération est un PAPI, quel est le nombre de communes concernées ?
1.3	Nombre de diagnostics de site à réaliser	LO-25	Estimation des coûts évités en termes de dommage (en M€)
		LO-29	Un diagnostic pour quel type d'activité économique ? : (1) Productifs hors agriculture; (2) Réseaux; (3) Services / Collectivités; (4) Agriculture, dans la partie « quantité prévue
3.1	S'agit-il d'un projet d'expérimentation et de gestion des espaces de mobilité ?	3.2	Si oui, superficie de l'action
LO-06	Nombre de personnes ayant bénéficié d'une action d'information et de sensibilisation sur les enjeux culturels et environnementaux ligériens financés dans le cadre du Plan Loire	LO-28	Sur quel thème porte l'action ? : Patrimoine culturel, milieux naturels, inondations (plusieurs choix possibles)
LO-08	S'agit-il d'un projet financé en site Natura 2000 (hors mise en œuvre de la directive)?	LO-08	Si oui, de quel type de projet : (1) DOCOB; (2) Animation; (3) Autres projets S'agit-il d'une acquisition foncière ?
		LO-18 et D.01.16	Si oui, superficie du site Natura 2000 Superficie de l'acquisition foncière, le cas échéant
LO-09	S'agit-il d'un projet financés hors zonage Natura 2000 ?	LO-19 et D.01.17	Si oui, superficie hors zonage Natura 2000 Superficie de l'acquisition foncière, le cas échéant
LO-20	S'agit-il d'une maîtrise foncière (hors acquisition foncière) ?	LO-21	Si oui, surface faisant l'objet d'une maîtrise foncière (hors acquisition foncière)
LO-26	S'agit-il d'une demande de subvention pour la réalisation d'au moins une action de réduction de la vulnérabilité ?	LO-26	Si oui, quel est le type d'acteur économique concerné (précision /indicateur qualitatif LO-26): (1) Productifs hors agriculture ; (2) Réseaux; (3) Services / Collectivités ; (4) Agriculture
LO-12	S'agit-il d'un projet de restauration d'un site d'annexe hydraulique ?	LO-17	Si oui, superficie de sites d'annexe hydraulique restaurés dans le cadre du Plan Loire
LO-04	S'agit-il d'un projet d'effacement ou d'aménagement d'obstacles ?	LO-04	Si oui, indiquez le rang de l'obstacle prioritaire à l'échelle du bassin ? (Rang 1) ; (2) obstacle prioritaire à l'échelle d'un axe prioritaire ou d'un sous bassin prioritaire (Rang 2) ; (3) autre
3.3	L'opération propose-t-elle la mise en réseau de grands sites patrimoniaux et naturels ayant obtenu le label « qualité tourisme ?	3.3	Si oui, combien de grands sites mis en réseau
		LO-14	Si oui, nombre de visiteurs annuels sur les sites ayant obtenu un financement dans le cadre du Plan Loire
2.3	La demande de financement correspond-elle à un ou plusieurs travaux de recherche?	2.3	Si oui, nombre de travaux
		LO-30	Si oui, l'opération comporte-t-elle un travail de thèse?
LO-11	Fera-t-il l'objet d'une publication ?	LO-31	Nombre de publications prévues

Le taux de complétude des indicateurs est optimum pour de nombreux indicateurs, mais reste perfectible pour d'autres. Il reste des actions qu'il faut prolonger dans le temps. Certains points d'amélioration ont été relevés lors du suivi continu : la cohérence des résultats, les indicateurs d'emploi, la valeur 0. D'autres points ont été soulevés à l'occasion des échanges avec les Services : les critères d'instruction obligatoires (environnement et innovation), les indicateurs appelant des précisions, la procédure de pré-archivage dans PRESAGE.

I.2.3.1 Les indicateurs qualitatifs ou critères d'instruction

Ces critères d'instruction ont vocation à évaluer la prise en compte de l'innovation, de l'environnement, des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de l'égalité hommes-femmes dans le montage et l'instruction de l'opération, et non ses effets.

A. L'innovation

Il convient de rappeler tout d'abord, que les opérations financées au titre du plan Loire sont considérées comme non dédiées à l'innovation, cela implique que seul un indicateur simplifié doit être renseigné.

Chaque opération financée par le FEDER est évaluée au regard de la prise en compte de l'innovation en matière :

- de produit, bien, service ou procédé,
- d'organisation partenariale,
- de mise en marché.

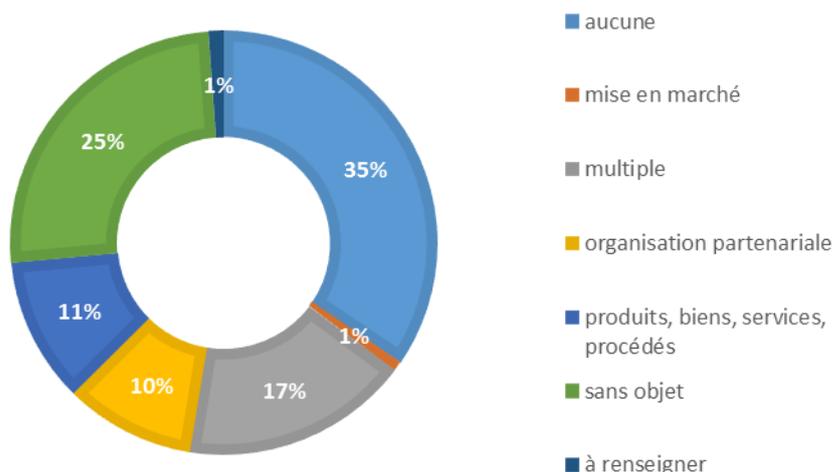
Une grille d'auto-évaluation a été élaborée afin de sensibiliser les porteurs de projets à l'innovation.

Le tableau ci-dessous présente la **prise en compte de l'innovation dans les opérations** financées du programme opérationnel FEDER, **en nombre de dossiers programmés** au 24 avril 2015.

	Aucune	Mise en marché	Multiple	Organisation partenariale	Produits, biens,...	Sans objet	À renseigner
Nombre dossiers	181	4	91	52	58	133	6

Source : PRESAGE – 24 avril 2015

CARACTÈRE INNOVANT DE L'OPÉRATION



On note globalement la **part prépondérante des opérations pour lesquelles l'innovation n'est pas un critère déterminant** (35% de valeur « aucun caractère innovant ») ou n'est **pas un critère pertinent** au regard de leur contenu (25% de valeur « sans objet »). Moins de la moitié des dossiers comporteraient donc une dimension innovante identifiée (40%).

Pour les opérations à dimension innovante, il ressort que l'innovation en matière de mise sur le marché est très anecdotique (1%), ce qui paraît **cohérent au regard des orientations du PO** (ciblées sur la réduction des vulnérabilités, l'amélioration des connaissances et l'attractivité des territoires).

On note par ailleurs que ces opérations présenteraient en priorité un caractère innovant « multiple » (17%), voire une innovation en matière de produit, bien, service ou procédé (pour 11%).

Compte tenu de la thématique du POI Loire qui encourage « l'innovation et l'exemplarité » (à travers notamment son axe 2, tourné vers la Recherche et encourageant des « méthodes novatrices »), les résultats obtenus sur ce dernier type d'innovation (de produits, biens, services et procédés) ne sont pas incohérents.

B. Les Technologies de l'Information et de la Communication

Toutes les opérations saisies dans PRESAGE doivent préciser la qualité de prise en compte des technologies de l'information et de la communication. Pour autant, contrairement à d'autres critères d'instruction, il n'a pas été retenu comme obligatoire pour le POP Loire.

La « qualité numérique » d'une opération s'apprécie sur la manière dont les TIC sont utilisées comme moyen d'atteindre tout ou une partie des objectifs de l'opération, compte tenu de la nature, des objectifs et des résultats attendus de l'opération. Le porteur de projet doit autoévaluer son projet au regard de cette dimension.

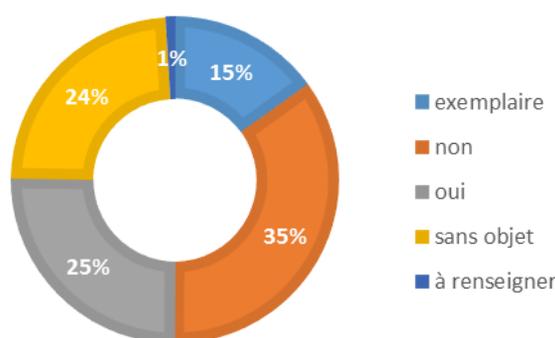
En 2014, par exemple, le projet « Marche sonore Eau =3 » est conçu autour de nouveaux usages dans le domaine des TIC, avec la possibilité de réaliser un cheminement en immersion dans une ambiance sonore et visuelle, via le téléchargement d'applications et d'accès e-mobilité à des bases de données liées au patrimoine de la rivière Vienne.

Le tableau ci-après présente la prise en compte des TIC dans les opérations financées par le FEDER, en nombre de dossiers programmés au 24 avril 2015.

	Exemplaire	non	oui	sans objet	à renseigner
Nombre dossiers	79	184	132	125	5

Source : PRESAGE – 24 avril 2015

PRISE EN COMPTE DES TIC DANS L'OPÉRATION



Deux grandes tendances inversées se dégagent concernant la prise en compte des TIC : dans **25% des cas elles sont prises en compte** et est même considérée « **exemplaire** » à **15%**, ce qui est loin d'être négligeable ; et dans 35% non.

C. L'environnement

Le développement durable figure parmi les principaux objectifs stratégiques de la programmation 2007-2013 de la politique de cohésion. Dans le cadre du PO, les itinérances

douces à finalité touristique se sont développées, cela contribue à l'amélioration du bilan carbone et à la réduction des gaz à effet de serre produits par les véhicules à moteur.

La DREAL Pays de la Loire intervient dans le programme FEDER Loire, en tant qu'appui à l'autorité environnementale. Il s'agit d'analyser comment l'environnement, l'une des priorités transversales des fonds européens, est pris en compte à l'échelle du programme.

Lors de l'élaboration du PO et de son document de mise en œuvre (DOMO), la prise en compte de l'environnement s'est traduite par plusieurs modalités :

- La volonté partagée d'inciter chacun des projets à prendre en compte les enjeux du développement durable, précisée dans les propos liminaires du DOMO,
- L'identification d'indicateurs de suivi et de réalisation, en lien avec les priorités transversales dont l'environnement,
- Un avis environnemental de la DREAL sur le programme et sur le rapport environnemental en date des 20 avril 2007, 13 mai 2011, suite à la révision à mi-parcours du PO et 12 décembre 2012, pour les révisions de maquette financière FEDER approuvées en mars 2013 et mars 2014.

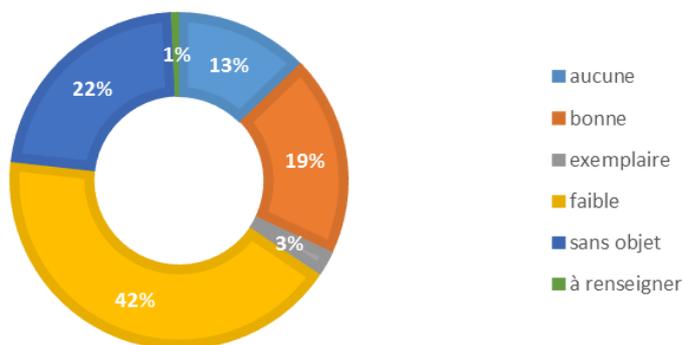
Afin de traduire la volonté d'inscrire chacun des projets dans une logique de développement durable, une grille d'auto-évaluation a été élaborée pour sensibiliser les porteurs de projets aux questions environnementales et à la façon dont leur projet peut y répondre. Elle est complétée par chacun des porteurs de projets. Cette grille est couplée à une grille de notation pour les services instructeurs leur permettant d'estimer, de façon simple, la qualité des projets.

Le tableau ci-dessous présente la **prise en compte de l'environnement dans les opérations** financées du programme opérationnel FEDER, **en nombre de dossiers programmés** au 24 avril 2015.

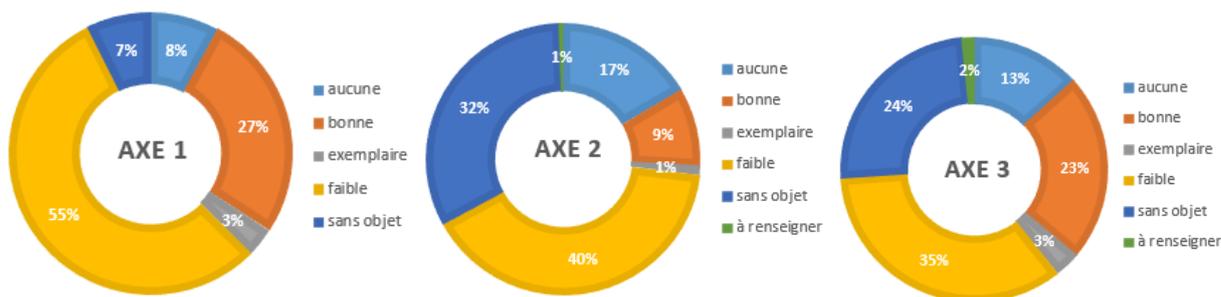
	Aucune	Bonne	Exemplaire	Faible	Sans objet	À renseigner
Nombre dossiers	67	101	13	222	118	4

Source : PRESAGE – 24 avril 2015

PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS L'OPÉRATION



D'après ces résultats, en qualité de dossiers programmés, on note une **prise en compte globale de l'environnement** (valeurs « exemplaire », « bonne » ou « faible ») pour **64%** du total des dossiers concernés, soit, près des 2/3. Cette prise en compte se partage entre « faible » pour près de 2 dossiers sur 5 (42%) et « bonne » pour près d'1 dossier pour 5 (19%), la valeur exemplaire ne représentant que de 3% du total. Concernant le détail par axe, voir les graphiques suivant.



Les axes 1 (152 dossiers) et **3** (188 dossiers) sont les deux axes prenant le mieux en compte l'environnement, en effet, les valeurs « exemplaire », « bonne » ou « faible » totalisent 85% sur l'axe 1 et 61% sur l'axe 3, bien que la valeur faible soit prépondérante. Ces résultats sont en cohérence avec les objectifs qu'ils poursuivent.

D. L'égalité hommes-femmes

Le principe d'égalité entre les femmes et les hommes est pris en compte de façon transversale dans tous les axes du PO 2007-2013. L'évaluation de cette priorité transversale se fonde sur une grille d'auto-évaluation qui est intégrée au dossier de demande de subvention et est renseignée par le porteur de projet.

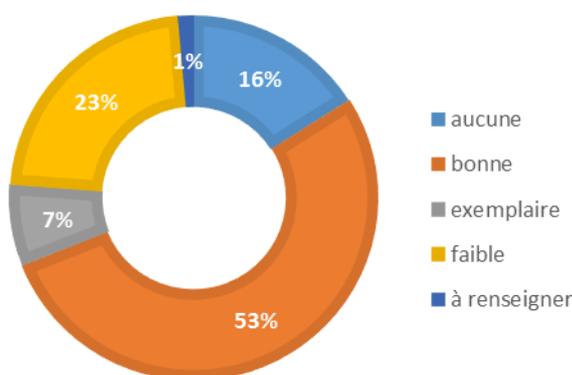
Le tableau ci-dessous présente la **prise en compte de l'égalité hommes/femmes dans les opérations** financées du programme opérationnel FEDER, **en nombre de dossiers programmés** au 24 avril 2015.

	Aucune	Bonne	Exemplaire	Faible	À renseigner
Nombre dossiers	84	278	38	118	7

Source : PRESAGE – 24 avril 2015

La prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les opérations programmées financées par le PO FEDER Loire est partagée en « **bonne** » (**53%**) et « faible » (23%). Il faut noter que le **caractère « exemplaire » de cette prise en compte dans les dossiers reste marginal (7%)**. Ceci peut s'expliquer par spécifiquement le fait que l'objectif principal du PO Loire ne porte pas sur la création d'emploi contrairement au PO Centre-Val de Loire.

PRISE EN COMPTE DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE HOMMES ET FEMMES



I.2.3.2 Le suivi des objectifs du PO FEDER 2007-2013 au travers des indicateurs

⇒ **AXE 1 : Renforcer la compétitivité ligérienne par la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire**

A titre de remarque, les valeurs cibles des indicateurs 1.1, 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6 ont été revues à la baisse suite à la révision du PO de 2013.

- **1.1** : (code Présage, **lié à l'indicateur LO-16 et 1.1b**) *Pourcentage des communes soumises à un risque d'inondation couvertes par des études de risques (aléas et enjeux) (intégrant l'analyse de la vulnérabilité économique)*

Indicateurs de réalisation Axe 1		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1.1	Réalisé	0	0	0	0	1,73%	1,75% (10 com.)	>100%	>100%
	Programmé	0	0	1,58% (18 com.)	42,72% (487 com.)	44,03% (502 com.)	56% (639 com.)	>100%	>100%
	Valeur cible	25%, soit 500 communes (sur un total de 2 003 communes)							
	Valeur de référence	2007 : 0%							

L'**objectif** de 570 communes soumises à un risque d'inondation couvertes par des études de risques **est nettement dépassé** avec l'achèvement de l'Etude "3P" Allier (900 communes), l'Etude globale du bassin du Loir (165 communes), l'Etude des Vals de Loire dans le Cher et la Nièvre (37 communes), et en cours l'étude des vals du giennois (11 communes). L'atteinte de l'objectif a été facilitée par la révision, en 2013, à la baisse de la valeur de référence, qui de 50% passe à 25%.

- **1.2** : (code Présage) *Nombre d'acteurs économiques du bassin de la Loire ayant bénéficié d'une action d'information ou de sensibilisation sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations financée dans le cadre du PO*

Indicateurs de réalisation Axe 1		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1.2	Réalisé	0	15 150	30 175	45 168	45 168	65 168	94 410	135 368
	Programmé	0	15 150	30 168	45 985	61 203	76 254	113 047	132 653
	Valeur cible	2007-2013 : 15 000 acteurs économiques par an							
	Valeur de référence	2000-2006 : pas de valeur de référence							

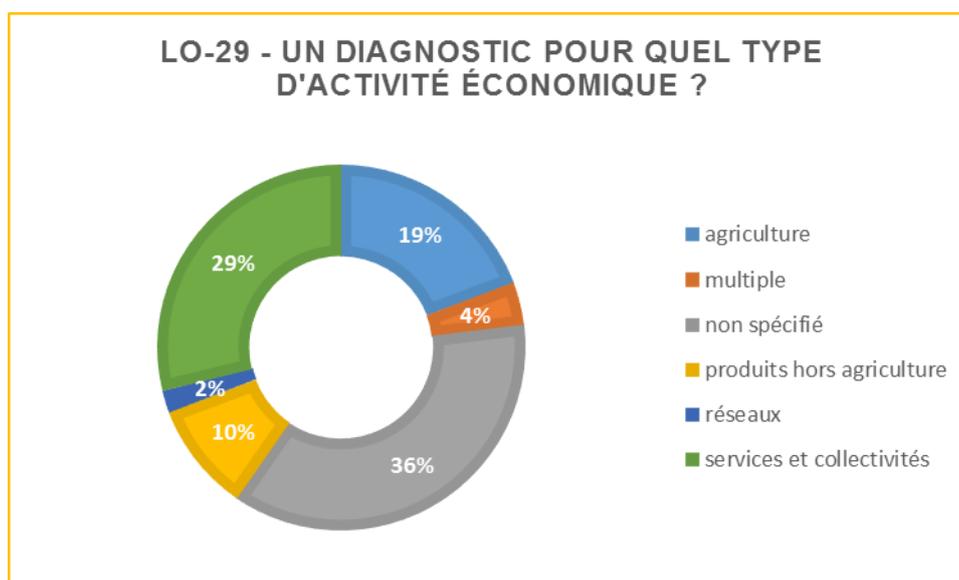
Le nombre d'acteurs sensibilisés **respecte l'objectif**, à part en 2011, où pour cette année il ne semble pas y avoir eu de sensibilisation. **Le nombre d'acteurs sensibilisés a augmenté** depuis et est d'environ **20 000 acteurs sensibilisés ces trois dernières années** avec une exception à environ 29 000 acteurs en 2013.

- **1.3** : (code Présage, lié à l'indicateur qualitatif LO-29) *Nombre de diagnostics établis par des acteurs économiques du bassin de la Loire, dans le cadre du PO*

Indicateurs de réalisation Axe 1		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1.3	Réalisé	0	0	180	617	830	1 636	2 082	2 323
	Programmé	0	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	2 341	2 500
	Valeur cible	2007-2013 : 2 500 diagnostics							
	Valeur de référence	2000-2006 pas de valeur de référence							

Les diagnostics établis correspondent à un marché pluriannuel achevé en décembre 2011 ; dans le prolongement une deuxième action a été programmée (dossier n°35610) et le nombre de diagnostics établis à fin 2014 est de 2 323. A titre de rappel, les indicateurs des tableaux de suivi sont renseignés dans présage au solde du dossier, la réalisation physique qui intègre un dossier en cours est donc supérieure.

En ce qui concerne la **nature de ces diagnostics**, en réalisé, (**indicateur qualitatif LO-29 : nombre de diagnostics de site à réaliser, selon le type d'acteurs**), en fonction des dossiers cumulés réalisés, on constate une prédominance des diagnostics liés aux **Services et Collectivités (près de 29%)** et une part non négligeable de diagnostics liés à **l'Agriculture (19%)**.



- **1.4** : (code Présage, lié à l'indicateur qualitatif 1.4.b) *Pourcentage des communes soumises à un risque d'inondation couvertes par un plan public d'actions de prévention des inondations*

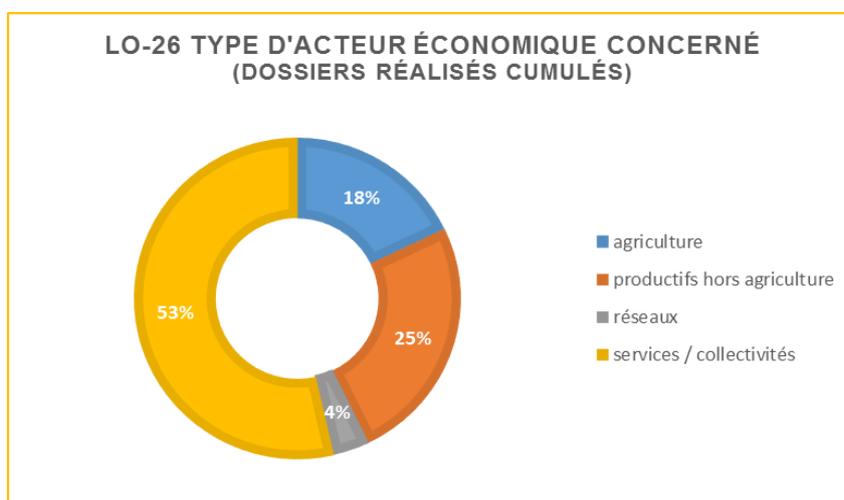
Indicateurs de réalisation Axe 1		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1.4	Réalisé	0	0	0	0	0,00%	85% (490 communes)	>100%	>100%
	Programmé	0	0	7,4% (18 communes)	7,40%	7,40%	7,40%	>100%	>100%
	Valeur cible	15% (des 2 003 communes soumises au risque inondation), « base de référence de 300 communes appuyée »							
	Valeur de référence	2007 = 0							

On notera que depuis 2012, l'**objectif des 300 communes** soumises à un risque d'inondation couvertes par des études de risques **est dépassé**. A titre de remarque, cette nouvelle valeur cible est issue de la quatrième version du PO et est revue à la baisse (auparavant 25% soit 500 communes). L'ancienne valeur est dépassée en 2013.

- **1.5** : (lié à l'indicateur qualitatif Présage LO-26) Nombre d'acteurs économiques ayant réalisé au moins une action de réduction de la vulnérabilité dans le cadre du PO

Indicateurs de réalisation Axe 1		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1.5	Réalisé	0	0	0	0	2	9	39	53
	Programmé	0	0	0	0	8	21	40	74
	Valeur cible	2007-2013 : 200 acteurs économiques							
	Valeur de référence	2000-2006 pas de valeur de référence							

Il s'agit des dossiers de mesures de réduction de la vulnérabilité programmés. Au 31 décembre 2014, 414 entreprises ont mis en place une ou plusieurs mesures de réduction de leur vulnérabilité **dont 74** avec un soutien financier du **FEDER**. On notera que **53 acteurs** ont déclaré avoir demandé une subvention pour la réalisation d'au moins une action de réduction de la vulnérabilité depuis le début du programme, soit **4 en 2014**. En ce qui concerne le **type d'acteurs économiques concernés (LO-26** : « *si oui, quel est le type d'acteur économique concerné* »), voir le diagramme suivant. On constate une prédominance des **services-collectivités (53%)**.



- **1.6** : (code Présage lié à LO-25) Estimation des coûts évités en termes de dommages aux ouvrages et de perte d'activité, en relation avec le déploiement de la démarche «industrielle» de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques

Indicateurs de réalisation Axe 1		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1.6	Réalisé M€	0	0	0	0	2,34	22,54	24,9	25,9
	Programmé	0	0	0	0	0	NC	NC	NC
	Valeur cible	2007-2013 : 15,54 M€ de dommages aux ouvrages							
	Valeur de référence	2000-2006 pas de valeur de référence							

Le montant total de coûts de dommages évités estimés dans les différents diagnostics, depuis le début de la programmation est d'environ **26 millions d'euros**.

Les indicateurs communautaires :

Indicateurs communautaires - Axe 1			2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
CE.4	Nombre de projets de RDT	Réalisation	0	5	8	10	18	18	30	47	
		Programmé	0	5	8	11	27	45	53	61	
		Objectif	0								
		Situation de référence	2000-2006 : pas de valeur de référence								
CE.31	Nombre de projets visant la prévention des risques	Réalisation	0	1	6	7	9	9	13	35	
		Programmé	0	1	7	11	17	31	41	48	
		Objectif	0								
		Situation de référence	2000-2006 : pas de valeur de référence								
CE.32 (Hors Présage/ CPIER)	Nombre de personnes profitant de mesures de protection	Réalisation	0	0	700	700	700	700	700	700	
		Programmé	0	0	700	700	700	700	700	700	
		Objectif	0								
		Situation de référence	2000-2006 : pas de valeur de référence								
CE.1/ E.21.1	Emplois directs créés bruts (ETP)	Réalisation	0	0	5	10	20	20	36	44	
		Programmé	0	0	5	11	51	62	45	46	
		Objectif	0								
		Situation de référence	2000-2006 : pas de valeur de référence								
CE.2/ E.21.2	Emplois directs créés hommes (ETP)	Réalisation	0	2	4	6	12	12	20	22	
		Programmé	0	2	4	4	10	11	21	21	
		Objectif	0								
		Situation de référence	2000-2006 : pas de valeur de référence								
CE.3/ E.21.3	Emplois directs créés femmes (ETP)	Réalisation	0	3	6	9	13	13	16	25	
		Programmé	0	3	6	6	10	14	19	19	
		Objectif	0								
		Situation de référence	2000-2006 : pas de valeur de référence								

⇒ **AXE 2 : «Stimuler la recherche et l'innovation ligérienne par le développement et le partage d'une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du bassin de la Loire»**

- **2.1** (code présage) : *Nombre de visiteurs du plateau collaboratif d'échange / site du plan Loire –intranet et internet*

Indicateurs de réalisation – Axe 2		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
2.1	Réalisé	-	-	229 307	357 329	574 794	894 604	1 175 640	1 441 978
	Programmé	-	-	310 000	NC	357 329	630 000	630 000	630 000
	Valeur cible	2007-2013 : 630 000 visiteurs							
	Valeur de référence	De début mars 2006 à fin mars 2007 : 30 425 visiteurs							

On notera que la valeur cumulée depuis le début de la programmation du nombre de visiteurs équivaut à 1 441 978 en réalisé. **Cette valeur est supérieure à la valeur cible** de 630 000 visiteurs pour la période 2007-2013 et ce depuis 2012.

- **2.2** (code présage) : *Nombre de participants aux réunions de liaison entre scientifiques et gestionnaires ligériens*

Indicateurs de réalisation – Axe 2		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
2.2	Réalisé	0	870	1 314	1 931	2 392	2 568	3 497	3 717
	Programmé	261	670	1 500	2 029	2 549	3 274	3 667	3 816
	Valeur cible	2007-2013 : 2800 participants							
	Valeur de référence	2000-2006 350 participants							

On notera que la valeur cumulée du nombre de participants aux réunions est de 3 717 en réalisé. **L'objectif des 2 800 participants pour la période 2007-2013 a été atteint.**

- **2.3** (code présage ; lié à l'indicateur qualitatif LO-30) : *Nombre de travaux de recherche ligérienne financés dans le cadre du PO*

Indicateurs de réalisation – Axe 2		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
2.3	Réalisé	0	2	6	17	22 (2 thèses)	37 (5 thèses)	50 (8 thèses)	63 (14 thèses)
	Programmé	4 (2 thèses)	26 (3 thèses)	39 (7 thèses)	46 (15 thèses)	61 (21 thèses)	73 (21 thèses)	80 (21 thèses)	82 (21 thèses)
	Valeur cible	2007-2013 : 67 travaux dont 21 thèses							
	Valeur de référence	En juillet 2007, 5 travaux de recherche identifiés dont 4 intégrant un projet de thèse							

On notera que la valeur cumulée du nombre de travaux réalisés est de 63 travaux (dont 14 thèses). L'objectif n'est pas encore atteint. A titre de remarque la valeur cible a été revue à la hausse en 2013, en raison d'abondements financiers réalisés au profit de la mesure 22. A titre de remarque la valeur précédente était de 67 travaux.

- **2.4 :** (Code Présage) *Nombre de téléchargements à partir du plateau collaboratif d'échange / site du plan Loire (intranet et extranet)*

Indicateurs de résultat - Axe 2		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
2.4	Réalisé	-	-	108 241	152 902	204 122	252 794	293 831	339 331
	Programmé	-	-	90 000	-	152 902	210 000	210 000	210 000
	Valeur cible	2007-2013 : 210 000							
	Valeur de référence	De mars 2006 à mars 2007 : 10 561 téléchargements							

On notera que la valeur cumulée du nombre de téléchargement réalisés depuis le début de la programmation est de 339 331. **La valeur cible est donc dépassée** et ce depuis 2012.

- **2.5 :** (Code Présage) *Nombre de projets de coopération s'appuyant sur une maîtrise d'ouvrage « gestionnaires » financés dans le cadre du PO*

Indicateurs de résultat - Axe 2		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
2.5	Réalisé	-	-	-	8	17	23	46	52
	Programmé	NC	23	36	42	48	50	51	53
	Valeur cible	2007-2013 : 14 (soit 2 nouveaux projets / an)							
	Valeur de référence	Situation en juillet 2007 : 1 projet de coopération							

On notera que la valeur cumulée du nombre de projets réalisés depuis le début de la programmation est de 52. **La valeur cible de 14 projets a été atteinte** et ce depuis 2011.

- **2.6 :** (Code présage, **lié à LO-31**) *Nombre de publications scientifiques en lien avec la réalisation de travaux de recherche ligérienne financés dans le cadre du PO*

Indicateurs de résultat - Axe 2		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
2.6	Réalisé	0	15	21	23	23	NC	77	134
	Programmé	0	84	121	147	183	NC	181	278
	Valeur cible	2007-2013 : 167							
	Valeur de référence	Pas de données							

On notera que la valeur cumulée du nombre de projets réalisés est de 134, soit moins que la nouvelle valeur cible (rehaussée à 167 en 2013, en raison des différents abondements financiers effectués au profit de la mesure 32).

Les indicateurs communautaires :

Indicateurs communautaires – Axe 2			2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
CE.4	Nombre de projets de RDT	Réalisation	0	10	11	11	11	19	22	52	
		Programmé	0	27	40	44	51	52	66	79	
		Objectif	/								
		Situation de référence	2007-2013 : pas de référence								
CE.5 / R1-1 (code Présage 2.5)	Nombre de projets de coopérations entreprises-instituts de recherche	Réalisation	-	-	-	8	17	23	46	52	
		Programmé	NC	23	36	42	48	50	51	53	
		Objectif	14 (à raison de 2 nouveaux projets par an)								
		Situation de référence	2007-2013 : pas de référence								
CE.6	Nombre de postes de chercheurs créés	Réalisation	NC	NC	NC	0	0	0	NC	31,34	
		Programmé	NC	NC	NC	33,8	89,8	89,8	NC	87,31	
		Objectif	/								
		Situation de référence	2007-2013 : pas de référence								
CE.11	Nombre de projets (société de l'information)	Réalisation	0	14	24	31	44	51	56	56	
		Programmé	0	14	24	31	45	56	69	86	
		Objectif	/								
		Situation de référence	2007-2013 : pas de référence								
CE.40 / E 18	Nombre de projets soutenant des entreprises	Réalisation	0	0	0	0	6	6	6	6	
		Programmé	0	0	0	0	28	28	28	28	
		Objectif	/								
		Situation de référence	2007-2013 : pas de référence								
CE.1/ Code Présage E.21.1	Nombre total d'emplois directs créés bruts	Réalisation	0	10	13	14	16	16	28	28	
		Programmé	0	18	28	41	52	70	91	91	
		Objectif	/								
		Situation de référence	2007-2013 : pas de référence								
CE.2/ Code Présage E.21.2	Nombre total d'emplois directs créés hommes	Réalisation	0	4	7	7	9	9	12	17	
		Programmé	0	4	7	9	13	14	14	14	
		Objectif	/								
		Situation de référence	2007-2013 : pas de référence								
CE.3/ Code Présage E.21.3	Nombre total d'emplois directs créés femmes	Réalisation	0	6	6	6	6	6	6	11	
		Programmé	0	7	7	7	7	7	7	7	
		Objectif	/								
		Situation de référence	2007-2013 : pas de référence								

⇒ **AXE 3 : Accompagner des démarches plurirégionales conciliant renforcement économiques et préservation de l'environnement**

Tableaux des indicateurs : Mesure 31 « volet Patrimoine et développement durable » de l'axe 3

- **3.3 :** (Code Présage) *Nombre de grands sites mis en réseau dans le cadre de la démarche d'excellence*

Indicateurs de réalisation - Axe 3		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
3.3	Réalisation	0	0	22	23	26	29	34	39
	Prévu en programmation	0	19	20	23	25	30	35	41
	Objectif	2013 = 35							
	Situation de référence	2007 = 18							

On notera que la valeur cumulée réalisée du nombre de grands sites mis en réseau est de 39. **L'objectif a donc été atteint en 2014.**

- **3.4 :** (Code Présage, lié à LO-14) *Nombre de visiteurs annuels s'acquittant d'un droit d'entrée sur les grands sites*

Indicateurs de réalisation - Axe 3		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
3.4	Réalisation (en M)	NC	NC	+5	5,1	5,2	5,2	5,1	5,25
	Prévu en programmation	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
	Objectif	2013 : 235 000							
	Situation de référence	2006 : 209 000							

L'évolution du nombre de visiteurs en 2014 est supérieure à plus de 2,5% par rapport à l'année 2013 (5,1M de visiteurs annuels en réalisé, pour les 21 Grands Sites conventionnés : Chambord, Chenonceau, Amboise).

Tableaux des indicateurs : Mesures 32 et 33 - « volet nature » de l'axe 3

- **3.1 :** (Code Présage, lié à l'indicateur 3.2) *Nombre d'expérimentations de gestion de l'espace de mobilité*

Indicateurs de réalisation - Axe 3		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
3.1	Réalisation	0	0	7	7	7	7	11	11
	Programmé	0	7	7	7	7	8	11	11
	Objectif	2007-2013 : 12 ⁹							
	Situation de référence	2000-2006 : 0							

Comme déjà souligné dans les RAE précédents, on constate que les valeurs de l'indicateur posent un **problème de cohérence**, notamment par rapport au grand nombre

⁹ Nouvelle valeur cible définie dans la Version 4 du PO, cf. p. 79 et 160. Ancienne cible équivalente à « 10 en cumul »

d'expérimentations programmées qui ne correspondent pas à la réalité de terrain. Pour rappel, les expérimentations sont conduites à plusieurs échelles qui s'emboîtent les unes dans les autres. On distingue ainsi 3 niveaux :

- **Les secteurs d'intervention** : ce sont des enveloppes globales correspondant aux tronçons les plus pertinents par rapport aux enjeux de dynamique fluviale et d'espace de mobilité, au sein desquels sont menées les études et la concertation et les actions de terrains dans le cadre de contrats globaux. Il y a toujours **11 secteurs d'identifiés**, nombre similaire à 2013.
- **Les sites d'intervention** : ce sont les sites et parcelles faisant l'objet d'une contractualisation avec les propriétaires et usagers permettant une conciliation des différents enjeux au sein de l'espace de mobilité. On dénombre actuellement **45 sites d'intervention**, cinq de plus par rapport à 2013.
- **Les actions pilotes** : il s'agit d'actions plus ciblées au sein des sites d'intervention ou en dehors (acquisitions foncières, travaux, études, sensibilisation...).

Comme pour 2013, après expertise du pilote de plate-forme selon un principe similaire aux années précédentes, il est proposé de retenir un nombre de 11 secteurs sur lesquels se sont déroulées des actions pilotes de gestion de l'espace de mobilité.

- **3.2** : (Code Présage) *Superficie des expérimentations de gestion de l'espace de mobilité (ha)*

Indicateurs de réalisation - Axe 3		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
3.2	Réalisation	0	0	0	0	61	61	200	227
	Programmé	0	NC						
	Objectif	Superficie : 130 ha ¹⁰							
	Situation de référence	2000-2006 : 0							

Comme pour l'indicateur 3.1, Présage affiche des valeurs en programmation comme en réalisation qui dépassent largement l'objectif fixé de 130 ha. Le traitement de l'indicateur par Présage se fait de la même manière que précédemment et engendre aussi une surestimation des superficies d'expérimentations de gestion de l'espace de mobilité.

En outre, on constate une mauvaise compréhension de l'indicateur par les porteurs de projets : la superficie renseignée concerne en effet souvent la superficie du secteur d'intervention dans sa globalité et non pas la partie de celui-ci sur laquelle se déroule l'expérimentation.

Comme pour le nombre d'expérimentations de l'indicateur 3.1, les superficies ont été précisées au regard des 3 niveaux évoqués précédemment. Ressortent donc 11 secteurs pour une superficie de **10 543 ha**. Ils regroupent **45 sites d'intervention pour 1 152 ha**.

En terme d'acquisitions foncières, Le conseil général du Puy-de-Dôme a ainsi acquis 13,7 ha dans le secteur du bec de Dore. Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne a acquis au sein du val d'Allier près de 13 ha, avec 0,8 ha à Charnat, 4,14 ha aux Pradeaux, 7,58 ha à Parentignat et 4,6 ha dans la plaine de l'Alagnon. Ces acquisitions ont permis de compléter le réseau d'acquisitions foncières réalisé durant le plan Loire 3, avec près de 200 ha.

¹⁰ Nouvelle valeur cible définie dans la Version 4 du PO, cf. p. 79 et 161. Ancienne cible équivalente à « 100 ».

En dehors des acquisitions foncières, un travail d'analyse a également été réalisé sur les actions pilotes conduites sur les secteurs d'interventions. Il s'est appuyé sur une analyse des rapports d'activités (2007-2012) et d'échanges avec les porteurs de projets, afin de répertorier les principales actions mises en œuvre, en les regroupant en plusieurs grandes catégories.

Acquisitions foncières		18 actions
Restauration		35 actions
Restauration de zones humides	Restaurations d'annexes hydrauliques, Créations de mares, Restauration de ruisseaux, Suppression d'enrochement	26
Restauration en milieu forestier	Conversion de peupleraie, plantations de haies	9
Gestion courante		88 actions
Travaux d'entretien	Ensemble d'actions courantes comprenant le débroussaillage, l'enlèvement des déchets, l'entretien des infrastructures, la coupe des arbres tétrards.	50
Gestion des espèces invasives	Arrachage, bûchage, replantation...	38
Gestion partenariale		22 actions
Gestion pastorale	Baux ruraux, convention de gestion, accompagnement des pratiques,	12
Conventions partenariales	Etat/DPF, gestion des AEP...	10
Sensibilisation/Valorisation		262 actions
Sensibilisation/Formation	Présentation de l'espace de mobilité, balades natures	229
Valorisation	Réalisation de documents de communication, communication orale lors de manifestation, aménagement de sites, plaquettes	33
Etude/Plan de gestion/Suivis		137 actions
Plan/Schémas de gestion		28
Etudes techniques		32
Etudes naturalistes/Inventaires		10
Suivis Faune/Flore		67

On constate une grande diversité d'actions au sein de l'espace de mobilité, avec des actions de restauration, de gestion, de sensibilisation/valorisation et d'études/suivis. Elle confirme la multiplicité des enjeux au sein de l'espace de mobilité, notamment en matière de gestion partenariale ou de restauration et suivis de milieux, avec certaines actions plus particulièrement en lien avec la dynamique fluviale. En complément les actions de sensibilisation/valorisation sont importantes car elles tiennent un rôle primordial afin de mieux faire comprendre aux populations locales le fonctionnement de leur cours d'eau et l'intérêt du maintien d'un espace de mobilité.

- **3.5** : (Indicateur de contexte) *Estimation des populations de saumon en montaison à Vichy (sur l'Allier)*

Indicateurs de réalisation - Axe 3		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
3.5	Réalisation	572	421	491	694	755	861	819	595
	Programmé	0	0	0	0	0	0	0	0
	Objectif	1 500 (en animaux comptés par an)							
	Situation de référence	2006 : 707							

Il s'agit d'un indicateur de contexte, hors Présage. Cette information, issue de l'association LOGRAMI, est donc annuellement récupérée par le pilote sur le site de cette dernière.¹¹

¹¹ <http://www.logrami.fr/>

En 2014, l'estimation des populations de saumons ayant migré vers l'amont de l'Allier au droit du barrage de Vichy est en **régression par rapport à 2013**. L'effectif annuel (595 individus) est proche de la moyenne interannuelle de 588 saumons (± 264).

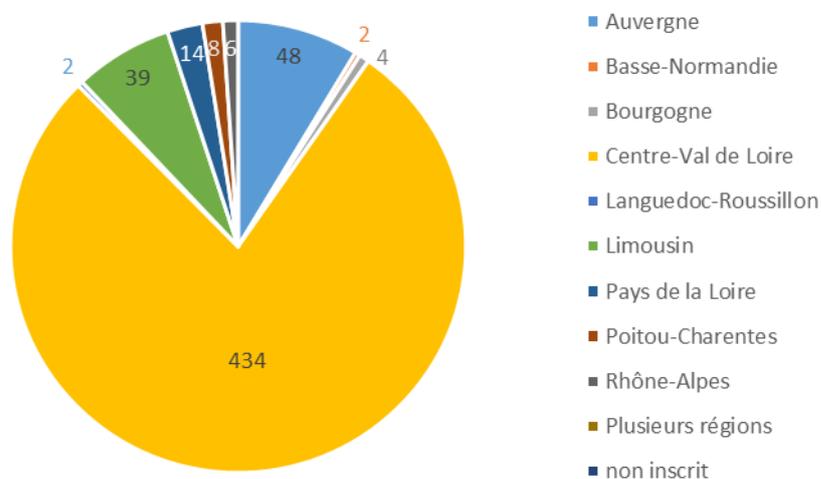
La bonne dynamique constatée les trois années précédentes, avec une moyenne de 812 saumons, n'a donc pas été confirmée en 2014. Ce constat était cependant prévisible compte tenu du fait qu'une partie de l'effectif est issue de la reproduction de 2010, année durant laquelle très peu d'individus ont pu atteindre les frayères (227 saumons à Vichy).

Les indicateurs communautaires :

Indicateurs communautaires – Axe 3		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014		
CE.34	Nombre de projets (tourisme)	Réalisation	0	2	4	4	4	8	8	30	
		Programmé	0	2	9	13	22	32	39	45	
		Objectif	/								
		Situation de référence	2007-2013 : pas de référence								
CE.35	Nombre d'emplois créés (tourisme)	Réalisation	/	/	11	11	13	13	14	16	
		Programmé	/	/	16	17	28	32	57	34	
		Objectif	/								
		Situation de référence	2007-2013 : pas de référence								
CE.1/ Code Présage E.21.1	Nombre total d'emplois directs créés bruts	Réalisation	0	8	27	30	31	31	36	40	
		Programmé	0	7	28	34	52	67	70	70	
		Objectif	/								
		Situation de référence	2007-2013 : pas de référence								
CE.2/ Code Présage E.21.2	Nombre total d'emplois directs créés hommes	Réalisation	0	5	19	21	23	23	23	26	
		Programmé	0	5	11	13	14	17	23	23	
		Objectif	/								
		Situation de référence	2007-2013 : pas de référence								
CE.3/ Code Présage E.21.3	Nombre total d'emplois directs créés femmes	Réalisation	0	5	10	11	11	11	13	14	
		Programmé	0	4	8	8	8	11	11	13	
		Objectif	/								
		Situation de référence	2007-2013 : pas de référence								

I.2.4 Vision territoriale de la mise en œuvre du PO

Localisation des régions les plus porteuses de projets



D'après le diagramme ci-dessus, les **régions Centre-Val de Loire** (434 dossiers), **Auvergne** (48 dossiers) et **Limousin** (39 dossiers) sont toujours les trois régions les plus porteuses de projets, avec une nette avance de la première.

Le graphique ci-dessous met en perspective le PO FEDER Loire par rapport aux autres programmes opérationnels FEDER régionaux et plurirégionaux.

CHAPITRE II. EXECUTION FINANCIERE

II.1 RELEVÉ DES DÉPENSES PAYÉES PAR LES BÉNÉFICIAIRES

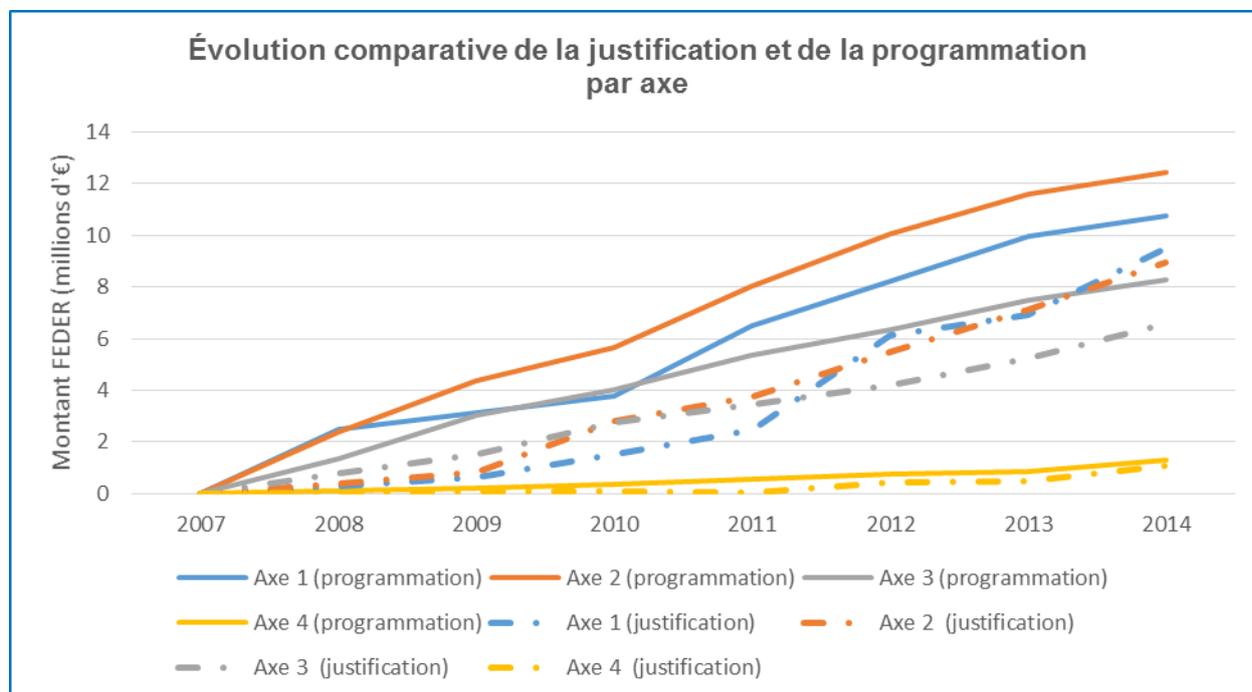
6,3 millions d'euros de dépenses FEDER ont été justifiés en 2014. Ce niveau représente un peu moins du double du montant de 2013, qui était de 3,47 millions d'euros. Cette augmentation est présente dans tous les axes de manière plus ou moins importante.

En cumulé, depuis le début du programme, **le taux de justification atteint 79,67%**, voir le tableau suivant.

Montant programmés et justifiés depuis le début du programme

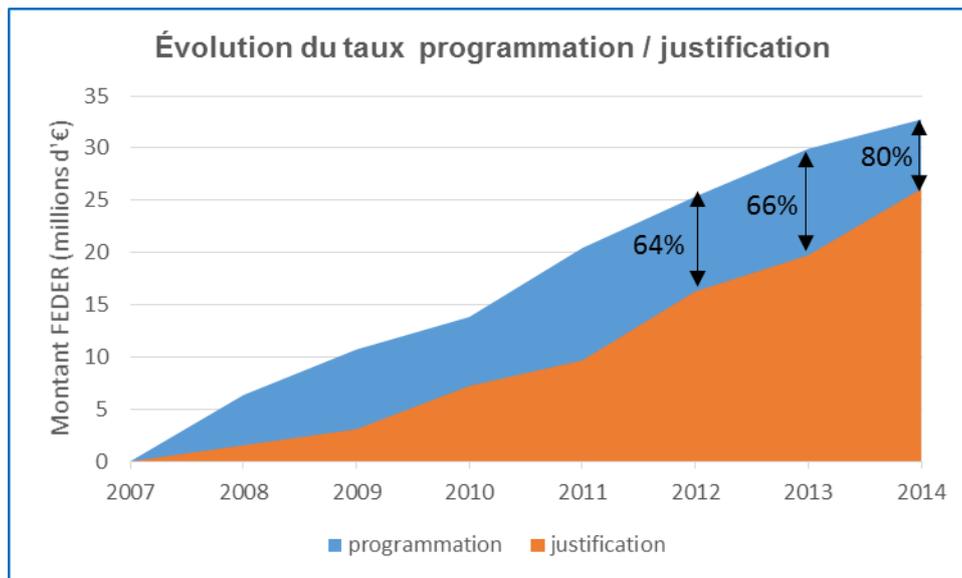
	Montant programmé (€)	Montant justifié (€)	Taux de justification	Reste à justifier
Axe 1	10 767 905	9 478 151	88,02%	1 289 754
Axe 2	12 437 815	8 968 186	72,10%	3 469 629
Axe 3	8 258 220	6 578 386	79,66%	1 679 834
Axe 4	1 287 291	1 067 837	82,95%	219 454
Total	32 751 232	26 092 560	79,67%	6 658 672

Le graphique ci-dessous met en perspective, par axe, l'avancement de la programmation et l'avancement de la justification des dépenses.



Au 31 décembre 2014, **6 658 672€ restent à justifier.**

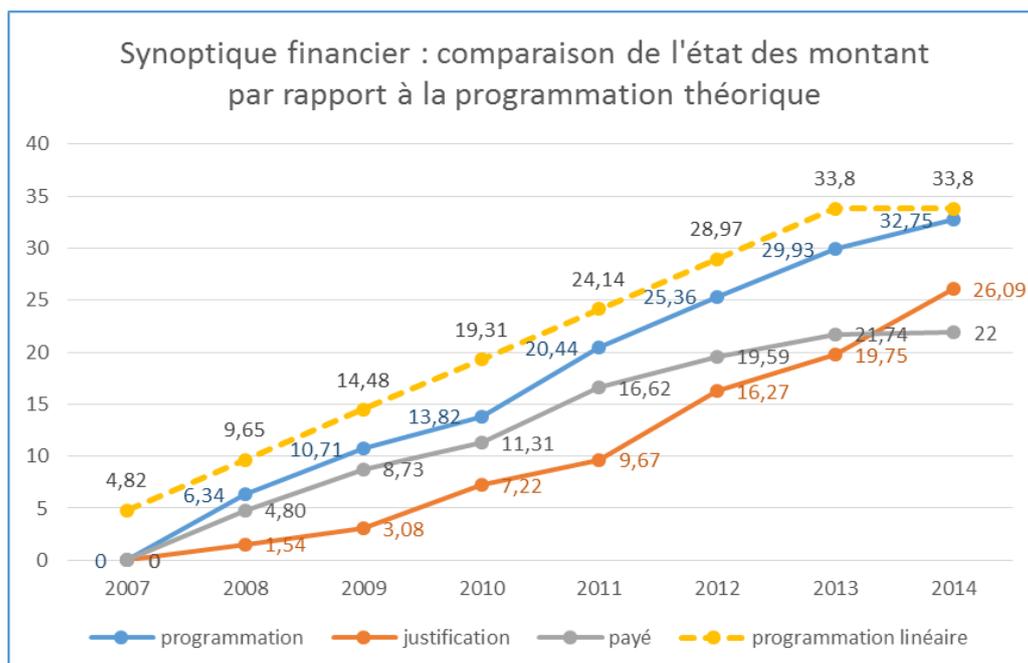
Sur la totalité du programme, cette mise en perspective de la programmation et de la justification permet d'observer que le décalage tend à se résorber depuis 2011 avec un taux de justification qui augmente, voir le graphique ci-après. Le dégageant d'office a été évité en 2014, le montant est positif et s'élève à 600 000€.



II.2 RELEVÉ DES DÉPENSES PAYÉES PAR L'ORGANISME RESPONSABLE DE L'EXECUTION DES PAIEMENTS

La mise en perspective de la programmation, de la justification des dépenses et du paiement de ces dépenses aux bénéficiaires pour l'ensemble du programme permet de dégager les points suivants :

- Il reste **10 850 697€ à payer**. Un important travail de certification devra donc être fourni sur l'ensemble de l'année 2015 afin d'assurer le paiement de la totalité de cette somme avant le 1^{er} mars 2016.
- Il est intéressant de noter que ce **taux de paiement de 64,8%** place le POPL en 16^{ème} position au niveau national. Le taux moyen de paiement pour l'ensemble des régions au titre du FEDER s'élève à 63,2%.



II.3 RELEVÉ DES PAIEMENTS TOTAUX RECUS DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Tableau synoptique des paiements et appels de fonds

	Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses privées	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la Commission
Axe 1	20,20	18,57	1,63	7,60	8,10
Axe 2	18,01	17,36	0,65	7,78	7,95
Axe 3	17,13	14,92	2,20	5,50	5,93
Axe 4	2,13	2,13	0,00	1,00	0,64
Total	57,49	53,01	4,48	21,90	22,64

Données Présage au 31/12/2014

colonne 1 : total dépenses certifiées par autorité de certification

colonne 2 : dont participation publique (UE + DPN²), calcul dossier par dossier

colonne 3 : dont participation privée. A noter (1) = (2) + (3)

colonne 4 : total des subventions UE versées

colonne 5 : total des paiements reçus de la Commission européenne

NB : Au 31 décembre 2013, les avances reçues de la Commission étaient de 2 535 716 €

Les taux des dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires, par axe, par rapport aux montants programmés de la maquette, au 31 décembre 2014, figurent dans le tableau suivant :

Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
70,63 %	62,56 %	66,70 %	78,19%

II.4 SUIVI DU DEGAGEMENT D'OFFICE

Le dégage­ment d'office a été évité en 2014, grâce à une gestion serrée par l'Autorité de Gestion et les services instructeurs. En effet, sur l'objectif des 25 394 317€ à justifier au 31.12.14, le taux de justification atteint 102,74%. Le montant justifié de 2014 est supérieur de 695 241€ à l'objectif et s'élève à 26 089 559€.

Ci-dessous est présenté un extrait du dernier tableau de bord de l'année, construit sur la base de l'objectif propre au PO Loire.

PO FEDER Loire (POPL)							
Axe	Maquette UE	UE programmé	% Programmé	UE à justifier au 31/12	Dépenses validées AC	Corrections forfaitaires	UE é­crété et justifié AC
Axe 1	11 920 000	10 767 905	90,33%	8 953 101	20 101 071	77 865	9 475 151
Axe 2	12 310 000	12 437 815	101,04%	9 246 029	18 019 326	82 954	8 968 186
Axe 3	8 400 000	8 258 220	98,31%	6 309 232	17 130 886	94 433	6 578 386
Axe 4	1 179 546	1 287 291	109,13%	885 956	2 139 682	4 008	1 067 837
TOTAL	33 809 546	32 751 232	96,87%	25 394 317	57 390 964	259 260	26 089 559

Axe	Justifié UE / Programmé	Justifié UE / Maquette	Justifié UE / Objectif	Montant du dé­gagement d'office
Axe 1	87,99%	79,49%	105,83%	-522 050
Axe 2	72,10%	72,85%	96,99%	277 843
Axe 3	79,66%	78,31%	104,27%	-269 154
Axe 4	82,95%	90,53%	120,53%	-181 881
TOTAL	79,66%	77,17%	102,74%	-695 241
FEDER certifié depuis AF 12/2014				0

II.5 PARTICIPATION REMBOURSEE OU REUTILISEE

En 2014, 3 titres de perception ont émis pour un total de 18 725,90 €, dont 2 titres qui sont encore en attente de recouvrement. Il y a eu 2 réductions de subvention de 121 995,30€.

II.6 COMPLEMENTARITE AVEC D'AUTRES INSTRUMENTS

Les lignes de partage définies entre le FEDER Centre-Val de Loire, le FSE, le FEADER et le PO interrégional Loire figurent dans le document de mise en œuvre (DOMO) du FEDER. Le Programme Opérationnel Plurirégional Loire n'est pas concerné par la règle de flexibilité.

CHAPITRE III. VENTILATION INDICATIVE DES FONDS PAR CATEGORIE

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation cumulée des montants FEDER programmés, de 2007 à 2014, selon les catégories suivantes : forme de financement, catégorie de territoire, activité économique, thème prioritaire.

III.1 VENTILATION PAR FORME DE FINANCEMENT

Conformément à l'annexe 2 du Règlement communautaire n°1828-2006 du 8 décembre 2006 modifié, il avait été décidé de flécher toute la maquette financière du PO FEDER Loire sur « autres formes de financement », correspondant en réalité à des subventions directes. A la demande de la Commission européenne, cette mention a été remplacée par « aide non remboursable ». L'autorité de gestion a donc entrepris un travail de rattrapage avec l'ASP pour paramétrer le logiciel de suivi PRESAGE comme tel.

La totalité (96,87%) des crédits FEDER programmés, depuis le début du programme, ont été fléchés sous forme « d'aide non remboursable », voir le tableau suivant.

Code	Forme de financement	Total FEDER programmé (€)	Total FEDER maqueté (€)	Part Programmation / maquette (%)
04	Aide non remboursable	32 751 231,53 €	33 809 546,00 €	96,87%
TOTAL		32 751 231,53 €	33 809 546,00 €	96,87%

III.2 VENTILATION PAR CATEGORIE DE TERRITOIRE

Il s'agit de suivre l'aire d'influence des opérations financées, c'est-à-dire l'impact territorial des opérations. La spécificité du PO FEDER Loire est sa dimension territoriale plurirégionale. C'est en effet, sa zone d'impact géographique qui a justifié son existence pour répondre au mieux aux problématiques interrégionales identifiées comme priorités. Cette codification n'étant pas prévue à l'annexe 2 dudit règlement, toute la maquette financière du PO a donc été fléchée « sans objet » par défaut.

III.3 VENTILATION PAR ACTIVITE ECONOMIQUE

Ce tableau montre les activités économiques les plus représentées dans la programmation.

Code	Activité économique	FEDER programmé (€)	Part de l'activité (%)	Total payé (€)
16	Immobilier, location et services aux entreprises	9 470 378,45	29%	5 435 841,37
17	Administration publique	1 674 056,47	5%	1 071 573,94
21	Activités liées à l'environnement	20 085 309,25	61%	14 222 976,95
22	Autres services non spécifiées	1 521 487,36	5%	1 170 143,17
TOTAL		32 751 231,53		21 900 535,43

Une activité représente à elle seule environ 20 M€ dans la programmation : « *Activités liées à l'environnement* », qui correspond au code 21, avec **61%** de la programmation. Cela s'explique par les objectifs du Programme plurirégional Loire qui sont fortement liés à cette activité (actions des collectivités en matière de prévention du risque inondation ou des actions de préservation des milieux et de la biodiversité).

Le code 16 identifie principalement les diagnostics de risque inondation conduits dans les entreprises dans l'action groupée sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement public Loire et les mesures « effectives et prioritaires » de la mesure 12 du PO.

Le code 17 identifie quant à lui tous les dossiers d'assistance technique.

III.4 VENTILATION PAR RAPPORT A LA STRATEGIE DE LISBONNE – EARMARKING

Au 31 décembre 2014, **45 % des crédits programmés** s'inscrivent dans les thèmes prioritaires "earmarking". **Ce taux n'est pas très satisfaisant** par rapport à la proposition de la maquette qui présente 59% de crédits earmarkés. Ces crédits programmés bénéficient prioritairement aux thèmes suivants :

- *Services de soutien avancé aux sociétés et groupes de sociétés, avec 36%* du montant FEDER total programmé
- *Activités de RDT dans les centres de recherche, 33%* du montant FEDER total programmé
- *Technologies de l'information et la communication, 15%* du montant FEDER total programmé

Code	THEMES PRIORITAIRES	Mesure du PO	FEDER earmarking (M€)		Part du thème prioritaire programmé	FEDER hors earmarking (M€)		Programmé par rapport à la maquette			
			Maquette	Programmé		Maquette	Programmé				
1	Activités R&DT dans centres de recherche	22	6,21	5,20	33%			84%			
5	Services de soutien avancé aux sociétés et groupes de sociétés	12	7,77	5,77	36%			74%			
11	Technologies de l'information et la communication (...)	21	6,09	2,44	15%			40%			
		22	/	0,01	0%						
Total		6,09	2,46	15%							
51	Promotion de la biodiversité et protection de la nature (y compris Natura 2000)	33				3,24	6,30	195%			
53	Prévention des risques (...)	11				4,15	4,99	120%			
54	Autres mesures pour protéger l'environnement et prévenir les risques	32				2,33	3,98	171%			
57	Autres outils d'amélioration des services touristiques	31				2,83	2,73	97%			
85	Préparation, mise en œuvre, suivi et inspection	4-				0,94	0,96	102%			
86	Evaluation et études; information et communication	4-				0,23	0,32	136%			
TOTAL						20,08	13,44		13,72	19,30	
%						59,39%	41,04%		40,61%	59,96%	96,87%

III.5 SYNTHÈSE CROISÉE DES CATEGORIES AU 31 DECEMBRE 2014

La synthèse croisée des catégories détaillées précédemment permet de dégager le constat suivant :

- **Les thèmes prioritaires earmarking** représentent 41,04% de la programmation et 187 dossiers, pour un montant total de 13,44 M€.
 - Les projets s'inscrivant dans la thématique 5 relèvent uniquement de la **mesure 12**, qui a pour objectif de réduire la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire.
 - Ceux s'inscrivant dans la thématique 1 relèvent pratiquement exclusivement de la **mesure 22**, dont le but est de développer des interactions entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens, à part une exception pour la mesure 21.
 - Enfin les projets s'inscrivant dans la thématique 11, sont pour une majorité, programmés dans le cadre de la **mesure 21** qui vise à capitaliser et mutualiser les données sur le bassin de la Loire.

Le PO a pour ambition de consacrer une part importante des crédits FEDER au développement économique par l'innovation. Au regard des chiffres cités ci-dessus, à savoir par exemple 33% des montants programmés depuis 2007 consacrés aux Activités R&DT dans centres de recherche, on constate que la programmation a bien été à la hauteur de cette ambition.

- **Le thème prioritaire non earmarké, *Promotion de la biodiversité et protection de la nature (y compris Natura 2000)***, code 51, totalise quant à lui 114 dossiers pour un montant total de 6,30M€.
 - Ces dossiers ont été programmés essentiellement dans le cadre de la **mesure 32** (*démarche d'excellence autour de l'innovation et l'expérimentation sur des problématiques environnementales plurirégionales*), **21** (*Capitalisation et la mutualisation des données sur le bassin de la Loire*) et **33** (*démarche d'excellence pour la restauration des poissons migrateurs*). Ces projets cadrent parfaitement avec l'objectif de protection de l'environnement décrit dans le PO.

Le Tableau suivant fait une synthèse croisée des thèmes prioritaires et de l'activité économique

Thème prioritaire (Lisbonne)	Forme de financement	Activité économique	Nombre de dossiers programmés	FEDER programmé
Activités de RDT dans les centres de recherche	aide non remboursable	Immobilier, location et services aux entreprises	64	3 828 523
		Autres services non spécifiées	10	577 531
		Activités liées à l'environnement	4	801 101
Services de soutien avancé aux entreprises et groupes d'entreprises	aide non remboursable	Immobilier, location et services aux entreprises	49	4 462 752
		Autres services non spécifiées	16	669 453
		Activités liées à l'environnement	7	621 837
TIC	aide non remboursable	Activités liées à l'environnement	36	2 369 251
		Autres services non spécifiées	1	11 000
Services et applications pour le citoyen	aide non remboursable	Activités liées à l'environnement	1	80 008
Promotion de la biodiversité et protection de la nature (y compris Natura 2000)	aide non remboursable	Activités liées à l'environnement	113	6 273 485
		Immobilier, location et services aux entreprises	1	31 873
Prévention des risques	aide non remboursable	Activités liées à l'environnement	49	4 063 748
		Immobilier, location et services aux entreprises	26	338 635
		Autres services non spécifiées	3	204 781
		Administration publique	1	386 766
Autres mesures pour protéger l'environnement et prévenir les risques	aide non remboursable	Activités liées à l'environnement	80	3 142 049
		Immobilier, location et services aux entreprises	14	808 596
		Autres services non spécifiées	2	38 788
Autres aides à l'amélioration des services touristiques	aide non remboursable	Activités liées à l'environnement	44	2 733 831
Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle	aide non remboursable	Administration publique	15	967 102
Évaluation et études, information et communication	aide non remboursable	Administration publique	20	320 188
Vide (ref37969)	aide non remboursable	Autres services non spécifiées	1	19 934
TOTAL			557	32751232

CHAPITRE IV. DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LA QUALITE ET L'EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

IV.1 PILOTAGE PAR LA MISSION LOIRE DU SGAR

IV.1.1 Comitologie

⇒ Comité de suivi



La 13^{ème} conférence des acteurs du Plan Loire Grandeur Nature, confondue avec le comité de suivi du Programme Opérationnel FEDER Loire s'est tenue le 12 juin 2014. Lors de cette rencontre a eu lieu l'évènement de clôture du PO FEDER Interrégional Loire 2007-2013. Elle a réuni environ 90 acteurs : le Préfet coordonnateur de bassin, des élus, les services de l'Etat, les services des collectivités territoriales, les représentants de différents ordres socioprofessionnels, des associations, les acteurs œuvrant pour le fonctionnement du Plan Loire et du PO FEDER Loire à l'échelle du bassin de la Loire.

La Conférence des acteurs a permis de présenter une synthèse du Rapport Annuel d'Exécution 2013, suivi de la **validation du document intégral par le comité de suivi. Le bilan de l'année 2013 du PO FEDER Loire** et du Contrat de Projet Interrégional Etat-Région a été dressé.

Trois démarches ont également été présentées :

- *L'étude relative aux indicateurs FEDER Loire 2007-2013 ;*
- *L'évaluation relative aux démarches de préservation et de restauration des zones humides du Plan Loire 2007-2013 ;*
- *La Stratégie « Loire 2035 » & le Plan Loire IV qui comprendra le nouveau PO FEDER Loire 2014-2020.*

⇒ Comités de Programmation

En 2014, le comité de programmation s'est réuni à deux reprises :

- Le 27 mars 2014 : il a permis de programmer 50 dossiers, d'en refuser un, d'en modifier 2 et d'en ajourner 8.
- Le 14 octobre 2014 : il a permis de programmer 28 dossiers et d'en ajourner 2.

⇒ Réunion avec les services instructeurs

Deux réunions avec les services instructeurs et les pilotes de plateformes se sont tenus en 2014, une le 27 mars et l'autre le 14 octobre. Une réunion annuelle des contrôleurs a eu lieu le 11 février 2014.

⇒ Pré-comités de programmation

Suite à une décision de l'autorité de gestion, les pré-comités de bassin ont remplacés les comités régionaux se déroulant auparavant dans les principales régions partenaires et au Comité d'Opérations de Bassin (COB).

Le rôle du pré-comité de bassin est de se prononcer sur l'éligibilité du dossier au regard du PO et des critères de sélection mentionnés dans le DOMO. Il est le premier niveau d'examen des dossiers. La complétude du dossier n'est pas demandée à ce niveau. Lorsqu'il l'estime nécessaire, le comité régional peut émettre un avis défavorable sur un dossier. Toutefois, celui-ci doit poursuivre son cheminement jusqu'au comité de programmation, qui est la seule instance compétente pour prononcer un refus.

L'autorité de gestion émet ensuite l'ordre du jour du comité de programmation à partir de tableaux de complétude des dossiers alimentés par les services instructeurs et des conclusions de ces pré-comités de programmation.

Deux pré-comités ont eu lieu en 2014, un le 21 février et l'autre le 3 septembre.

IV.1.2 Difficultés rencontrées dans l'exécution du programme

⇒ Le contrôle des marchés publics et des règles de la concurrence

Un certain nombre de contrôles ayant présenté, au plan national, des difficultés dans la prise en compte des règles relatives à la commande publique, le ministère de l'intérieur a publié, le 6 mai 2011, une circulaire rappelant ces règles en ce qui concerne les dossiers FEDER, particulièrement en ce qui concerne le respect de l'ordonnance du 6 juin 2005, s'agissant de projets portés par un certain nombre d'organismes (associations, établissements publics...) non soumis au code des marchés publics.

Suite à l'audit de la CICC en octobre 2012, un plan d'action a été engagé sur le PO à partir d'un échantillon représentatif des dossiers antérieurs à cette circulaire. A la demande de la CICC, un contrôle qualité gestion et un contrôle qualité certification ont vérifié cet échantillonnage. Dans un rapport de synthèse de l'autorité de gestion en date du 15 janvier 2014, l'autorité de gestion et l'autorité de certification considèrent le plan d'action « marchés publics » est régulier.

⇒ La prise en compte des aides d'Etat

Suite à l'audit de la CICC de 2012, un plan d'action a été mis en place concernant les aides d'Etat. La mission a relevé dans plusieurs des 10 dossiers contrôlés que la vérification du respect de l'effet incitatif des aides d'Etat ainsi que des différents critères du régime applicable n'était pas réalisée ou très insuffisamment retracée.

Elle a donc demandé à l'autorité de gestion de procéder à la vérification du respect de l'effet incitatif des aides d'Etat, et des autres critères de mise en œuvre du régime, dans les dossiers soldés qui en comportent. Dans un rapport de synthèse de l'autorité de gestion en date du 15 janvier 2014, l'autorité de gestion et l'autorité de certification considèrent le plan d'action « aides d'Etat » est régulier et conforme aux règles applicables en matière d'aides d'Etat.

IV.1.3 Initiatives prises en vue d'améliorer l'avancement du programme

Suite au passage de la CICC en octobre 2012, un certain nombre de recommandations ont été émises notamment sur la mise à jour des documents de référence et des documents régionaux, mais aussi la proscription de la procédure de consultation écrite afin de garantir une meilleure traçabilité d'examen des dossiers.

Malgré les 2 premières révisions de maquette, il apparaissait que les axes 2 et 3 étaient déficitaires. Deux partenaires du plan Loire ont par ailleurs modifié leur contribution financière correspondant aux contreparties du FEDER. Pour ces deux raisons, l'autorité de gestion a souhaité réviser de nouveau la maquette du PO afin de procéder aux ultimes ajustements d'importance, à savoir un transfert de crédits disponibles vers les mesures les plus consommatrices. Une ultime révision de maquette sera néanmoins nécessaire avant fin 2015 pour accompagner la fin d'exécution du programme.

Après un recensement des besoins, l'autorité de gestion a proposé un abondement des mesures déficitaires pour revenir à un niveau de « 0 », (1 120 000 € sur les mesures 11, 21, 22, 32 et 33), le reste du transfert prévu (1 410 000 €) est réparti en fonction des besoins exprimés. Les réajustements sont les suivants : un prélèvement sur l'axe 1 de 1 580 000 € (+550 000 € de la mesure 12 à la mesure 11), un abondement sur l'axe 2 de 660 000 €, un abondement sur l'axe 3 de 920 000 €. Il est à noter que ces transferts de crédits de l'axe 1 vers les axes 2 et 3 ne sont pas de nature à remettre en cause l'évaluation environnementale stratégique réalisée antérieurement.

Cette proposition de révision a été adoptée par la Commission européenne le 31 mars 2014.

Ce Tableau retrace les évolutions de la maquette financière.

	Maquette initiale (€)	Révision 1	Maquette à mi-parcours sept 2011 (€)	Révision 2	Maquette mars 2013 (€)	Proposition révision	Proposition nouvelle maquette (€)
AXE 1	17 100 000	- 500 000	16 600 000	- 3100 000	13 500 000	-1 580 000	11 920 000
Mesure 11	4 100 000	- 500 000	3 600 000		3 600 000	550 000	4 150 000
Mesure 12	13 000 000		13 000 000	- 3 100 000	9 900 000	-2 130 000	7 770 000
AXE 2	8 650 000	500 000	9 150 000	2 500 000	11 650 000	660 000	12 310 000
Mesure 21	3 425 000	500 000	3 925 000	1 800 000	5 725 000	370 000	6 095 000
Mesure 22	5 225 000		5 225 000	700 000	5 925 000	290 000	6 215 000
AXE 3	6 880 000	0	6 880 000	600 000	7 480 000	920 000	8 400 000
Mesure 31	2 530 000	- 500 000	2 030 000	300 000	2 330 000	500 000	2 830 000
Mesure 32	1 470 000		1 470 000	500 000	1 970 000	360 000	2 330 000
Mesure 33	2 880 000	500 000	3 380 000	- 200 000	3 180 000	60 000	3 240 000
AXE 4	1 179 546	0	1 179 546	0	1 179 546	0	1 179 546
TOTAL	33 809 546		33 809 546		33 809 546		33 809 546

Le nouvel équilibre de la maquette financière est retracé dans le tableau suivant :

			Financement communautaire	Contrepartie nationale	Ventilation indicative de la contrepartie nationale		Financement total	Taux de cofinancement	Pour information	
					Financement national public	Financement national privé			BEI	Autres sources de financement
Axe prioritaire			(a)	(b) (= (c)+(d))	(c)	(d)	e = (a)+(b)	f) = (a)/(e)		
FEDER	Axe 1	Renforcer la compétitivité ligérienne par la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire	11 920 000	13 269 743	11 569 743	1 700 000	25 189 743	47,32%	0	0
FEDER	Axe 2	Renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires ligériens par le renforcement de la connaissance et de la recherche partagées	12 310 000	12 310 000	11 320 000	990 000	24 620 000	50,00%	0	0
FEDER	Axe 3	Soutenir les démarches d'excellence plurirégionales	8 400 000	13 354 000	11 274 000	2 080 000	21 754 000	38,61%	0	0
FEDER	Axe 4	Assistance technique	1 179 546	1 179 547	1 179 547	0	2 359 093	50,00%	0	0
TOTAL			33 809 546	40 113 290	35 343 290	4 770 000	73 922 836	45,74%	0	0

IV.2 SUIVI ET EVALUATION

Il n'y en a pas eu d'évaluation thématique pour le POP Loire en 2014.

IV.3 CONTROLE

IV.3.1 Les contrôles transversaux

IV.3.1.1 Consécutifs à l'audit CICC

Aucun audit n'a été réalisé en 2014.

IV.3.1.2 Consécutifs à l'audit de la Cour des Comptes Européenne

Aucun audit n'a été réalisé en 2014.

IV.3.2 Les contrôles traditionnels

IV.3.2.1 Les contrôles qualité gestion

Dans le cadre de la circulaire du Premier ministre du 13 avril 2007, l'autorité de gestion doit procéder à des contrôles qualité gestion pour répondre au besoin d'examiner périodiquement les modalités d'exécution des tâches confiées aux services instructeurs et de s'assurer que les différentes étapes prévues dans la piste d'audit et la réglementation communautaire sont bien traitées.

Dans le cadre du plan de contrôle, concernant les opérations programmées de juin 2013 à mars 2014, aucune anomalie n'a été relevée sur les 3 dossiers contrôlés.

- 1 dossier le 17-12-14 (mesure 22, Etablissement Public Loire)
- 1 dossier le 05-02-15 (mesure 12, DREAL de bassin)
- 1 dossier est en cours (mesure 33, Etablissement Public Loire)

IV.3.2.2 Les contrôles de service fait

En 2014 16 visites sur place ont été réalisées. 47 contrôles de service fait ont été réalisés sur 81 depuis le début de la Programmation. Aucune anomalie n'a été relevée en 2014.

IV.3.2.3 Les contrôles d'opérations

Aucun contrôle n'a été réalisé en 2014.

IV.4 L'ACTIVITE DE L'AUTORITE DE CERTIFICATION EN 2014

IV.4.1 Certification des dépenses

Les travaux de certification des dépenses se sont déroulés au fil de l'eau, l'unité certification procédant ainsi à un contrôle de cohérence de l'ensemble des certificats de contrôle de service fait (CSF) établis par les services instructeurs.

La qualité des contrôles de cohérence reste instable : **un nombre important d'anomalies** a été décelé au cours de l'année **2014**, et a conduit au **rejet de 40 CSF**.

Ce constat appelle à être pondéré, puisque **15 rejets ont été rectifiés avant l'appel de fonds de juin et 19 avant l'appel de fonds de décembre**.

De plus, 10 CSF rejetés à l'appel de fonds d'octobre 2013 et 1 CSF rejeté à l'appel de fonds d'octobre 2012 ont pu être validés courant 2014.

Nonobstant l'examen des certificats de CSF stricto sensu, il est à noter que les **suspensions de dépenses** restées pendantes depuis 2013 ont toutes été levées et qu'il n'y en a **pas eu de nouvelles en 2014**.

Enfin, il y a lieu de souligner que les travaux de certification n'ont pas conduit l'unité certification à suspendre de dépenses au titre des plans d'action nationaux FEDER, le programme opérationnel plurirégional Loire étant hors du champ de ces plans d'action.

IV.4.2 Contrôle qualité des certificats de contrôle de service fait

Trois contrôles qualité certification ont été initiés au cours de l'année **2014** selon le plan de contrôle prévisionnel. **Un d'entre eux est clos**, et n'a pas relevé d'anomalies. Il s'agit du dossier n°35610.

Les dépenses afférentes aux 2 contrôles non clos ont par défaut été rejetées d'ici la clôture des contrôles.

Nonobstant les contrôles qualité certification effectués en 2014, 2 dossiers appartenant au plan de contrôle 2013 encore en phase contradictoire au 31/12/2013 ont été clos en 2014, sans avoir relevé de dépenses irrégulières.

Le CQC sur le dossier n° 35591 a été effectué dans le cadre du plan de reprise CICC aides d'Etat. Le service instructeur a vérifié la régularité de l'aide allouée au regard du règlement (CE) n°1535/2007. Celle-ci a été notifiée au maître d'ouvrage sous le régime de minimis du règlement (CE) n°1998/2006. A ce titre, le travail de reprise a pu être corroboré.

S'agissant du dossier n° 37618, il est à noter que le contrôle sur ce dossier a été réalisé par délégation par l'unité certification de la Direction Régionale des finances publiques de la Région Bourgogne, autre unité régionale de certification du bassin de la Loire. Ce contrôle conclut à la fiabilité des dépenses déclarées.

Depuis le début de la programmation, ce sont **22 contrôles qualité certification** qui ont été réalisés. L'ensemble de ces contrôles a débouché sur **8 corrections financières** (rejet de dépenses et indu FEDER à l'issue). Et **un dossier a débouché sur un rejet de dépenses**, mais sans constat de trop-perçu.

IV.4.3 Suivi des corrections financières

L'unité certification a été rendue destinataire des rapports définitifs de contrôle d'opération et de contrôle qualité gestion. Elle a ainsi pu assurer un suivi des corrections financières résultant des contrôles de tous niveaux, afin de veiller à leur prise en compte au moment des appels de fonds.

Il n'y a **pas eu d'opération ni de contrôle qualité gestion ayant débouché sur une correction financière en 2014**. Cependant un contrôle d'opération conduit en toute fin d'année 2013 a relevé des dépenses irrégulières pour un montant de 1 197 207,67€ de dépenses sur le dossier n°34226. La correction forfaitaire afférente qui n'avait pu être prise en compte en 2013, l'a été lors du 1^{er} appel de fonds 2014.

En matière d'audit, il y a lieu de rappeler qu'un audit de système a été effectué par la CICC en octobre 2012. L'unité certification a été rendue destinataire en 2014 du rapport définitif d'audit du 7 novembre 2013. Il ne reste plus de point ouvert portant sur les remarques formulées par la CICC à l'encontre de l'Autorité Certification lors du rapport provisoire, suite aux réponses apportées en 2013.

In fine, **3 titres de perception** ont émis en **2014** pour un total de **18 725,90€**. Depuis le début de la programmation, **11 titres** de perception ont été émis pour un total de **21 261,56€**, auxquels s'ajoutent **deux réductions de subvention** de **121 995,30€** et **une ré-allocation des crédits** pour un dossier d'assistance technique. Ces trop-perçus ont dans l'ensemble été recouvrés. **Seuls deux titres de 2014 sont encore en attente de recouvrement**. La réduction de subvention en instance devrait être prise en compte lors de la validation du CSF de solde du dossier n°34226 transmis à l'Autorité de Certification le 9 janvier 2015.

IV.4.4 Déclaration annuelle relative aux montants retirés des états des dépenses présentés l'année précédente

L'unité de certification a communiqué à la Commission européenne la déclaration annuelle via l'application SFC. Celle-ci tient compte des corrections forfaitaires nationales demandées par le ministère de l'intérieur par courrier du 18/02/2014.

IV.4.5 Appels de fonds

Deux appels de fonds ont été réalisés au cours de l'année **2014** à partir de l'application SFC 2007, appelant ainsi **6 344 262,41€ de FEDER**. A noter qu'il n'a été recensé aucun instrument d'ingénierie financière à cette occasion, ni d'avance versée dans le cadre d'aides d'Etat. En retour, **un versement communautaire de 2 896 521,14€** a été reçu, correspondant au règlement de cette 10^{ème} demande de paiement intermédiaire. Sur cette somme, **2 866 521,14€ ont été comptabilisés au compte de tiers 464-1** (le reliquat ayant été rattaché au budget de l'Etat hors titre 2). L'unité certification a veillé à ce que ces crédits soient mis à la disposition de l'autorité de gestion dans les meilleurs délais.

La 11^{ème} demande de paiement intermédiaire est intervenue le 9 décembre 2014 et **n'a pu donner lieu à versement communautaire en 2014**.

IV.6 MESURES PRISES DANS LE CADRE DU RESPECT DU DROIT COMMUNAUTAIRE

IV.6.1 Prise en compte des politiques communautaires

L'autorité de gestion veille scrupuleusement, en prenant les dispositions qui s'imposent, à ce que soit assurée la compatibilité de ses actions avec le droit communautaire.

IV.6.2 Règles en matière de marchés publics

Conformément aux demandes de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC), les services en charge du contrôle de légalité doivent être obligatoirement consultés en présence de marchés publics. Cependant, la réglementation nationale impose depuis le 1^{er} janvier 2010 un contrôle de légalité uniquement pour les marchés dont le seuil est supérieur à 125 000,00 € HT. Aussi, même si pour ces marchés dans le cadre d'une subvention FEDER, le service en charge du contrôle de légalité est consulté, il devra remplir une fiche équivalente à l'annexe E de la circulaire du 6 mai 2011 relative au renforcement des procédures de gestion et de contrôle des PO FEDER 2007-2013 – mise en œuvre des règles nationales d'éligibilité des dépenses du FEDER complétées par le décret du 21 janvier 2011.

De même, à chaque dossier comportant une mise en concurrence, les services instructeurs s'assurent de la régularité de cette mise en concurrence en établissant une vérification par le biais de la check-list de la CICC.

IV.6.3 Aides aux entreprises

Pour ce qui concerne la démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire, une attention particulière a été portée aux règles de concurrence.

Pour mémoire, L'Etablissement public Loire, qui assure une maîtrise d'ouvrage unifiée pour le compte de l'ensemble des collectivités partenaires financiers du dispositif de réduction de vulnérabilité dans les entreprises, a fait réaliser une consultation juridique par un cabinet spécialisé pour vérifier la conformité aux dispositions communautaires de ce dispositif d'intervention, et plus particulièrement des modalités d'octroi de subventions aux entreprises pour la réalisation de mesures effectives de réduction de leur vulnérabilité aux inondations.

Il semblait en effet justifié de vérifier les voies et moyens les plus efficaces pour l'octroi des cofinancements publics dans des conditions de sécurité juridique optimale au regard de l'importance que revêt la réalisation, par les entreprises, filières et zones d'activités volontaires, de mesures effectives de réduction de la vulnérabilité. L'analyse juridique a été conduite fin décembre 2008 et début janvier 2009, par le cabinet HUGLO LEPAGE.

Pour ce qui concerne la méthode retenue pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité, qui s'appuie sur la maîtrise d'ouvrage unifiée assurée par l'EP Loire en étroite collaboration avec les collectivités membres, le cabinet HUGLO LEPAGE a confirmé que dans la mesure où ces activités entrent strictement dans l'objet statutaire du syndicat mixte, ce type d'action ne doit pas être regardé comme une aide indirecte aux entreprises sur le territoire duquel les dites mesures sont effectuées, mais comme des actions générales et impersonnelles effectuées dans le cadre des missions du syndicat mixte et qui ne bénéficient, par conséquent, à aucune personne ou catégorie de personnes préalablement définie.

S'agissant plus particulièrement des modalités d'octroi de subventions aux entreprises pour la réalisation de mesures effectives de réduction de leur vulnérabilité aux inondations, il est à noter les éléments de conclusion du cabinet HUGLO LEPAGE, à savoir que, d'une part, les aides publiques envisagées dans le cadre du projet apparaissent compatibles avec le

règlement général d'exemption communautaire, essentiellement sous l'angle des aides relatives à la protection de l'environnement, d'autre part, le dispositif envisagé peut également être appréhendé, en fonction des besoins et de la situation, suivant le règlement de minimis, étant précisé que ces deux régimes bénéficient d'une exemption de notification à la Commission.

Dans cet ordre de considérations, il peut être fait référence à l'accent mis sur le soutien apporté aux dispositifs de prévention par la communication de la Commission du 23 février 2009 sur « une approche communautaire de la prévention des catastrophes naturelles ou d'origine humaine ».

Il est à noter que la circulaire du Premier Ministre du 26 janvier 2006, dont l'objet était « l'application au plan local des règles de concurrence relatives aux aides publiques aux entreprises » ainsi que la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 6 mai 2011, relative au renforcement des procédures de gestion et de contrôle des programmes opérationnels FEDER 2007-2013, rappellent l'obligation de respecter les règles en matière de régimes d'aides publiques. Un contrôle rigoureux est assuré par l'autorité de gestion, tout particulièrement concernant les dossiers de « mesures effectives et prioritaires » déposés par tout type d'entreprises.

En outre, un examen plus attentif a été effectué sur des opérations portées par des associations, qui en matière de réglementation communautaire sont assimilables à des entreprises, comme l'a rappelé la circulaire du Premier Ministre du 18 janvier 2010 sur les relations entre les pouvoirs publics et les associations.

IV.6.4 Protection de l'environnement

La compatibilité des opérations financées par le plan Loire avec les directives communautaires dans le domaine de l'environnement demeure un souci constant.

Sur l'axe 1, et plus particulièrement sur la mesure 11, relative aux inondations, des opérations ont été financées afin d'anticiper sur la mise en œuvre de la directive inondation n°2007/60/CE du 23 octobre 2007, notamment la réalisation d'une évaluation préliminaire des risques et de cartes de risques. Au-delà, l'approche coûts/bénéfices demandée par cette directive est d'ores et déjà reprise dans les projets relatifs aux inondations.

Sur l'axe 3, les opérations financées sur les mesures 32 et 33 relatives aux têtes de bassin, à l'espace de mobilité, aux plantes invasives et aux poissons migrateurs, doivent tenir compte des orientations définies par la directive cadre sur l'eau n°2000/60/CE modifiée par la directive n°2009/31/CE du 25 juin 2009, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 18 novembre 2009, et le plan de gestion français de repeuplement en larves d'anguilles approuvé par la Commission européenne le 15 février 2010. De plus, l'ensemble du corridor Loire est classé en zone Natura 2000, soit pour les habitats, soit pour les espèces. Aussi les projets financés sur le Plan Loire tiennent compte des orientations arrêtées dans les différents plans de gestion des sites appelés documents d'objectifs.

Les actions relatives aux anguilles, relevant à la fois de l'axe 3 et de l'axe 2 pour l'acquisition de données, visent à alimenter un tableau de bord s'inscrivant également dans le respect du règlement anguilles.

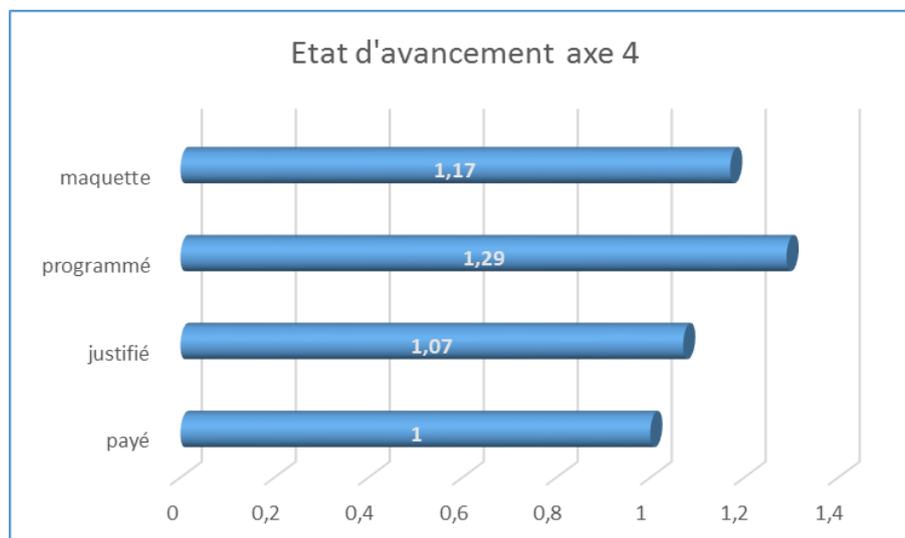
Enfin, pour les opérations de recherche et données de l'axe 2, il est demandé aux porteurs de projets de préciser comment ceux-ci s'articulent avec les textes communautaires et leur transposition.

IV.7 LES INSTRUMENTS D'INGENIERIE FINANCIERE MIS EN OEUVRE

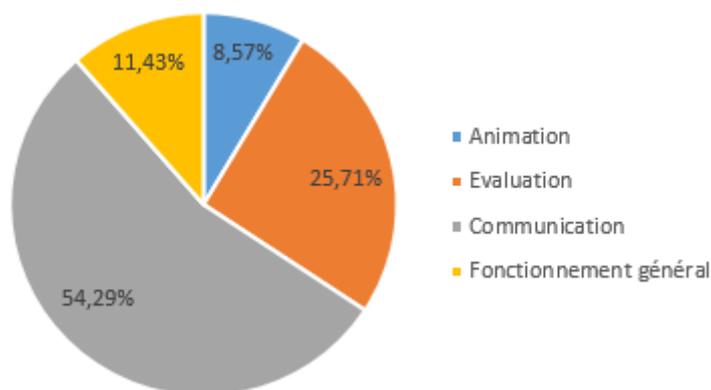
Il n'y a aucun instrument d'ingénierie financière, le PO plurirégional FEDER Loire ne mettant en œuvre que des aides non remboursables.

CHAPITRE V – ASSISTANCE TECHNIQUE

L'assistance technique est dotée d'une enveloppe financière de **1,17M€**. Depuis le début de la programmation le montant programmé s'élève à **1 287 290 €**, soit un taux de programmation de **110%**, cela peut s'expliquer par la taille du PO et sa difficulté à gérer les dépenses techniques. L'état d'avancement de l'axe 4 est détaillé par l'histogramme ci-dessous.



L'axe 4, se répartit en différents volets d'action, la part qu'ils représentent est explicitée par le diagramme suivant :



Fin 2014, la communication représente 257 448 €, soit 54,29% de la programmation totale de l'axe (contre 14,86 % en 2013).

Le fonctionnement général quant à lui, s'élève à 67 916 €, soit 11,43% (57,18% en 2013) et l'animation représente 689 028 € du montant alloué à l'axe 4, c'est-à-dire 8,57%.

Enfin, l'évaluation s'élève à 272 898 €, ce qui représente 25,75% (27,96% en 2013), à titre de remarque, deux évaluations ont été programmées en 2014 : une concernant les contreparties nationales 2008-2015 et l'autre sur l'Appui à la rédaction des documents de clôture dans le cadre du PO FEDER LOIRE 2007-2013.

Les montants des 35 dossiers programmés depuis le début du programme, dont 6 en 2014 totalisant 441 890€ de FEDER, se répartissent comme suit :

	Montant programmés cumulés	Montants programmés 2014	Dont montants payés en 2014
Animation	689 028	220 000	68 710
Evaluation	272 898	40 000	0
Communication	257 448	141 890	89 869
Fonctionnement général	67 916	40 000	3 785
Total	1 287 290	441 890	162 364

Avancement et suivi des indicateurs de l'axe IV

Indicateurs du PO		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
4.1	Réalisé	0	2,60%	4,01%	5,41%	6,95%	14,43%	14,85%	14,81%
	Programmé	0	6,02%	6,46%	8,96%	10%	10%	10%	10%
	Objectif	10%							
	Situation de référence	2000-2006 : 0							
4.2	Réalisé	0	1	1	3	3	3	5	7
	Programmé	0	1	1	3	4	4	9	9
	Objectif	10							
	Situation de référence	2000-2006 : 0							
4.3	Réalisation	NC	NC	101	101	121	121	120	75
	Prévu en programmation	105	105	105	105	105	105	105	105
	Objectif	105 jours							
	Situation de référence	-							

- **4.1 (lié à l'indicateur qualitatif LO-27- S'agit-il d'une opération de communication ?)**
Taux de crédits de l'assistance technique consacrée à la communication

Depuis le début de la programmation on compte 19 opérations de communication sur 35 liées à l'axe 4. **14,81%** des crédits de l'assistance technique sont consacrés à la communication.

- **4.2 (Code Présage) Nombre d'études et d'évaluations réalisées dans le cadre de l'assistance technique**

En 2014, le nombre d'études et d'évaluations réalisées dans le cadre de l'axe 4 est égal à 7, un total supérieur à l'année passée, mais toujours inférieur à l'objectif.

- **4.3 Délais moyens entre le dépôt d'un dossier et sa programmation**

En 2014, le délai moyen d'instruction des dossiers FEDER, au 31/12/14, équivaut à 75 jours, soit **en dessous de l'objectif fixé**.

CHAPITRE VI – DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER L'INFORMATION ET LA PUBLICITE DU PO

VI.1 LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Les actions menées dans le cadre du programme sont de deux types :

- les actions de communication
- les actions d'animation

Le partenariat, sur proposition de l'autorité de gestion, a donc privilégié un plan de communication réalisé en interne, un appel à des prestataires externes pour les actions mises en œuvre, et un appui au groupe de pilotage « information et communication », qui est issu du comité de programmation.

Le plan de communication s'appuie sur des outils robustes, facilement utilisables par les bénéficiaires et institutions partenaires élargies (départements, villes, associations,...) qui peuvent démultiplier l'effet de diffusion auprès du grand public.

Sont ainsi privilégiées l'édition d'affiches, cartes postales, plaquettes, qui valorisent une action ou un axe prioritaire.

VI.2 LES RESSOURCES ALLOUEES

10% des crédits de l'assistance technique (axe 4) est réservé à la communication. Ainsi, une enveloppe de 118 000 € est prévue pour mener à bien ces actions pour toute la période de programmation 2007-2013.

VI.3 LES ACTIONS DE COMMUNICATION REALISEES EN 2014

La communication est une préoccupation majeure du PO Loire et cela s'illustre par l'organisation d'évènements divers mais aussi par un travail de restitution et d'information sur les projets menés financés par les fonds européens.

VI.3.1 La communication à travers les priorités du PO FEDER INTERRÉGIONAL LOIRE 2007-2013

1) Le site du Plan Loire

Tout d'abord, il convient de rapporter le rôle du site internet www.plan-loire.fr, pour informer sur les projets et actions menées dans le cadre du PO FEDER Loire. Sa base de données fournie permet d'effectuer des recherches en fonction des priorités.



2) Le « Forum Loire & affluents - Au cœur de l'Europe des fleuves »

Différents évènements ont eu lieu en 2014 (manifestations, expositions, auditions, forums). Il est l'évènement à dimension européenne à retenir en 2014.

Cet évènement, **bénéficiant du soutien financier du FEDER, était placé sous le haut patronage du Parlement Européen et parrainé par le Comité des Régions de l'Union Européenne.**

Après l'organisation de 7 éditions du Rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens dans le cadre du plan Loire III, le choix a été fait, en cette année de transition, d'organiser une manifestation tournée vers **l'échange d'expériences et le transfert de savoir-faire en matière de coopération décentralisée** (en Europe particulièrement) sur la gestion intégrée des bassins fluviaux.

Cet évènement a été organisé par l'Etablissement public Loire le 10 décembre à Orléans. Il avait pour thème central l'adaptation aux impacts du changement climatique et était décliné en 3 sessions de travail parallèles :

- Adaptation aux impacts du changement climatique : problématique commune et réponses spécifiques des bassins fluviaux ;
- Evolution des pratiques de gestion des inondations dans un contexte d'adaptation aux impacts du changement climatique ;
- Réduction de la vulnérabilité du patrimoine culturel (au risque inondation), dans un contexte d'adaptation aux impacts du changement climatique.



Il a mêlé tables-rondes thématiques et rencontres ciblées avec des **partenaires engagés dans des coopérations européennes**. Il a rassemblé plus de 150 participants, dont **plus d'une vingtaine de partenaires européens, originaires d'une dizaine de pays**, venus présenter des résultats clés de projets de recherche ou de coopération.

Cette journée a apporté une démonstration supplémentaire du caractère fructueux des échanges inter-bassins et des coopérations européennes, qui favorisent l'échange d'expérience et le transfert de savoir-faire. Elle a permis de présenter et de faire le point sur les connaissances, stratégies et modes d'interventions dans différents domaines et bassins fluviaux d'Europe, dont la Loire, tous concernés par l'adaptation aux impacts du changement climatique.



Elle illustre l'intérêt stratégique du positionnement sur la recherche et l'innovation retenu depuis 2007 dans le cadre du plan Loire III, avec quelques principes d'action relativement simples, à savoir : tout d'abord la mobilisation plus systématique de l'expertise scientifique au service de la décision publique, qui s'impose d'autant plus que s'accroissent les incertitudes ; et ensuite, le libre accès aux résultats de la recherche, dans une logique de mutualisation.

3) La création de documents informatifs

En parallèle des évènements de communication, des documents sont créés pour mettre en valeur les actions menées et informer les citoyens sur les projets menés financés à l'aide de fonds européens.

Par exemple, pour l'axe 1 et l'axe 2 des plaquettes ont été réalisées :



VI.3.2 Évènement de clôture du PO FEDER INTERRÉGIONAL LOIRE 2007-2013



Le jeudi 12 juin 2014 a eu lieu au château de Sully-sur-Loire la clôture du PO FEDER Interrégional 2007-2013. L'objectif était de promouvoir l'Europe et ses réalisations sur le bassin de la Loire pour cette première programmation. Cet évènement était associé à la célébration des 20 ans du Plan Loire Grandeur Nature.

Au programme de cette journée :



- *La conférence des acteurs* du Plan Loire Grandeur Nature et du comité de suivi du Programme Opérationnel FEDER Loire (bilans, validation du rapport annuel d'exécution de 2013, présentation de l'étude relative aux indicateurs, présentation de l'évaluation relative aux démarches de préservation et de restauration des zones humides, futur du Plan Loire)
- *L'exposition* du Programme Opérationnel FEDER Loire 2007-2013
- *Un spectacle* de clôture du Programme Opérationnel FEDER Loire 2007-2013
- *Un dîner* et la célébration des 20 ans du Plan Loire Grandeur Nature autour de la *diffusion d'un film*

Cet évènement était le moyen de rappeler quelques projets phares de la période 2007-2013.

- **Le Démantèlement du barrage de Blois** afin de rétablir des conditions d'écoulement optimales et restaurer la continuité écologique pour les grands poissons migrateurs
- **La Loire à vélo** qui contribue à protéger et valoriser du Val de Loire
- **Les travaux sur les digues** qui contribuent à diminuer grandement les risques d'inondation et de là, protéger les populations riveraines et renforcer la compétitivité et l'attractivité des territoires

Cet évènement a rassemblé une centaine de personnes. Parmi ces participants étaient présents : le Préfet coordonnateur de bassin, des élus, les services de l'Etat, les services des collectivités territoriales, les représentants socioprofessionnels, des associations, les acteurs œuvrant pour le fonctionnement du Plan Loire et du PO FEDER Loire à l'échelle du bassin de la Loire.

La vidéo du spectacle, dont voici un aperçu ci-dessous, est accessible sur le site internet du Plan Loire.



ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS DE 2014

Mesure 11 : Études et innovation dans la gestion des inondations

N°PRESAGE	Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Montant total	Montant FEDER
39701	Développement complémentaire - version 2.0 du logiciel GARHY utilisé pour le calcul des consignes en crue	Etablissement Public Loire	101 879	50 940
39747	Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque inondation	Etablissement Public Loire	53 900	21 560
39748	Mission de coordination technique générale sur le bassin de la Maine - année 2014	Etablissement Public Loire	72 177	28 871
39752	Action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne - Année 2014	Etablissement Public Loire	83 527	33 411
39764	Animation sur le thème de la prévention des inondations dans le bassin de la Loire et ses affluents - Année 2014	Etablissement Public Loire	31 400	12 560
39766	Appui technique aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues du bassin de la Loire et ses affluents - Année 2014	Etablissement Public Loire	72 677	29 071
39781	Appui à la matérialisation des repères de crues des communes du bassin de la Loire et ses affluents - année 2014	Etablissement Public Loire	54 789	21 916

Mesure 12 : Réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités et des territoires

N°PRESAGE	Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Montant total	Montant FEDER
38952	Mise en place de mesures visant à la réduction du risque inondation dans l'entreprise Restaurant LA CLOSERIE DES ROSES	LA CLOSERIE DES ROSES	12 950	6 475

N°PRESAGE	Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Montant total	Montant FEDER
39403	Réduction de la vulnérabilité aux inondations à l'AUBERGE DE LA BONDE	CHARDON NATACHA	12 836	6 418
39660	Réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise INGENIERIE ET TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION - Bureau d'Etudes	INGENIERIE ET TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION	3 980	1 990
39665	Mise en place de mesures visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans la GAEC du VIVIER (exploitation vaches laitières)	GAEC DU VIVIER	14 500	3 750
39666	Mise en place de mesures visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise DRAMECA (Mécanique industrielle)	S.A. DRAMECA	3 391	1 695
39670	Mise en place de mesures visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise EURL VANNIER (Commerce et réparation de motocycles)	EURL VANNIER	7 132	3 566
39678	Réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise SARL VAL EQUIPEMENT (Commerce de gros matériel agricole)	SARL VAL EQUIPEMENT	17 015	8 508
39679	Réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise SAS AUNAUDIS (Supermarché U)	SAS AUNAUDIS (SUPER U Sandillon)	6 371	3 185
39716	Mise en place de mesures visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise FD GRESSER PAYSAGER	FD GRESSER PAYSAGER	26 184	13 092
39719	Mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise MICHELIN siège social des Carmes	Manufacture Française des Pneumatiques MICHELIN	496 679	200 000
39720	Démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents - Réalisation en nombre conséquent de diagnostics - 3ème phase	Etablissement Public Loire	665 899	332 949

N°PRESAGE	Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Montant total	Montant FEDER
39722	Mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans la SCEA LA CHAUSSEE (Polyculture-Vaches laitières)	SCEA LA CHAUSSEE	4 425	2 212
39723	Démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents - Création d'un environnement favorable - 7ème série d'interventions	Etablissement Public Loire	79 976	39 988
39733	Mise en place de mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations dans l'exploitation agricole DEWAVRIN Eric	DEWAVRIN Eric	4 421	2 210
39735	Mise en place de mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise FLAP MOTO	FLAP MOTO - SINIEGO Benoît	5 610	2 805
39741	Mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise ZEFAL - Accessoires de cycles	ZEFAL	34 211	17 105
39751	Mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise VIVA - THABAULT Roland	THABAULT Roland	6 525	3 263
39765	Mise en place de mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations dans la PHARMACIE YVERNEL	YVERNEL Françoise	2 000	1 000
39769	Mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise FLORALAND - Horticulture	FLORALAND	11 665	5 832
39794	Mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise Garage JB DAVID	DAVID Philippe	4 192	2 096
39860	Mise en place de mesures visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise Patrick PLOQUIN (élevage de vaches à viande)	PATRICK PLOQUIN	24 000	12 000

N°PRESAGE	Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Montant total	Montant FEDER
39875	Mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise EUROSIT	EUROSIT SA	77 085	38 542
39880	Mise en place de mesures visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise GAEC DUDRAGNE BESSON	GAEC DUDRAGNE BESSON	5 390	2 695
39884	Mise en place de mesures visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise PEPINIERES BRAVARD	PEPINIERES BRAVARD	12 024	6 012
39893	Mise en place de mesures visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise EARL de BAGNEAUX	EARL BAGNEAUX	11 350	5 675
39896	Mise en place de mesures visant à la réduction de la vulnérabilité dans l'entreprise BERNARD GANGNOLLE	Entreprise individuelle BERNARD GANGNOLLE	26 410	7 500
39897	Mise en place de mesures visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise L'ATELIER DES ESSENCES	L'ATELIER DES ESSENCES	16 708	8 354
39901	Mise en place de mesures visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise SOCIETE MECANIQUE DES BATIGNOLLES	SOCIETE MECANIQUE DES BATIGNOLLES	19 887	9 944
39902	Mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise CLEQUINE SCEA	CLKEQUINE SCEA	36 934	7 500
39903	Mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise PERUS NATHALIE	PERUS Nathalie	1 607	804
39906	Mise en place de mesures visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise ACKERMAN	ACKERMAN	1 048	524

N°PRESAGE	Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Montant total	Montant FEDER
39907	Mise en place de mesures visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise VILMORIN	VILMORIN	26 408	13 204
39908	Mise en place de mesures visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise EARL ASPA II	EARL ASPA II	17 930	8 965
39909	Mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise SCEA DE JFB	SCEA DE JFB	3 745	1 873
39914	Mise en place de mesures visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise AVIVA	AVIVA	3 088	1 544

Mesure 21 : Capitalisation et la mutualisation des données sur le bassin de la Loire

N°PRESAGE	Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Montant total	Montant FEDER
38998	Vers une compréhension collective des habitats du saumon dans le Haut-Allier	Conservatoire National du Saumon Sauvage	11 300	5 650
39381	Centre de ressources du patrimoine naturel et des zones humides - 2014	Fédération des conservatoires d'espaces naturels	98 400	49 200
39383	Coordination des réseaux vertébrés exotiques envahissants et mammifères du bassin de la Loire 2014	office national de la chasse et de la faune sauvage	99 416	49 708
39384	Suivis biologiques des populations de poissons grands migrateurs - 2014	Association LOGRAMI	374 108	149 643
39385	Mise en place des tableaux de bord Anguilles et SALT du bassin Loire année 2014	Association LOGRAMI	126 507	50 603
39386	Échantillonnage 2013-2014 des anguilles d'avalaison du bassin de la Loire capturées au guideau dans le cadre de la contribution à la gestion de l'espèce et de ses habitats en réponse au tableau de bord Anguille Loire (...)	Association agréée interdépartementale des Pêcheurs Professionnels du Bassin de la Loire et des cours d'eau bretons	147 333	36 833
39389	Evaluation du stock de Saumons entrant dans l'estuaire de la Loire et étude du comportement migratoire jusqu'aux secteurs amonts – phase 3	INRA - Rennes	118 958	59 479

N°PRESAGE	Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Montant total	Montant FEDER
39390	Identification de l'origine (sauvage / pisciculture) des saumons atlantique du bassin de l'Allier par assignation génétique	INRA - Rennes	16 407	8 203
39725	Mission d'observation et de communication du GIP Loire Estuaire - 2014	GIP Loire- Estuaire	425 260	195 619
39730	Etude de préfiguration pour la définition d'un Observatoire de l'évolution de l'état des Zones Humides dans le bassin de la Loire	Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre-Val de Loire	55 677	27 838
39755	Mise en place du plateau collaboratif d'échange Intranet/Internet du PLGN 2007-2013-période 2014	Etablissement Public Loire	160 016	80 008
39763	Projet INFO-Sed 3 - Actualisation du site info-sed.plan-loire.fr	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS	54 400	26 110
39886	ALOSA : suivi des aloses en Loire moyenne	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS	37 967	11 390
39887	Suivi 2014-2015 de la migration des anguilles d'avalaison du bassin de la Loire dans le cadre de la contribution de la gestion de l'espèce et de ses habitats (mesures biométriques sur phase sédentaire et migrante, évaluation de la contamination (...))	Association agréée interdépartementale des Pêcheurs Professionnels du Bassin de la Loire et des cours d'eau bretons	199 614	49 903
39888	Etude exploratoire pour l'identification et la description des services écosystémiques actuels et futurs liés à la présence du saumon et aux actions qu'elle induit dans le bassin de la Loire	ASCONIT Consultants	108 025	48 611
39890	Influence du réchauffement climatique sur la smoltification et la migration du saumon de Loire-Allier	CNRS - Délégation Languedoc Roussillon	82 638	28 923
39891	Apport des techniques de metabarcoding ADNe pour le suivi des migrateurs amphihalins sur le bassin versant de la Loire	SETEC Environnement	62 600	18 780

Mesure 22 : Développement des interactions entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens

N°PRESAGE	Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Montant total	Montant FEDER
39760	Poursuite du renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires du Plan Loire - 2014	Etablissement Public Loire	247 819	123 910
39767	FORUM Le bassin de la Loire et ses affluents au cœur de l'Europe des fleuves - Echange d'expériences et transfert de savoir-faire en matière de coopération décentralisée (en Europe particulièrement) sur la gestion intégrée des bassins fluviaux	Etablissement Public Loire	46 767	23 384
39 882	Le continuum fluvio-estuarien du bassin de la Loire. Préparation du manuscrit d'un ouvrage pour publication dans les éditions HERMES Sciences Publishing LTD	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS	27 284	13 642
39 883	BioMareau 2 Conséquences indirectes des travaux d'entretien du lit de la Loire sur la diversité d'une population autochtone de peuplier noir	INRA Orléans	40 505	20 252
39 912	ANATOX : Potentiel de production de l'anatoxine-a (toxine cyanobactérienne) dans plusieurs lacs d'Auvergne	Université Blaise Pascal	51 730	25 865

Mesure 31 : Démarches d'excellence autour de la structuration et la capitalisation des atouts Loire

N°PRESAGE	Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Montant total	Montant FEDER
39702	Renforcement de la vallée des peintres entre Berry et Limousin au titre de grand site du Bassin de la Loire : coordination et ingénierie de projet 4ème année mai 2014-avril 2015	Département de la Creuse	53 881	17 781
39718	outils de promotion La Loire à vélo - 2014	comité régional du tourisme de la région Centre-Val de Loire	215 850	71 231
39739	Commémoration du 500 ^{ème} anniversaire d'Anne de Bretagne 1514-2014	Syndicat mixte de la mission Val de Loire	50 196	10 000

N°PRESAGE	Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Montant total	Montant FEDER
39753	Création d'un ascenseur pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et création d'un nouvel espace boutique accessible	Fondation Saint-Louis (Château royal d'Amboise)	1 181 561	389 915
39772	Animation territoriale dans la perspective de la création d'une réserve naturelle régionale Haute vallée de la Loire sur le site exceptionnel et emblématique de Serre-de-la-Fare ¹²	Etablissement Public Loire	100 846	33 279
39808	Marche sonore EAU 3 - Les sons des confins - Pierre Redon	Quartier rouge	227 420	71 200

Mesure 32 : Démarches d'excellence par l'innovation et l'expérimentation pour les problématiques plurirégionale

N°PRESAGE	Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Montant total	Montant FEDER
39341	mise en œuvre technique de l'observatoire régional des plantes exotiques Envahissantes des écosystèmes Aquatiques de Poitou-Charentes année 2014	Observatoire régional de l'environnement de Poitou-Charentes	17 600	7 040
39342	Animation de l'Observatoire Régional des plantes exotiques envahissantes des écosystèmes Aquatiques de Poitou-Charentes - Action 2014	forum des marais atlantiques	30 000	7 200
39432	Animation et coordination du programme sources en action CTVA	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN	38 500	7 700
39436	coordination de la lutte contre les plantes invasives sur le bassin de la Vienne 2014	Etablissement public du Bassin de la Vienne	21 150	8 460
39442	mission coordination et animation du CTVA 2014	Etablissement public du Bassin de la Vienne	29 100	11 640
39446	communication CTVA 2014	Etablissement public du Bassin de la Vienne	20 000	8 000
39710	Préservation de zones humides en tête de bassin versant	Parc Naturel Régional du Perche	105 275	41 788

¹² Figure dans la mesure 32 (sous-mesure 322) selon les contributeurs

N°PRESAGE	Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Montant total	Montant FEDER
39792	Acquisition foncière, études et travaux en zones humides dans le Mortainais-Domfrontais	Conservatoire des Espaces Naturels Basse-Normandie	70 354	28 141
39812	travaux de restauration de zones humides de têtes de bassin versant du CTVA 2014	Espaces Naturels du limousin (Conservatoire Régional des)	126 310	31 578
39813	plans de gestion et suivis scientifiques des zones humides de têtes de bassin versant dans le cadre du CTVA 2014	Espaces Naturels du limousin (Conservatoire Régional des)	71 892	17 973
39814	Animation zones humides CTVA	Espaces Naturels du limousin (Conservatoire Régional des)	121 513	30 378
39910	Acquisition des sites alluviaux dans l'espace de mobilité de l'Allier et de la Plaine alluviale de l'Alagnon	Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne	37 760	11 328
39920	Déploiement de la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne.	Fédération des conservatoires d'espaces naturels	25 800	10 320

Mesure 33 : Démarches d'excellence pour la restauration des poissons migrateurs

N°PRESAGE	Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Montant total	Montant FEDER
39911	Etude de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages hydrauliques présents au droit de la ville de Montluçon	Etablissement Public Loire	72 000	17 350

AXE 4 : Assistance technique

N°PRESAGE	Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Montant total	Montant FEDER
39704	Dépenses de gestion et d'animation de la mission Loire - enveloppe n°4 - années 2014 et 2015	SGAR	40 000	40 000
39706	Assistance technique-rémunération d'assistance technique - années 2014 et 2015	SGAR	220 000	220 000
39707	Actions de communications grand public -années 2014 et 2015	SGAR	20 000	20 000

N°PRESAGE	Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Montant total	Montant FEDER
39709	Comités de suivi du Programme Opérationnel plurirégional Loire / Conférences des acteurs et événementiels de clôture - années 2014 et 2015	SGAR	121 890	121 890
39924	Assistance technique - contreparties nationales 2008-2015	SGAR	533 899	0
40013	Appui à la rédaction des documents de clôture dans le cadre du PO FEDER LOIRE 2007-2013	SGAR	40 000	40 000